

En exclusivité au DEVOIR

La Fédération des magasins CO-OP confirme l'ouverture d'une dizaine de magasins coopératifs à Montréal et en province; ces magasins seront créés grâce à la mise en commun de capitaux québécois d'organismes coopératifs et de maisons de fiducie.

Ce projet n'a rien à voir avec celui de M. Fedorka dont il était question hier dans LE DEVOIR. — page 17

Les consommatrices s'organisent sur une base régionale

La Fédération des consommatrices du Québec a décidé d'élargir ses cadres. Formée au début de septembre par un groupe d'associations féminines de la province, elle admettra désormais des membres individuelles.

La décision en a été prise par le conseil d'administration de la fédération qui a tenu, à Lévis, une réunion de trois jours les 24, 25 et 26 octobre. Elle a été rendue publique hier, en fin d'après-midi, au cours d'une conférence de presse.

La présidente provinciale de la FCQ, Mme Gergette Grenier, a précisé que cette campagne de recrutement avait pour but de renforcer l'organisation, et également de lui fournir des fonds. Il en coûtera en effet un dollar pour appartenir à la fédération, à titre de membres individuels.

Les hommes y seront également admis à titre de "membres associés".

La FCQ a en outre décidé, au cours de cette même réunion, de mettre en place des responsables régionales dont le territoire sera découpé selon la carte économique du Québec.

Six responsables sont déjà en place. Il s'agit de mesdames Thérèse Page (Cantons de l'Est), Gergette Grenier (Montréal), Florence L. Malenfant (Rivière-du-Loup), Hermas Drouin (Québec), Madeleine Plamondon (Shawinigan) et Thérèse Thérien (Trois-Rivières).

Mme Grenier, qui cumule à la fois les rôles de présidente provinciale et de responsable régionale à Montréal, a expliqué que la structuration de la FCQ par régions économiques s'imposait, étant donné le nombre de déléguées qui affluait chaque jour de toutes les parties du Québec.

Autres décisions du conseil d'administration: la FCQ se dotera d'un centre de documentation spécialisé dans les problèmes de la consommation et, comme action immédiate, s'attaquera aux timbres-primés.

Quant à la régionale de Montréal, qui groupe les sous-régionales de Joliette, Sorel, Saint-Hyacinthe, Granby, Saint-Jean et Valleyfield, elle entretient plusieurs projets à long terme.

Mme Hélène Meynaud, secrétaire provinciale de la FCQ, et propagandiste de la régionale, a décrit pour sa part, au cours de cette même conférence de presse, quels étaient ces projets.

C'est ainsi que la régionale de Montréal: ● entend suivre de près tout ce qui a trait à la "politique de la consommation" et au contrôle des prix; elle pressera les divers paliers de gouvernement à mettre en oeuvre tous les moyens que la constitution canadienne met à leur disposition respective;

● exigera que les produits mis sur le marché soient étiquetés de façon à ce que le consommateur sache clairement les éléments qui les composent; dans le cas des aliments, elle réclamera que l'étiquette porte la date de fabrication, ainsi que celle après laquelle le produit peut être nocif.

Voir page 2: Consommatrices

De Gaulle: pas de paix au Vietnam avant une reconnaissance de Pékin par les E. U.

PARIS. — Le général de Gaulle a demandé hier aux États-Unis de reconnaître la Chine populaire, une des conditions nécessaires à l'ouverture de négociations de paix au Vietnam.

Il a affirmé qu'«aucun accord ni traité n'est valable en Asie sans la participation de la Chine populaire» mais n'a fait aucune allusion directe aux progrès accomplis par Pékin dans le domaine des fusées et des armes atomiques.

Au cours de sa conférence de presse, le président de la République a déclaré que la France estime que «la paix est impossible» pour le moment au Vietnam et qu'elle ne propose donc ni «médiation», ni «plan de paix».

Dès le début de sa conférence de presse, le général de Gaulle a annoncé qu'il parlerait avec «sérénité» de la politique étrangère et intérieure de la France.

Il a néanmoins déclaré que la France considère comme «détectable» le fait qu'un «petit peuple» comme le peuple vietnamien soit bombardé par «un plus grand».

Bien qu'âgé de 76 ans, le président français a montré, en parlant près d'une heure et demie, sans notes, qu'il était en excellente santé. Il a, à plusieurs reprises, fait rire le millier de journalistes qui l'écoulaient en accueillant des questions comme: «Allez-vous bientôt rencontrer le président

Johnson» par des mouvements comiques du visage.

Il n'a pas répondu non plus à une question qui avait trait à l'entrée possible de la Gde-Bretagne dans le Marché commun européen en dépit des rumeurs qui tendaient à laisser croire qu'il avait l'intention de fournir sur ce sujet de nouvelles explications.

Sévérité envers Bonn

Le général de Gaulle au contraire, s'est félicité d'avoir barré la route de l'Europe à la Grande-Bretagne en 1963 et a parlé de «ce grand peuple insulaire».

Il a été exceptionnellement sévère à l'égard de l'Allemagne fédérale qui, en se rapprochant de Washington, a enlevé une grande partie de sa substance au traité d'amitié franco-allemand: «Il est possible que nos voisins d'outre-Rhin aient perdu de ce fait quelques occasions», a-t-il dit sans autrement préciser sa pensée.

Au contraire, le général de Gaulle a mis en lumière les relations nouvelles établies entre la France et les pays de l'Est et a souligné «les perspectives vraiment amples et vraiment fécondes» ouvertes par les accords économiques et culturels entre Paris et Moscou.

L'indépendance politique

Le président français a donné le ton de sa conférence en affirmant qu'au Vietnam «il

faut laisser la place à la paix» et qu'il y va même de l'intérêt des États-Unis.

Il a affirmé que la politique étrangère de la France fondée sur «l'indépendance, l'équilibre, le progrès et la paix» est «bonne pour tout le monde».

En particulier, a-t-il dit, lors que la France se dégage de ses

obligations militaires atlantiques, c'est «un fait nouveau et libérateur de nature à atténuer la tension permanente des deux camps groupés autour des deux rivaux».

Il a annoncé que la France donnerait bientôt au territoire français de la Côte des Sommes

Voir page 2: De Gaulle

Ottawa envisage de confier une troisième mission à Hanoï à M. Chester Ronning

OTTAWA. — On apprenait hier de source informée que le gouvernement canadien se proposait de demander à l'ambassadeur itinérant Chester Ronning de se rendre une nouvelle fois en mission à Hanoï, mais que la date du voyage du diplomate canadien n'était pas encore fixée. M. Ronning a déjà effectué deux missions à Hanoï cette année et le gouvernement canadien attache une grande importance au maintien de consultations régulières avec Hanoï, soit par le canal de la Commission internationale de contrôle, soit par celui d'envoyés spéciaux.

Plus tôt dans la journée, le chef de l'opposition M. Diefenbaker, avait suggéré au gouvernement de sonder de nouveau les dirigeants nord-viet-

namiens à la suite de la conférence de Manille.

Le ministre des affaires étrangères, M. Paul Martin, avait répondu que M. Ronning avait ouvert une voie de contact, lors de sa première visite, en mars, et que cette porte demeurerait ouverte.

M. Martin a ajouté que le gouvernement étudie soigneusement les conclusions de la conférence de Manille, et qu'il était prêt à envoyer M. Ronning au Nord-Vietnam, si cette mission pouvait être de quelque utilité.

Le ministre a confirmé qu'il avait rencontré M. Ronning à New York, mercredi et qu'il confèrera à nouveau avec lui en fin de semaine.

Respondant à une autre question de M. Diefenbaker, M.

Voir page 2: Ottawa

Pour faire cesser le patronage, le syndicat des fonctionnaires est prêt à prendre des procédures légales contre le gouvernement

QUEBEC. — M. Raymond Parent, directeur professionnel du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN), a déclaré hier que ce syndicat est maintenant prêt à prendre une action — injonction contre le gouvernement pour que les députés de l'Union nationale cessent d'exercer leur influence politique dans l'engagement de certains fonctionnaires, particulièrement de fonctionnaires du ministère de la voirie.

Au cours d'une conférence de presse, au début du 3e congrès annuel du SFPQ, M. Parent a dit que les congressistes pourraient autoriser leurs conseillers juridiques à entreprendre ces procédures si le premier ministre Daniel Johnson ne donne pas l'assurance que ses députés cessent de violer la loi de la fonction publique.

Le conseiller technique de la Confédération des syndicats nationaux a fait savoir que le

premier ministre, actuellement à Ottawa pour la conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, a été prié de transmettre sa réponse par l'intermédiaire de M. Raymond Gérin, sous-ministre associé du travail et directeur des relations de travail du gouvernement québécois.

Favoritisme

M. Parent a dit que des représentants du SFPQ n'ont pas réussi, malgré bien des tentatives auprès du premier ministre, à régler des cas de «patronage» dans la fonction publique, particulièrement ceux de 16 contremaîtres généraux de la voirie qui auraient été engagés par «patronage» dans plusieurs comités de la province.

Selon lui, le syndicat aurait été en communication avec le premier ministre au sujet de ces 16 cas, même au commencement de la semaine, alors

que M. Johnson était déjà rendu à Ottawa.

Judi, le SFPQ a eu des entretiens avec des hauts-fonctionnaires du gouvernement québécois, et particulièrement du ministère de la voirie, sous la direction de M. Raymond Gérin, entretiens au cours desquels les syndiqués auraient fait part de leur intention

d'entreprendre les poursuites judiciaires.

M. Parent a expliqué que les procédures consistaient en une action contre l'un ou l'autre des 16 fonctionnaires occupant illégalement l'emploi de contremaître général de la voirie, en une action contre l'auditeur général de la province, qui n'a pas d'immunité

personnel du gouvernement québécois.

Les délégués se prononceraient également sur une proposition du président du syndicat, M. Raymond Fortin, de saisir les négociations sur les salaires le 1er décembre 66. La convention, qui a été signée au printemps, doit expirer en mars 1968.

M. Raymond Parent, directeur professionnel du syndi-

cat groupant quelque 22.000 fonctionnaires à l'emploi du gouvernement provincial, a dit au cours d'une conférence de presse hier que l'ombudsman aurait le pouvoir d'enquêter sur les plaintes portées sur les fonctionnaires, de rendre jugement et d'imposer des sanctions.

Aussi vice-président de la Confédération des syndicats nationaux M. Parent a fait sa-

voir que les congressistes donneront leur opinion aussi sur la création d'un ministère québécois de la fonction publique, pour mettre de l'ordre dans l'administration provinciale et la gestion du personnel et pour voir à l'application des conventions collectives intervenues entre le gouvernement et les différents syndicats de fonctionnaires.

Voir page 2: Patronage

Rouvrir les négociations sur les salaires en décembre

QUEBEC. — Les délégués au troisième congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (CSN), qui a commencé hier à Québec, se prononceraient sur la nécessité de créer le poste d'ombudsman de la fonction publique, dont le rôle serait principalement de protéger les fonctionnaires contre la plaie du favoritisme politique dans l'administration et la gestion du

personnel du gouvernement québécois.

Les délégués se prononceraient également sur une proposition du président du syndicat, M. Raymond Fortin, de saisir les négociations sur les salaires le 1er décembre 66. La convention, qui a été signée au printemps, doit expirer en mars 1968.

M. Raymond Parent, direc-

teur professionnel du syndi-

cat groupant quelque 22.000 fonctionnaires à l'emploi du gouvernement provincial, a dit au cours d'une conférence de presse hier que l'ombudsman aurait le pouvoir d'enquêter sur les plaintes portées sur les fonctionnaires, de rendre jugement et d'imposer des sanctions.

Aussi vice-président de la Confédération des syndicats nationaux M. Parent a fait sa-

voir que les congressistes donneront leur opinion aussi sur la création d'un ministère québécois de la fonction publique, pour mettre de l'ordre dans l'administration provinciale et la gestion du personnel et pour voir à l'application des conventions collectives intervenues entre le gouvernement et les différents syndicats de fonctionnaires.

Voir page 2: Négociation

LE DEVOIR

VOL. LVII — NO 252

MONTRÉAL, SAMEDI 29 OCTOBRE 1966

Le nouveau régime fiscal est accepté à contrecoeur

A défaut d'un communiqué conjoint sur lequel les onze chefs de gouvernement n'ont pas réussi à se mettre d'accord, c'est finalement et à contrecoeur que les provinces se sont résignées hier à accepter de nouveaux arrangements fiscaux — on ose à peine parler "d'accords" — pour les cinq prochaines années. Le gouvernement fédéral a refusé jusqu'à la fin de modifier les positions qu'il a prises en septembre au sujet de ces arrangements, acceptant tout au plus de modifier très légèrement les offres faites au début de la semaine en ce qui touche le financement de l'éducation. Bien que les nouveaux arrangements doivent en principe couvrir toute la période 1967-1972 il a été convenu, encore une fois facilement, qu'il y aura révision dans deux ans, lorsque les gouvernements connaîtront le rapport de la commission d'enquête Carter sur la fiscalité, rapport qui se fait attendre depuis déjà un bon moment.

Selon le gouvernement fédéral, les nouveaux arrangements

l'amèneront à verser \$350 millions de plus aux provinces l'an prochain, dont \$152 millions au Québec. Mais le Québec conteste les chiffres d'Ottawa dans son cas, disant que le pouvoir central compare des chiffres qui ne sont pas comparables et estimant plutôt à \$110 sa part additionnelle du gâteau fiscal.

Le premier ministre Johnson n'a pas voulu répondre directement à ceux qui lui demandaient s'il était satisfait de la conférence, disant seulement que le Québec en tirait "plus d'argent et moins de liens". Il a toutefois reproché au ministre fédéral des finances d'avoir manqué une occasion unique de doter le Canada de nouvelles structures fiscales. Il a également refusé de prédire si le Québec augmentera ses taxes; plusieurs premiers ministres provinciaux, à l'instar du premier ministre Pearson, jugent une telle hausse inévitable, comme en témoignent d'ailleurs les extrapolations faites

par les experts des dépenses gouvernementales prévisibles, extrapolations que M. Sharp a finalement accepté de rendre publiques hier.

Plusieurs premiers ministres se sont montrés encore plus virulents que M. Johnson dans leurs commentaires sur les conclusions de la conférence. M. Robarts, de l'Ontario, a dit que cette dernière avait été un "exercice de futilité". M. Roblin, du Manitoba, a déclaré qu'elle fut malheureuse non seulement du point de vue de sa province, mais aussi pour l'intérêt national. M. Manning, de l'Alberta, a dit pour sa part qu'elle a été décevante et décourageante et qu'Ottawa n'a pas réussi à aborder de front tout le problème des rapports fiscaux au pays. Reste que le premier ministre de la Saskatchewan, M. Thatcher, semble raisonnablement satisfait, de même que les premiers ministres des provinces maritimes. Quant au premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, il a dit que sa province n'a rien perdu, ce qui est en soi un gain, à son avis.

M. Johnson revient avec "plus d'argent et moins de liens", et condamne l'attitude d'Ottawa

par Marcel THIVIERGE

OTTAWA. — "Nous quittons Ottawa avec plus d'argent et moins de liens".

C'est ainsi que M. Daniel Johnson a résumé, hier, ses impressions sur les résultats de la conférence fédérale-provinciale, non sans avoir accusé le gouvernement central d'être "le plus grand maquignonnage du monde".

Il a reproché au ministre fédéral des finances, M. Mitchell Sharp, d'avoir manqué une occasion unique de doter le Canada de nouvelles structures fiscales.

"Tout cela, a-t-il ajouté, sous prétexte que la commission Carter sur la fiscalité canadienne n'a pas encore remis son rapport qu'on attend depuis deux ans".

M. Johnson a expliqué que les provinces, à l'unanimité, n'ont pu accepter le projet de

communiqué conjoint que leur avait soumis le gouvernement fédéral.

"Nous venons de briser une tradition, a-t-il dit. Le temps de ces fausses unanimités est passé. Le peuple canadien est assis sur un banc pour lequel le gouvernement central d'être "le plus grand maquignonnage du monde".

Habituellement, les conférences fédérales-provinciales se terminent par la publication d'un communiqué conjoint. Cependant, en avril 1964, lors de la conférence sur le régime de rentes, M. Jean Lesage avait créé un précédent en marquant sa dissidence par la publication d'un communiqué de la délégation québécoise.

Plus d'argent...

Le premier ministre n'a pas accepté le point de comparai-

Voir page 2: Johnson



Québec recevra \$23 millions de moins que ce qu'il a demandé

OTTAWA. — Est-il possible de comparer le gain net obtenu par le Québec à la conférence fédérale-provinciale aux demandes faites par M. Daniel Johnson dans son mémoire du 14 septembre dernier?

Une telle tentative risque d'être hasardeuse. On pourrait lui accoler le reproche que M. Marcel Bélanger faisait aux propositions fédérales des derniers jours. Le conseiller fiscal de la délégation québécoise disait des experts d'Ottawa: "ils ont additionné des pommes et des oranges, le tout mesure la longueur de la barbe du capitaine".

Les exigences du Québec, telles qu'exprimées par le premier ministre, en septembre, s'élevaient sur plusieurs paliers.

1 — Il demandait, pour permettre à la province de s'acquitter des seules responsabilités qu'elle assume présentement un transfert net de ressources qui se serait traduit, en 1967-68, par:

a) 25 points au titre des droits sur les successions, soit \$17,1 millions;

b) ce qui reste à récupérer de l'impôt sur le revenu des sociétés qui exploitent les richesses naturelles, soit \$29,6 millions.

2 — Comme compensation fiscale pour la remise au Québec par Ottawa du domaine de la sécurité sociale: pensions de vieillesse, allocations familiales, etc., 100 p.c. de l'impôt sur le revenu des particuliers, et 58 p.c. de l'impôt sur le revenu des sociétés autres que celles exploitant les richesses naturelles, le tout échelonné jusqu'en 1972.

3 — Les paiements de péréquation selon la nouvelle formule.

De ces trois points, deux seulement peuvent servir de comparaison avec le gain net obtenu par le Québec.

Voir page 2: Québec

La dernière concession n'a même pas permis de faire l'accord sur un communiqué

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA. — Les onze gouvernements ne purent même pas s'entendre sur le contenu d'un communiqué commun, et le seul vestige des entretiens de la semaine, hormis un déboursé fédéral additionnel de \$350 millions que les provinces jugent parfaitement insuffisant, fut hier le cortège des visages sombres qui quittèrent la grande table ovale, et la physionomie un peu figée de MM. Pearson, Sharp, et Marchand qui accueillirent enfin les journalistes assoiffés de renseignements.

Une seule nouvelle concession, le barème par capita de \$14 sur lequel le gouvernement a établi la portée de ses subventions aux universités, est augmentée d'un dollar, soit un déboursé additionnel de \$20 millions pour le trésor.

Sous l'empire des arrangements actuels, Ottawa donne aux dix provinces, par le truchement de la péréquation, \$352,3 millions; par le truchement des octrois par capita de \$5, \$99,7 millions; par le truchement des subventions de fonctionnement et d'investissement dans l'enseignement professionnel et technique, \$170,3 millions; pour les universités, \$99,7. Total \$622,3 millions.

Sous l'empire des nouveaux accords, qui sont valables pour 5 années mais sujets à réexamen dans deux ans — M. Sharp l'a promis hier — le gouvernement accordera aux provinces: \$546,8 millions en paiements de péréquation; \$304,1 millions en transferts fiscaux pour les dépenses de fonctionnement de l'enseignement post-secondaire; \$121,6 millions pour compenser l'élimination graduelle des subventions à l'enseignement technique et professionnel soit un total de \$972,5 millions.

"Nous ne pouvons faire plus", a dit presque sèchement le premier ministre Pearson.

Sous l'empire des accords actuels, Québec touchait en paiements de péréquation \$146,5 millions — il touchera maintenant \$266,2 millions, un accroissement de \$119,7 millions, grâce à l'établissement d'un nouvel indice de prospérité qui répartira la richesse nationale plus équitablement.

Au poste des octrois par capita, le Québec touchait, à \$5 par tête, \$28,9 millions — le transfert fiscal qui en tient lieu pour le financement de l'enseignement supérieur lui vaudra \$87,9 millions, soit un accroissement de \$59 millions.

Au poste de l'enseignement professionnel et technique, un programme que le gouverne-



DÉPENSES

L'écart grandit entre Ottawa et les provinces

OTTAWA. (Le Devoir). — Les extrapolations réalisées par le comité du régime fiscal indiquent que les dépenses des provinces et des municipalités canadiennes atteindront probablement \$16 milliards en 1972, cependant que les dépenses du gouvernement fédéral s'établiront à \$13 milliards.

La hausse des dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux représente un taux annuel de croissance de 8,5 p.c. ces cinq prochaines années, cependant que le taux fédéral s'établit à environ 6,5 pour cent.

C'est en invoquant cet écart de plus en plus prononcé qui se manifeste au détriment des provinces que les dix premiers ministres ont tenté en vain cette semaine d'obtenir un transfert plus généreux des ressources fiscales.

Dans une mise en garde, le ministre M. Sharp, qui avait d'abord refusé de rendre les projections publiques, rappelle que celles-ci ne tiennent pas compte de l'effet global des nouvelles propositions fédérales sur l'exercice fiscal de 1971-72, ni des déboursés qu'entraîne le programme de revenu garanti aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, et non plus des impôts nouveaux que le gouvernement devra prélever pour défrayer

ce programme.

Selon M. Diefenbaker, l'accord signé entre le gouvernement et la Trans-Canada fait partie d'une politique gouvernementale en faveur d'un plan "continentaliste" qui ne fera ni plus ni moins que détruire l'indépendance économique et politique du Canada. Le chef de l'opposition a été à cet égard la récente entente canado-américaine sur les automobiles et la politique gouvernementale vis-à-vis les ressources hydrauliques.

Quant à M. Douglas, il a dit que cet accord placera un moratoire de 15 ans sur la mise en valeur industrielle des régions du nord de l'Ontario.

Le porte-parole du ralliement créditiste, M. Réal Caouette, et celui du Crédit social, M. Robert Thompson, ont toutefois approuvé la décision du gouvernement.

Voir page 2: L'opposition

L'opposition s'en prend à l'accord sur le pipe-line

OTTAWA. — Le gouvernement a eu à faire face à une opposition plus ou moins farouche, hier, quand le ministre de l'énergie, des mines et des ressources a déposé aux Communes la copie d'une entente intervenue entre le gouvernement et la Trans-Canada Pipe Line, au sujet de la construction d'un tronçon d'oléoduc aux États-Unis.

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a demandé que cette entente soit étudiée par un comité parlementaire afin de bien établir qu'elle ne nuira pas au développement futur des régions du nord et du sud-ouest de l'Ontario.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T.C. Douglas, a dit de son côté que le gouvernement n'avait pas l'autorité voulue pour signer cette entente sans la soumettre au préalable au parlement. Il a dit que son parti combattrait

cette entente de toutes ses forces.

Selon M. Diefenbaker, l'accord signé entre le gouvernement et la Trans-Canada fait partie d'une politique gouvernementale en faveur d'un plan "continentaliste" qui ne fera ni plus ni moins que détruire l'indépendance économique et politique du Canada. Le chef de l'opposition a été à cet égard la récente entente canado-américaine sur les automobiles et la politique gouvernementale vis-à-vis les ressources hydrauliques.

Quant à M. Douglas, il a dit que cet accord placera un moratoire de 15 ans sur la mise en valeur industrielle des régions du nord de l'Ontario.

Le porte-parole du ralliement créditiste, M. Réal Caouette, et celui du Crédit social, M. Robert Thompson, ont toutefois approuvé la décision du gouvernement.

Voir page 2: L'opposition

MÉTÉOROLOGIE Samedi: ensoleillé et plus frais. MAXIMUM: 55 Après: pour dimanche: ensoleillé et frais	FÊTE DU JOUR S. NARCISSE, évêque
Gracieuseté de SHEARER LUMBER CO. LTD. MONTREAL	
LES ÉMISSIONS TEMOIGNAGE sur 50 postes du lundi au samedi	

Johnson

(Suite de la première page)

son dont se sert le fédéral pour affirmer que le Québec sort de la conférence avec un gain net de \$152.4 millions.

Le gouvernement central arrive à ce chiffre en comparant ce que le Québec va retirer en 1967-68, selon les nouveaux arrangements, à ce qu'il toucherait en 1966-67 en vertu des arrangements qui expireront le 31 mars 1967: soit \$399.1 millions contre \$246.7 millions, d'où un gain de \$152.4 millions.

M. Johnson soutient que l'on doit comparer ce que le Québec va retirer en 1967-68 d'après les nouveaux arrangements, à ce qu'il aurait touché, au cours de cette même année, selon les arrangements en cours, tout en tenant compte évidemment de l'accroissement normal du rendement des impôts.

Alors que le fédéral estime que le Québec, en 1967-68, recevra \$116.7 millions de plus en paiement de péréquation qu'en 1966-67, M. Johnson affirme qu'il ne s'agit en effet que d'un gain net de \$82 millions.

Quant au transfert fiscal en matière d'aide à l'enseignement post-secondaire, le fédéral arrive à un gain de \$59 millions pour le Québec, tandis que M. Johnson aboutit à \$23.4 millions.

A ces deux seuls chapitres on conclut à une différence de \$70.3 millions: le fédéral dit à Québec: "Vous gagnez \$152.4 millions", tandis que le Québec réplique: "Votre formule de comparaison est fautive: notre gain net est de \$105.4 millions."

Le tableau de chiffres fourni par le fédéral estime que le Québec, en 1967-68 touchera \$45 millions d'Ottawa en subventions pour la construction d'écoles techniques et professionnelles.

M. Jacques Parizeau, conseiller économique du cabinet, a expliqué que ce chiffre était une approximation de la part d'Ottawa.

Quant au premier ministre, il a renchérit: "Avec le programme très chargé de construction du ministère de l'éducation, qui nous dit que le Québec n'utilisera pas toutes les sommes auxquelles il a droit, à ce chapitre, au cours de l'année prochaine: soit quelque \$100 millions qu'il lui reste en vertu du plan de \$463 par élève de 15 à 19 ans et les \$152 millions selon le nouveau plan de \$209 par élève."

Donc, à ce chapitre, il est difficile de préciser le montant que touchera le Québec, en 1967-68. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le fédéral met à la disposition du Québec \$152 millions comme participation à 50 pour cent à la construction d'écoles d'enseignement technique et professionnel, et cela sans limite de temps.

M. Parizeau affirme que le Québec pourrait se prévaloir de l'aide fédérale en matière d'éducation des adultes pour une somme de \$4 à \$5 millions, en 1967-68.

Selon la délégation québécoise, la province aurait fait un gain, pour 1967-68, de \$82 millions en péréquation, de \$23.4 millions en transfert fiscal (aide à l'éducation supérieure) et de \$4 à \$5 millions pour l'éducation des adultes, soit un total de quelque \$110 millions.

Comme on présume qu'en 1967-68 le Québec utilisera les quelque \$100 millions de subventions d'immobilisation à l'enseignement technique et professionnel qui lui restent, selon le premier programme, sans toucher aux \$152 millions, on peut conclure qu'au cours de la prochaine année financière, la province touchera environ \$110 de plus d'Ottawa.

M. Johnson a expliqué qu'il parlait d'Ottawa "avec moins de liens", parce que le fédéral avait consenti à rendre inconditionnel le transfert fiscal au titre d'aide à l'enseignement supérieur, cela signifie que le Québec pourra disposer de ce gain de quelque \$23.4 millions comme bon lui semblera, même pour la voirie s'il en décide ainsi.

Le premier ministre du Québec se réjouit également du fait que le fédéral n'ait imposé aucune limite de temps aux provinces pour se prévaloir de la dernière phase du programme de subventions à l'enseignement technique et professionnel.

Selon les nouveaux arrangements, le Québec retirera 30 points de l'impôt sur le revenu des particuliers.

S'agit-il de 49 ou de 30 points? "Cinquante, a répliqué le premier ministre, car nous entendons conserver le fameux point que le Québec a reçu au moment où il s'est retiré du programme fédéral-pro-

vical de subventions à l'hygiène"

On sait que le gouvernement fédéral avait l'intention d'enlever ce point au Québec, quitte à le remplacer par un versement spécial, parce qu'Ottawa, comme l'a déclaré un haut-fonctionnaire fédéral, "tient à ses points d'impôt".

D'autre part, le Québec qui y tient également n'a pas l'intention de céder. Ce problème, fera l'objet de négociations ultérieures Québec et Ottawa.

M. Johnson fait le point

Au cours de sa conférence de presse — il a été le seul premier ministre provincial à en donner une — M. Johnson a fait le point de la conférence:

1 — Nous obtenons plus d'argent, nous avons moins de liens;

2 — L'attitude du Québec a été constamment fermée, sur le terrain commun des provinces;

3 — On a remarqué le désordre des propositions fédérales. Le gouvernement central mériterait la médaille du meilleur maquignonnage au monde;

4 — Les provinces ont été unanimes à réclamer un transfert net de ressources fiscales en plus de ce qu'elles ont obtenu d'Ottawa;

5 — Le fédéral a opposé un refus formel à la réorganisation, sur une base rationnelle, des structures fiscales du pays;

6 — Plusieurs provinces ont accueilli favorablement et sincèrement la proposition de l'Ontario de régler les problèmes financiers des divers gouvernements au pays pour s'attaquer franchement à l'avenir du Canada.

Patronage

(Suite de la première page)

application de la convention collective intervenue entre le syndicat et le gouvernement provincial.

Des preuves solides

M. Parent a nommé M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation et député de Montclair, ainsi que M. Fernand Grenier, député de Mégantic, comme étant deux des députés qui auraient directement exercé leur influence politique pour l'engagement des contremaîtres de la voirie.

Selon M. Parent, M. Masse aurait admis à des représentants du SFPQ qu'il avait lui-même fait engager un de ces fonctionnaires du ministère de la voirie.

Quand nous nous sommes exprimés un député, a dit M. Parent, c'est que nous avons des preuves solides de ce que nous avançons. Quand nous ne nous sommes pas le député, c'est que nous n'avons pas la preuve de son intervention directe.

Il a dit qu'il en était ainsi dans le cas d'un M. Godin, de Ste-Hélène, dans le comté de Bagot qui est représenté par le premier ministre Johnson à l'Assemblée législative.

M. Parent a dit que le "parachutage" des amis politiques s'opère de plusieurs façons, soit par le déplacement de l'ancien contremaître à qui succède le préféré engagé, sans tenir compte de la loi de la fonction publique, soit par le doublement de la fonction, en nommant un deuxième contremaître, soit par la dégradation ou le congédiement pur et simple.

Il a accusé MM. René Bérubé, député de Lotbinière, et Armand Russell, député de Montclair, de ministres d'Etat aux travaux publics, de continuer l'usage de telles méthodes.

"Le patronage c'est comme le chiendent, a dit enfin M. Parent: les racines sont longues et difficiles à arracher. Et, depuis l'élection du 5 juin dernier, il y a de nouveaux semeurs."

Le 3e congrès du Syndicat des fonctionnaires provinciaux doit se poursuivre jusqu'à lundi prochain. Les assises ont pour thème: "Au service de la population".

L'opposition

(Suite de la première page)

M. Jean-Luc Pépin, ministre des mines, de l'énergie et des ressources, a déclaré, en déposant le rapport aux Communes, que la compagnie serait responsable, en vertu de l'entente, pour au moins \$1,000,000 pour chaque bris de son contrat stipulant que la compagnie transporterait la majeure partie du gaz devant être utilisé dans l'est du Canada par le tronçon principal du nord de l'Ontario.

La compagnie doit respecter cet engagement si elle veut obtenir du gouvernement l'autorisation de construire son second tronçon via les Etats-Unis. Sa demande initiale avait été rejetée par le gouvernement, mais ce dernier a révisé sa décision après que la compagnie eut offert certaines garanties, à savoir: le tronçon actuel continuera à acheminer au moins une à l'est du Canada, et les ac-

teurs de la compagnie ont promis de ne pas utiliser le gaz naturel destiné à la société seront confiés à une fiducie afin de garantir la propriété canadienne.

Consommatrices

(Suite de la première page)

reclamera que les produits industriels, les appareils domestiques notamment, soient assortis d'un certificat de qualité ayant un caractère légal;

2 — Demander qu'une surveillance soit exercée de manière à ce que les articles vendus en vrac, au même prix, soient de qualité identique (par exemple que les bonnes fraises ne soient pas toutes sur le dessus du panier);

3 — encourager chez les consommateurs l'usage des "produits de deuxième choix" (par exemple les aliments moins chers, mais aussi nutritifs si l'on sait les apprêter);

4 — exiger un contrôle plus sévère de la réclame commerciale, dans l'esprit des animatrices de la FCQ des médiums d'informations devraient être tenus co-responsables de la publicité qui trompe le consommateur.

Mme Germaine Grenier s'est dit consciente de la faiblesse des moyens dont dispose la Fédération des consommatrices du Québec pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Voilà pourquoi elle lance un appel à tous ceux, et celles qui veulent travailler dans le sens de ces objectifs.

L'écart

(Suite de la première page)

ces dépenses qui s'élèvent globalement à quelque \$500 millions. Ces augmentations seront nécessaires dès 1967 si le gouvernement veut maintenir son équilibre budgétaire.

"Si, au cours des années à venir, les revenus du gouvernement fédéral viennent à surpasser ses dépenses, celui-ci aura le devoir de réduire ses impôts de sorte que les provinces puissent augmenter leurs pour faire face aux dépenses croissantes que traduisent les extrapolations, a déclaré hier le ministre des finances."

En soustrayant les transferts intergouvernementaux, les extrapolations indiquent que les gouvernements dépensent tous ensemble environ \$26 milliards en 1971-72.

D'autre part, à supposer que le produit national brut compte tenu des taux d'impôts actuels, atteindrait près de \$14 milliards, cependant que les revenus fédéraux s'établiraient à près de \$13 milliards, le grand total-revenu serait de \$25 milliards.

Ces chiffres représentent un taux annuel d'accroissement de 7 à 7.5 p.c. des revenus provinciaux et municipaux, et d'environ 7 à 8 p.c. des revenus fédéraux, par rapport aux prévisions budgétaires de 1966-67.

Le comité tire de ses projections la conclusion suivante: si les dépenses s'élèvent suivant les taux extrapolés, et si les taux d'imposition, de même que les transferts fédéraux, demeurent ce qu'ils étaient au moment de l'extrapolation (octobre 1966), la situation financière des gouvernements provinciaux et municipaux va se détériorer graduellement, cependant que celle du gouvernement fédéral va s'améliorer.

Selon ces hypothèses, et à condition que s'accroisse de 6 ou 7 p.c. le produit national brut, les déficits provinciaux et municipaux vont passer de l'actuel \$800 millions à environ \$4 milliards.

Quant à la situation fédérale, aujourd'hui dans un état d'équilibre approximatif, elle s'améliorerait d'un surplus de \$325 à \$725 millions.

Les extrapolations du comité du régime fiscal s'appuient sur les hypothèses multiples et toutes susceptibles de variations plus ou moins prononcées: le produit national brut, l'évolution démographique, etc. Par exemple les extrapolations ne tiennent compte que des programmes et dépenses approuvés, ou rendus publics, au terme de 1965, et de ceux qui sont prévus dans les prévisions budgétaires des gouvernements pour 1966-67.

Il suffirait qu'un gouvernement mit en vigueur un programme d'investissements imprévu d'une certaine ampleur pour en fausser les résultats.

Québec

(Suite de la première page)

ni hier par le Québec; celui du transfert net et de la péréquation.

Quant à la compensation fiscale, on ne saurait en tenir compte puisqu'il n'a pas été question, au cours de la conférence, de remettre aux provinces la partie du domaine de sécurité sociale détenu actuellement par Ottawa.

En transfert net, M. Johnson exigeait, en septembre, \$17.1 millions plus \$29.6 millions, soit un total de \$46.7 millions. A ce titre, les provinces n'ont rien obtenu du fédéral. C'est ce qu'il appelle un transfert net, on peut — encore cette histoire de pommes et d'oranges — la comparer aux \$46.7 millions qu'exigeait M. Johnson.

Selon la délégation du Québec, la concession d'Ottawa dans le domaine équivalait, pour 1967-68, à un gain de \$23.4 millions, soit donc \$23.4 millions de moins que la requête initiale de M. Johnson.

En septembre, M. Johnson avait exigé des paiements de péréquation selon la nouvelle formule établie par le fédéral: il a obtenu, ce qui donne au Québec, toujours selon la délégation de cette province, \$82 millions de plus qu'il n'aurait obtenu, en 1967-68, si l'ancienne formule avait été maintenue.

Si l'on compare les demandes du Québec, en septembre, aux sommes que le fédéral vient de lui céder, (en tant qu'on puisse faire des comparaisons dans ce domaine) — la province reçoit \$23.4 millions de moins que ce qu'elle exigeait.

Cette comparaison cependant ne tient pas compte des \$152 millions que le fédéral offre à Québec, pour une période indéfinie, comme subventions — cinquante pour cent pour la construction d'écoles d'enseignement technique et professionnel.

Concession

(Suite de la première page)

Enfin, il reste à définir précisément ce que signifie l'enseignement post-secondaire. Les paliers ne se situent pas tous au même niveau d'une province à l'autre, et ce n'est pas une question de sémantique, loin de là.

Rappelons, par dessus le marché, que ces données sont celles du gouvernement fédéral, et certaines provinces, notamment le Québec, les contestent. Ainsi, par exemple, si les chiffres comparatifs publiés hier placent en parallèle les deux formules, l'ancienne et la nouvelle, comme il se doit, les données elles-mêmes se rapportent à deux exercices fiscaux distincts, celui de 1966-67 et celui de 1967-68. Les provinces auraient voulu opposer les deux formules à un même exercice, pour supprimer les écarts difficilement saisissables dans la progression de l'économie d'une année à l'autre.

M. Sharp a abordé, au cours de la conférence de presse qui a suivi le terme des entretiens, l'opportunité de publier les projections du comité du régime fiscal, qui démontrent que les provinces supporteraient des charges beaucoup plus lourdes dans cinq ans que le gouvernement fédéral.

Il a été décidé que chacune des provinces publierait les siennes, et qu'Ottawa ferait de même.

Dans son entretien avec la presse M. Pearson n'a pas caché que les discussions furent des plus vigoureuses. A la mine déconfite des premiers ministres au sortir de la salle, le premier ministre n'avait pas besoin d'insister.

Les accords, en principe, dureront cinq ans. En réalité, il faudra les réexaminer de nouveau dans deux ans, lorsque le comité du régime fiscal, établi en 1964, aura terminé ses travaux. Le comité n'ayant pu produire ses conclusions à temps pour le renouvellement quinquennal des accords actuels, la conférence ne pouvait connaître beaucoup de succès, et les provinces s'en sont plaintes.

M. Pearson, comme M. Sharp la veille, a reconnu la nécessité d'augmenter les impôts, d'augmenter les impôts,

Négociation

(Suite de la première page)

A son avis, il faudrait toutefois que le gouvernement québécois décreète une enquête publique sur la gestion du personnel dans la fonction publique, pour déceler les anomalies actuelles, dont la compartimentation excessive, avant de procéder à la création du ministère en question.

Une autre recommandation que les congressistes pourront entendre est la création de comités de gestion du personnel dans chaque ministère, division, service et unité administrative.

Enfin, les participants aux assises du SFPQ étudieront la création d'un comité en commun, où les négociateurs gouvernementaux et syndicaux étudieraient des maintenant les services essentiels durant une grève, au cas où les syndiqués décident d'agir de la sorte.

Après le 27 mars 1967, quand on négociera le renouvellement de la présente convention collective de travail.

M. Parent a dit que ce congrès, dont le thème est "Au service de la population", permettra aux délégués de voir comment ils pourraient tous mieux servir les citoyens québécois, indépendamment du parti au pouvoir.

Il y arriveront, croit-il, en analysant les difficultés survenues dans l'application de la première convention collective intervenue le 27 mars dernier, analyse qui leur fera découvrir les faiblesses de la machine administrative du Québec.

La population jouira d'un meilleur service de la part des fonctionnaires des qu'on aura fait disparaître les problèmes de régie interne en apprenant à négocier et à appliquer adéquatement les conventions intervenues avec ses employés, et en faisant disparaître le favoritisme politique dans l'engagement du personnel.

Ottawa

(Suite de la première page)

Martin a dit que son gouvernement n'avait eu encore aucune réaction de Hanoi à la suite de la publication des conclusions de la conférence de Manille.

Les Etats-Unis ont offert de retirer leurs militaires, lors de cette conférence, moins de six mois après que le Nord-Vietnam aura entrepris de rapatrier ses propres troupes du Sud-Vietnam.

M. Martin a émis l'espoir qu'il sera possible d'en venir à des négociations à ce sujet.

M. Paul Martin, d'autre part a déclaré que le gouvernement canadien regrette le fait que la Chine populaire ait cru bon de se livrer à des essais nucléaires alors que les autres puissances tentent de conclure un traité sur la cessation de telles expériences.

Le ministre a toutefois refusé de répondre immédiatement à une question de M. Douglas Harkness (PC - Calgary, Nord), qui demandait si l'engin chinois était de courte ou de longue portée.

M. Martin a offert au député de discuter du sujet avec lui, privément.

M. Gordon Churchill (PC - Winnipeg-Sud-Centre), a alors demandé au ministre si le Canada donnera l'exemple en se débarrassant des armes nucléaires qu'il possède déjà.

Le ministre a répondu que l'attitude du Canada dans ce domaine n'était déjà plus qu'exemplaire.

tant à Ottawa que dans les capitales provinciales: "Nous sommes tous dans la même barque", a-t-il dit.

"Mais nous ne pouvions aller plus loin, quant à nous, si l'on tient compte de nos responsabilités à l'égard du contribuable", a-t-il ajouté.

En somme, le Canada tout entier doit être disposé à payer le prix de son équipement social et il est acquis que le gouvernement fédéral ne veut plus dorénavant acquiescer seul la note des provinces.

Puisque celles-ci entendent exercer leurs droits constitutionnels, il leur incombe d'en assumer la responsabilité financière parallèlement avec le gouvernement fédéral.

"Tous n'ont pas quitté la conférence en souriant, a dit M. Pearson, eussent-ils été tous satisfaits, le fédéralisme coopératif n'existerait pas".

"Le fédéralisme coopératif n'a-t-il pas pour objet de contenir tout le monde?" lui avons-nous demandé.

"Il a pour objet d'assurer la péréquation du mécontentement", a-t-il répondu.

La formule est bien rodée, en effet.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

COURTIER EN METAUX PRECIEUX

Une compagnie spécialisée dans les transactions sur les métaux précieux est en mesure d'offrir une situation à un nombre très limité de personnes.

Le type d'activité proposé n'a pas de concurrence.

- Si vous avez une très sérieuse expérience de la vente.
- Si vous vous croyez capable de vous intéresser en profondeur aux questions monétaires et économiques.
- Si vous êtes troublé par le danger grandissant de l'inflation, par les problèmes de balance des paiements internationaux par le risque d'une crise économique.
- Si votre présentation est impeccable.
- Si votre âge est d'au moins 25 ans.

Nous vous suggérons alors d'adresser un curriculum vitae à: Case 444, Le Devoir, Mtl.

ADMINISTRATEUR D'HOPITAL

FONCTIONS: Directeur du personnel, directeur du service des achats et administrateur général dans un hôpital de 50 lits à Malartic, cté d'Abitibi-Est.

QUALITES REQUISES: Expérience antérieure dans l'administration ou le service de comptabilité d'un hôpital reconnu. Une préférence sera accordée à un diplômé en administration hospitalière.

Salaire à discuter.

Faire parvenir curriculum vitae à: C.P. 800, Malartic, Qué.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

a des emplois vacants pour célibataires de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une dernière année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 1, Ontario.

TRENT UNIVERSITY

PETERBOROUGH, ONTARIO, CANADA

DEMANDE un technicien ou agent technique

Département de Physique

Fuote à pourvoir: assistant de recherche, dans le domaine de la physique des plasmas et des ondes d'hyperfréquence. Le candidat ne doit pas nécessairement être spécialisé dans ce domaine, mais avoir de l'expérience et de bonnes connaissances générales en électronique. Le salaire, suivant l'expérience et les qualifications, variera entre — \$3,000 et \$6,000.

Veillez adresser la correspondance à: Research Technician-Physics, c/o The Assistant to the Comptroller, Trent University, Peterborough, Ontario, Canada.

BIBLIOTHECAIRE

La cité de Longueuil recherche une personne compétente pour prendre charge de sa bibliothèque municipale.

La fonction: organiser au complet la nouvelle bibliothèque.

Le candidat ou la candidate devra posséder un baccalauréat en bibliothéconomie ou bien, un diplôme en bibliothéconomie avec 5 années d'expérience.

Envoyez curriculum vitae et salaire désiré à:

Pierre D. Brodeur, Secrétaire exécutif, 100 ouest, rue St-Charles, Longueuil, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MILLE-ILES

PERSONNEL DEMANDE

HOMME OU FEMME

Un professeur demandé pour enseigner à l'enfance exceptionnelle, au niveau primaire, connaissant la méthode Cuisenaire.

Veillez vous adresser à:

M. RAYMOND GENDRON, Directeur du Personnel, 216, boul. Laval, Ste-Rose, Ville de Laval, P.Q.

CARRIERES DANS LE DOMAINE ADMINISTRATIF DES ARTS D'INTERPRETATION

Des postes de stagiaires auprès de compagnie d'interprétation à Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal, sont offerts dans le cadre d'un programme de formation d'administrateurs du Conseil des Arts du Canada.

Les candidats doivent être âgés de 24 à 30 ans, diplômés d'université et avoir une bonne expérience des pratiques commerciales. Il est indispensable que les candidats s'intéressent à l'administration et aux arts d'interprétation.

Les candidats sélectionnés devront s'occuper des questions de comptabilité, de budget, de ventes de billets et de relations extérieures de l'organisme auquel ils seront assignés.

Salaire des stagiaires: \$6,500.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement et doivent être envoyées le 13 novembre au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Centre du Théâtre canadien bureau 301, 280 ouest, rue Bloor, Toronto 5, Ontario

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

685 Cathcart, 3e étage

SECRETAIRE BILINGUE (sténodactylo)

Salaire selon la compétence

Pour rendez-vous: 879-4823

PROMOTION DES VENTES

M & M Hobby Limitée recherche les services d'un homme bilingue possédant voiture de modèle récent et prêt à voyager pour s'occuper de la promotion de ses ventes auprès des magasins de jouets, quincailleries, tabagies et pharmacies de la province de Québec.

Possibilités de revenu de \$200 à \$300 par semaine. On acceptera la demande du candidat ayant de 25 à 35 ans et expérimenté de préférence.

Pour entrevue, les intéressés devront appeler:

M. Voyer à 255-0785

ou faire parvenir leur demande d'emploi à:

M & M Hobby Limitée 3810 est, rue Rachel Montréal, P.Q.

COMPTABLE

Recherchons comptable pour les opérations d'une filiale. Le candidat doit être initié à toutes les méthodes comptables par suite d'une solide formation et de l'expérience acquise dans les cadres d'une fonction similaire.

Diplôme requis: C.A., R.I.A., C.G.A., ou B.Comm. Connaissance de la langue anglaise nécessaire.

Rémunération adéquate et excellentes chances d'avancement.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

PACIFIC PETROLEUMS LTD.

Suite 1026

Edifice Sun Life, Montréal

REPRESENTANT PHARMACEUTIQUE

Québec

Notre maison en plein essor est à la recherche d'un vendeur additionnel pour Québec. C'est un poste qui présente un véritable défi au candidat qualifié.

Le postulant doit être bilingue, et posséder 2 ans ou plus d'expérience dans la vente des produits pharmaceutiques.

Traitement illimité, boni, retraite, auto fournie par la compagnie et dépenses payées.

Toutes demandes seront gardées confidentiellement.

POURQUOI NE PAS Y SONGER ?

Pour une entrevue sur place, écrivez à:

SUR LE CLOU

Le ministère de l'éducation a procédé hier soir au lancement des cinq volumes du rapport Parent dans une nouvelle série "Livres de poche". Les Editions Fides, de Montréal, en sont le distributeur exclusif. Le lancement a eu lieu au pavillon Pollack de l'université Laval.

Les Presses de l'université Laval viennent de publier la version française d'une étude portant sur le régime de rentes des professeurs dans les universités canadiennes. Préparée par l'Association des universités et collèges du Canada par le professeur Mark Ingraham, de l'université du Wisconsin, cette étude a été financée par la Carnegie Corporation, de New-York. Les propositions de M. Ingraham ont été discutées cette semaine lors du congrès annuel de l'AUCCC à Ottawa.

Les combattants de l'inflation, qui ont participé aux manifestations contre la hausse du prix des aliments, déclarent qu'ils n'ont rien à voir avec un groupe nouvellement formé sous le nom des ménagères en colère, ni avec le groupe de M. Fedorka qui a lancé cette semaine l'idée d'une chaîne de magasins coopératifs pour concurrencer les super-marchés.

Le président du Ralliement National, M. Gilles Grégoire, tiendra des réunions d'organisation dans les comités de Lac St-Jean et de Roberval au cours de la fin de semaine, après avoir fait de même dans les comités de Charlevoix et de Portneuf lors du dernier week-end. Ce soir, M. Grégoire se rendra à la messe à 7 heures à la paroisse de St-Jean, où il sera dans Compton et demain soir dans Sherbrooke. L'organisation provinciale du R.N. M. Camille Samson, tiendra des réunions dans la région de Hull.

Les diplômés de l'université McGill et leurs familles (environ 1,400 personnes) visiteront l'Expo 67 ce matin. C'est le groupe le plus nombreux à visiter l'Expo.

Cayer et Bergeron ne vont pas au RIN

Deux candidats du Ralliement national (RN) aux dernières élections provinciales, MM. Jacques Cayer, de Dubuc, et Normand Bergeron, de Lac-St-Jean, ont nié hier être passés au Rassemblement pour l'indépendance nationale dirigé par M. Pierre Bourgault (RIN).

L'organisateur en chef du RIN, M. Bertrand Beauchamp, avait annoncé, mercredi, la nouvelle niée hier par les deux ex-candidats qui sont annoncés dans des postes locaux de la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Le chef du RN, M. Gilles Grégoire, a d'abord démenti la nouvelle hier. Rejoint par téléphone, M. Cayer et Bergeron ont confirmé, M. Bergeron a déclaré qu'il avait une "carte de sympathisant" du RIN mais qu'il restait pour le moment avec le RN. M. Cayer a dit qu'il se retirait de la politique pour une période indéterminée. Il a admis avoir rencontré M. Beauchamp dernièrement mais a soutenu qu'il s'agissait d'entretiens absolument confidentiels que M. Beauchamp n'avait pas été autorisé à dévoiler.

Teccart jumelé à un institut parisien

PARIS. — Deux instituts privés d'enseignement technique, un français et un canadien, viennent de convenir d'assurer une mutuelle collaboration sur le plan pédagogique et technique. Il s'agit du premier jumelage réalisé dans l'enseignement technique privé.

L'accord implique, d'une part, l'Institut technique professionnel de Paris, dirigé par M. Roger Penon, et l'Institut Teccart de Montréal, dirigé par M. Jean Meunier, d'autre part.

La cérémonie de jumelage s'est déroulée à la Maison du Québec à Paris, en présence de M. Jean Chapdelaine, président de la délégation du Québec.

L'un des résultats de cet accord sera de permettre aux étudiants canadiens de suivre directement les cours de l'Institut technique professionnel de Paris au Québec, par l'intermédiaire de l'Institut Teccart, et aux étudiants français de pouvoir se procurer les cours à l'Institut de Montréal. L'échange tendra également à uniformiser, dans toute la mesure du possible, les termes et expressions techniques, favorisant la communauté de langage de la famille franco-canadienne.

Pour VENDRE "PROPRIÉTÉ" ou ACHETER

IMMOBILIERES GOULET

J. Goulet (Consultez) M. Goulet

Immobilières Goulet Realities Inc.

3130 EST, SHERBROOKE • Tél. 526-6655

visiter les terrains de l'Expo jusqu'ici.

Une soirée de folklore international aura lieu à 8 h, ce soir au collège Stanislas (780 Dord, Outremont) et le commissaire général de l'Expo 67, M. Pierre Dupuis, y prononcera une allocution. Des danses des 16 pays suivants seront exécutées: Allemagne, Antilles anglaises, Canada, Écosse, Espagne, France, Grèce, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pologne, Portugal, Tchécoslovaquie et Ukraine.

Ce midi, au Reine Elisabeth, Marcel Théoret, conseil en relations publiques auprès du groupe Noranda, prononcera une conférence devant l'Association des assureurs-vie.

L'Association des parents catholiques du Québec organise un colloque sur la "démocratisation de l'enseignement". Il aura lieu à Québec demain, à compter de 10 h, du matin au pavillon Pollack de la cité universitaire. Le cardinal Maurice Roy y célébrera la messe en fin d'après-midi.

Tous les cheminots de Montréal et de la région, ainsi que leurs familles, sont invités à la réunion de l'Association catholique des employés de chemins de fer qui aura lieu demain à l'Institut Dominique Savio, 9335, St-Hubert. La réunion débutera à 11 h 15 et comprendra une messe, un déjeuner, une brève causerie-forum et une visite de la maison.

Le Montreal Cat Fancier Association présentera demain, de 10 h, à 22 h, une exposition de chats au Royal Canadian Hussars Armory, à Montréal. Parmi les chats, on couronnera un roi, une reine, un duc et une duchesse.

À 12 h 15, lundi, à l'hôtel Windsor, M. David Lewis, député néo-démocrate de York South aux Communes, prononcera une causerie intitulée: "Is Labour Unreasonable?", devant les membres du Canadian Club of Montreal.

La première conférence de Marie-Jeanne Duryy sur Victor Hugo et Baudelaire, qui devait avoir lieu le 18 octobre a été remise en raison de la maladie de Mme Duryy lors de son arrivée au Canada. Elle aura lieu à 20 h 15 le 2 novembre (et la deuxième le lendemain) dans la salle H-415 de l'université de Montréal.

Le prince Bertil, de Suède visitera Ottawa les 15 et 16 novembre avec un groupe d'industriels suédois. Le groupe aura des entretiens avec les ministres Martin (Affaires extérieures), Sharp (Finances), Drury (Industrie) et Winters (Commerce).

Le Conseil de la vie française vient de décerner les insignes de la fidélité française à Mgr Félix Antoine Savard et à MM. Wilfrid Pelletier, Marcel Faribault et Robert Picard, conseil général de France à Québec. Les trois premiers décrets font grandement honneur à la nation canadienne-française en littérature, en musique et dans le domaine de la finance, tandis que le quatrième est un ami de longue date du Canada français, déclare le Conseil. Ces décorations sont décernées une fois l'an.



Le juge Emile Trottier

Le NPD: le juge Trottier a fait de la "discrimination politique" du haut du banc

Le Nouveau parti démocratique du Québec "dénonce de façon absolue les invraisemblables propos tenus par le juge Emile Trottier" jeudi à Montréal lors de la mise en liberté conditionnelle d'un jeune accusé, présumé membre de la nouvelle cellule du Front de libération du Québec. De plus, il "condamne, comme un outrage à la mentalité actuelle de tous les Canadiens français, l'implication malhonnête faite par le juge. Il demande au juge Trottier "de corriger l'effet malveillant de ses remarques et de cesser à tout jamais de faire, du haut du banc, de la discrimination politique défavorable à des mouvements reconnus et honorables".

Pierre Renaud, 23 ans, étudiant en sociologie (3e année) à l'université de Montréal, s'est reconnu coupable d'avoir conspiré pour commettre un vol à main armée au cinéma Jean-Talon, vol qui a été présumément organisé par la cellule du FLQ qui a été démantelée récemment. Le juge lui a imposé, pour ainsi dire, une sentence suspendue, à six conditions. L'une de ces conditions est qu'il s'abstienne de s'occuper de tout mouvement socialisant ou de même nature. Le juge a précisé qu'il voulait par la restriction non pas la liberté de pensée mais la liberté d'action.

Dénouant cette condition, le NPD du Québec a déclaré hier dans un communiqué: "Il saute aux yeux de toute personne intelligente que semblable déclaration, de la part d'un juge qui siège, implique une nette accusation comme pépinière de criminels contre une foule de mouvements tel que le Nouveau parti démocratique, les syndicats ouvriers sans distinction, tous les syndicats professionnels ou autres, les unions de cultivateurs ou les syndicats d'étudiants, les mouvements coopératifs, bref tout ce qui, sur le plan de la politique et de l'action collective garde la société en état de dynamisme et lui permet de résister à la corruption.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Guy Boilard, s'est demandé dans son plaidoyer si la société serait mieux servie en envoyant Renaud au pénitencier pour un long terme, le plaçant ainsi parmi des criminels qui pourraient avoir un effet malsain pour lui, ou en se montrant clément et en pensant que, grâce à l'éducation qu'il a reçue, il pourrait s'améliorer et refaire sa vie au contact d'une famille respectueuse et d'un monde respectueux des lois.

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a affirmé hier que toutes les familles du secteur de la Petite Bourgogne qui sont appelées à être expropriées dans le cadre du projet de rénovation urbaine annoncé par l'administration municipale seront averties au moins sept ou huit mois avant que l'ordre d'éviction n'entre en vigueur.

Le président du comité exécutif a réagi avec vigueur aux principales recommandations faites jeudi par le "Réveil des citoyens de la Petite Bourgogne" lors de la présentation d'un mémoire de l'organisme au comité d'étude sur l'expropriation.

En substance, M. Saulnier reproche au comité de citoyens d'avoir fait des suggestions qui sont en bonne partie en passe d'être réalisées puisque plusieurs d'entre elles sont contenues dans le bill de Montréal qui attend depuis le mois de février dernier d'être étudié par la législature provinciale.

Le président a déclaré avec humeur que le comité de citoyens qui n'est pas tellement représentatif, selon lui, agit comme "la mouche du coche" qui décèle ce que l'administration municipale s'apprête à accomplir pour faire des suggestions et s'en approprier ensuite le mérite. C'est assez enfantin comme attitude, a-t-il commenté.

M. Saulnier a relevé la plupart des principaux points du mémoire: "Il a d'abord déclaré que la loi prévoit qu'il doit y avoir une enquête sur le statut des familles. Dans le cas de la Petite Bourgogne, cette enquête est déjà faite. Aux termes de la loi fédérale d'habitation, il est assuré également que toutes les familles dérangées devront être relogées dans des logements dont le loyer devra être établi en fonction de leur niveau de revenu.

Le bill de Montréal prévoit, d'autre part, des indemnités de déménagement pouvant aller jusqu'à \$1,000 par famille. Il prévoit également que chaque famille recevra une subvention égale à la différence de prix de son nouveau loyer avec l'ancien. Dans ces cas, le réveil

des citoyens demande trois catégories d'indemnité: une indemnité fixe de déménagement de \$500, des indemnités variables pour augmentation de frais de loyer et de coût de transport qui seraient versées à toutes les familles sans exception pour une période d'au moins sept ans et des indemnités spéciales pour les familles encore dans le besoin.

C'est au chapitre de l'information que M. Saulnier s'élève le plus contre les allégués du mémoire. Un employé du service municipal d'urbanisme est sur place, dit-il, non seulement pour aider les familles à se reloger mais pour fournir à tous les citoyens tous les renseignements dont ils ont besoin sur les projets de la ville. Moi-même, ajoute-t-il, j'offre encore une fois à tous ceux qui veulent des renseignements de m'appeler, y compris le comité de citoyens. Mon numéro est dans le bottin téléphonique....

TERRAINS À VENDRE
Bord de l'eau - Cartierville.
Site enchanteur, prêt à bâtir. Services installés et conditions pour constructeurs.
Tél.: 331-7071
Soir: 352-4765

La Société d'hygiène naturelle du Québec présentera à 2 h, demain, au salon Prince-de-Galles de l'hôtel Windsor, à Montréal, une causerie de M. Jacques Lalanne intitulée: "Vos émotions, votre vie, votre santé".

LIVING ENGLISH FOR FRENCH CANADIAN STUDENTS
PARAITRA BIENTOT
par Gaston Saint-Pierre, Ph. D. (Ling.)

ACTUELLEMENT EN VENTE
Living English for French Canadian Students (Book I) \$3.00
Workbook (Book I) \$1.35
Teacher's Key (Book I) \$3.60
Living English for French Canadian Students (Book II) \$3.00
Workbook (Book II) \$1.35
Teacher's Key (Book II) \$3.60

LE DEVOIR

MONTREAL SAMEDI 29 OCTOBRE 1966 TROIS

La plupart des municipalités de la rive sud s'opposent à un regroupement massif mais souhaitent un organisme plus puissant que l'actuelle commission intermunicipale

La plupart des mémoires soumis au cours de la semaine par les conseils municipaux à la commission d'étude des problèmes intermunicipaux de la rive sud soulignent la nécessité d'un organisme ou gouvernement régional plus puissant que l'actuelle commission intermunicipale dont font partie douze

Fusion volontaire
Tout projet de regroupement des municipalités de la rive sud devrait faire l'objet d'une vaste et longue campagne d'information avant d'être soumis à l'approbation des contribuables, estime le conseil municipal de la Cité de Jacques-Cartier, dans le mémoire qu'il a soumis hier à la commission d'étude des problèmes intermunicipaux sur la rive sud.

Le conseil, dit le mémoire, réalise pleinement les dangers qu'il y aurait à imposer d'autorité sur la rive sud des solutions dont la valeur n'a pas encore été prouvée ailleurs. Sans le mentionner de façon explicite le texte fait allusion en ces termes à la fusion des municipalités de l'île Jésus: "certain regroupement imposé ailleurs ne paraît pas encore avoir fort amélioré les choses; il ne semble qu'une plus grande amélioration vienne de l'extérieur. Ce qui s'est fait appelle des retouches et peut-être une complète révision".

Le mémoire rappelle que le mouvement des affaires sur la rive sud s'oriente en direction de Montréal, de sorte qu'une douzaine de municipalités vivent côte à côte sans avoir souvent de liens entre elles, ni d'intérêts communs. Jacques-Cartier estime que la solution dite du "Grand Montréal", sous une forme ou sous une autre, ne devrait pas être rejetée sans une étude approfondie des problèmes de la région.

Entre-temps, le conseil municipal suggère que l'on s'en tienne à l'état actuel des choses et, pour reprendre sa propre expression, s'il faut vraiment regrouper, la ville soumet un projet d'agrandissement de Jacques-Cartier.

Dans un premier temps, il s'agit d'annexer le territoire de la ville de Longueuil et celui de la paroisse Saint-Joseph de Lemoyne, étant donné qu'il s'agit de frontières naturelles. En second lieu, la ville de Boucherville pourrait être réunie à la nouvelle ville, ainsi que tout le territoire de St-Hubert compris au nord de la voie ferrée, les chemins de fer nationaux du Canada.

Enfin, troisième étape, le reste de Saint-Hubert, Lafleche et la partie de Greenfield Park située au nord-est de la route numéro 9 devraient être réunies à la grande ville. Une seconde ville d'importance pour

raît être formée de territoires de Saint-Lambert, et de parties des villes suivantes: Lemoyne, Greenfield Park, Brossard et Préville.

Avant de procéder à ces diverses fusions, il serait important de mettre en commun divers services, sous l'autorité d'une commission métropolitaine des territoires concernés.

Régime municipal
Le mémoire de Jacques-Cartier soutient que tout le régime municipal du Québec est à repenser. Ainsi, une refonte des lois municipales devrait grouper dans une seule et même loi le code municipal, la loi des cités et villes et toutes les lois qui régissent ces matières; cette refonte devrait aussi établir des gouvernements selon une nouvelle délimitation des régions, des districts et des municipalités locales, sous l'autorité du ministère des affaires municipales. Ce ministère devrait être chargé de la mise en oeuvre d'un plan directeur au niveau provincial, en vue de résoudre des problèmes de coordination et d'aménagement qui se posent tant sur la rive sud que dans le reste de la province.

Le conseil municipal consacre une bonne partie de son exposé à tuer une fois pour toutes les bobards qui ont encore cours sur la Cité de Jacques-Cartier. Il rappelle notamment que le pont-tunnel n'est pas situé dans Boucherville, comme on le croit généralement, mais dans Jacques-Cartier, de même que l'Externat classique de... Longueuil. Jusqu'à tout récemment, dit le mémoire, les techniques de diffusion ont "démensurément grossi les moindres faits divers des heures moins heureuses" de la ville, et fait la conspiration du silence sur ses progrès. Aujourd'hui, c'est une ville bien organisée à tous les points de vue, et dont l'importante usine de filtration, notamment, fournit l'eau potable à huit de ses voisines. Aussi, le conseil estime-t-il que la commission d'étude devrait contribuer à dissiper pour de bon tous les "préjugés anachroniques" que l'on entretient encore à son égard dans certains milieux.

Plus tôt, au cours de la semaine, plusieurs villes ont aussi soumis des mémoires à la commission présidée par Me Paul-Henri Lemay, de Montréal.

Le réveil des citoyens a soutenu qu'il n'avait pu obtenir qu'un exemplaire de deux récentes publications du service d'urbanisme de la ville sur le projet de la Petite Bourgogne. M. Saulnier se dit bien surpris car tous les citoyens qui auraient fait la demande d'exemplaires de ces publications auraient vu leur voeu comblé d'après les responsables des publications de la ville.

Enfin, M. Saulnier accuse le "Réveil" de vouloir amener les gens et de compromettre l'avenir immédiat du quartier avec ses déclarations. L'organisme avait d'ailleurs lancé une accusation semblable contre les politiciens municipaux dans son mémoire.

Dans les cas des îlots Saint-Martin (premier secteur affecté par les travaux), les gens sont avertis sept à huit mois à l'avance, précise M. Saulnier, et il en sera ainsi lorsque la ville décidera d'exécuter les autres parties du projet.

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
GALVANISÉES ALUMINIUM
OU VIBRE
Estimation gratuite
* MONTREAL - 322-4160
* QUEBEC - 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

ST LEGER
IMPORTÉ D'ÉCOSSE
SPECIALMENT POUR CEUX
QUI PRÉFÈRENT LEUR SCOTCH
BOUX ET TRÈS LÉGER
Distributeurs: Importations Dorand

La plupart des municipalités de la rive sud s'opposent à un regroupement massif mais souhaitent un organisme plus puissant que l'actuelle commission intermunicipale

municipalités, mais la plupart d'entre eux s'opposent à un regroupement massif des municipalités. Formée au cours de l'hiver dernier par le ministre des affaires municipales d'alors, M. Pierre Lefort, en collaboration avec les municipalités, la commission doit présenter son rapport à la fin de cette année.

Ainsi, la ville de Longueuil recommande la mise en vigueur d'un plan sur la rive sud, mais s'oppose à toute fusion. Elle s'oppose même à une fusion de certains services, parce qu'elle impliquerait pour cette municipalité une augmentation du coût d'exploitation de ces services en même temps qu'une diminution notable du rendement. D'autre part, Longueuil voudrait récupérer deux parties de territoires qui ont été englobées dans Jacques-Cartier.

Ce mémoire, incidemment, va complètement à l'encontre d'une étude commandée par la municipalité à l'économiste Henri Muhi, et qui suggère notamment la fusion de Longueuil et de Jacques-Cartier. De leur côté, les autorités municipales de Saint-Lambert sont carrément en faveur d'un regroupement des municipalités de la rive sud, soulignant que la multiplicité des villes adjacentes les unes aux autres est la source d'un grand nombre de problèmes, tant au niveau des services offerts à la population qu'au niveau de la planification à long terme des

mêmes services. Le mémoire recommande de faire précéder les regroupements en une ou quelques villes d'un inventaire complet des ressources humaines et matérielles et de prévoir une période d'ajustement et de coordination d'environ deux ans.

Un autre mémoire, celui de la ville de Boucherville, préconise un gouvernement régional, de même que "certains regroupements" de municipalités, laissant à la commission d'enquête le soin de les déterminer. Mais les éditoriaux du "statu quo" en ce qui concerne Boucherville même.

La ville de Brossard, elle, veut annexer mais non être annexée, considérant qu'elle peut "se développer et progresser sans qu'il soit nécessaire de lui adjoindre d'autres territoires et sans qu'elle ait à s'associer à d'autres". Se disant satisfait des services actuels, la municipalité se dit néanmoins intéressée à participer d'une façon tangible à la construction et à l'exploitation d'une usine régionale d'épuration des eaux usées de la rive sud.

Pour mettre fin à l'imbroglie... Choquette suggère que René Lévesque quitte le parti libéral

QUEBEC. — Le député libéral de Lotbinière aux Communes, M. Auguste Choquette, a indiqué vendredi, dans une chronique hebdomadaire qu'il signe dans le journal "l'Action", que le départ de M. René Lévesque des rangs du parti libéral serait peut-être la solution à l'imbroglie qui divise les libéraux du Québec.

Faisant allusion à la lutte qui se livre à l'intérieur du parti pour obtenir les principaux postes de commande de la Fédération libérale du Québec, M. Choquette dit qu'il serait désastreux que l'éclatement se produise au congrès de novembre.

La tension est-elle suffisamment forte pour croire que des expulsions seront réclamées le mois prochain? se demande M. Choquette, qui ajoute que la chose est plausible et "c'est alarmant".

À supposer que l'exclusion de M. Lévesque des rangs du parti fasse l'objet d'une résolution majoritaire, il est certain que d'autres libéraux prestigieux, en guise de protestations, suivront l'ex-ministre.

Par ailleurs, si René Lévesque effectue un départ volontaire sans claquer les portes, le soulagement que plusieurs conviendront sera apporté, continue le député de Lotbinière.

"M. Lévesque, ajoute-t-il, a toujours considéré le parti libéral comme un succédané de la formation politique parfaite que sa fièvre idéaliste lui fait constamment envisager. Sa philosophie réformiste est si dynamique qu'il est enclin à désigner certaines valeurs traditionnelles qu'un parti politique québécois doit honorer, s'il veut se maintenir au pouvoir".

M. Choquette affirme que la grande majorité des Québécois doivent rendre hommage à M. Lévesque pour le réveil social qu'il a imprimé à sa province.

"Qu'il continue, dit-il, de se battre admirablement, nous sommes d'accord. Toutefois les cadres du parti libéral ne lui conviennent plus et c'est un service louable qu'il se rendrait à lui-même ainsi qu'au parti qui lui a fourni l'hospitalité, si de bonne foi, et sans trop de fracas, il décidait de militer à l'intérieur de cadres différents. Peut-être que voilà la solution efficace à l'imbroglie crucial qui tenaille les libéraux provinciaux du Québec".

L'article de M. Choquette s'intitule: "Les libéraux provinciaux vus par leurs frères séparés".

à prix populaire marabout en vente partout

GUIDE MARABOUT DE LA FEMME

le guide marabout de la femme

2 volumes de 432 pages comprenant 46 pages de hors-texte en couleurs et plus de 400 photos en noir.

PRIX SUGGÉRÉ: \$ 1.95

EN VENTE PARTOUT
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE
ed Marabout Kanan - 226 Est. Christophe Colomb - Québec P.Q.

Fédéralisme coopératif à trois pour cent

Si l'on excepte les miettes qui sont tombées de la table fédérale en matière de péréquation et d'aide à l'enseignement post-secondaire, la conférence fédérale-provinciale qui a pris fin hier à Ottawa fut stérile.

Les sommes additionnelles qu'Ottawa versera aux provinces au cours de la prochaine année s'élèveront à quelque \$350 millions. C'est un montant tout à fait insuffisant, compte tenu des obligations sans cesse croissantes des provinces. C'est un transfert qui représente à peine 3 p.c. de l'ensemble du produit des taxes que doivent se partager Ottawa et les provinces. Rien ne paraît être plus éloigné de l'esprit qui sembla présider naguère à la création du Comité du régime fiscal.

Il faut souhaiter que les chiffres établis par le Comité du régime fiscal soient divulgués le plus tôt possible. Les provinces ont laissé entendre que les projections de revenus et de dépenses pour les cinq prochaines années plaident fortement en leur faveur : il est urgent et impérieux que l'opinion publique soit saisie de tout le dossier.

Une fois connus les chiffres du dossier fiscal, il faut souhaiter que les provinces fassent front commun contre Ottawa aussi longtemps qu'elles n'auront pas obtenu des ententes plus satisfaisantes. Vers la fin de la conférence, il s'était dessiné, semble-t-il, une unité assez forte entre les provinces. M. Johnson avait mis passablement d'eau dans son vin. Entre les positions du premier ministre du Québec et celles de MM. Robarts et Roblin, par exemple, il ne semblait plus exister dans l'immédiat de fossé infranchissable.

Cette unité retrouvée pourrait être, en définitive, le principal résultat positif de la conférence. Aussi longtemps que Québec faisait cavalier seul, il risquait d'avoir contre lui non seulement Ottawa, mais les autres provinces. A cet isolement dangereux, M. Johnson a pu substituer un rapprochement heureux avec l'Ontario, le Manitoba et peut-être aussi quelques autres provinces. Pourvu que les provinces ne lâchent pas, elles disposent de la force qui pourrait leur permettre, au cours des mois à venir, d'ébranler sérieusement l'intransigeance d'Ottawa.

Au point de vue tactique, la position de M. Johnson, à son retour à Québec, sera délicate. Le premier ministre avait laissé entendre, la semaine dernière, qu'il hausserait les taxes s'il n'obtenait pas satisfaction à Ottawa.

M. Johnson peut difficilement, d'autre part, augmenter l'impôt sur le revenu dans Québec à moins que l'Ontario ne soit disposé à faire de même : établir une différence sensible entre les

taux d'imposition directe des deux provinces serait en effet exposer la province plus faible à de sérieux contre-coups économiques. Or, M. Robarts doit faire face à une élection générale d'ici quelques mois : il peut difficilement se payer le luxe d'une augmentation de taxes avant cette redoutable échéance.

Dans ces circonstances, M. Johnson devra probablement se résigner, d'ici quelques mois, à une position d'attente. Certains ont évoqué, advenant l'échec de la conférence d'Ottawa, l'hypothèse d'une élection générale à Québec. Même si M. Johnson convoquait et gagnait une telle élection, cela ne suffirait pas à enrayer les effets économiques possibles d'une augmentation substantielle des impôts dans Québec. Nous ne serions pas étonnés que M. Johnson se borne, à la prochaine session, à proposer une légère augmentation de taxes, se contentant pour le reste de continuer au moins pendant un an ou deux à livrer une bataille vigoureuse à Ottawa.

Mais le gouvernement fédéral serait mal avisé de conclure, de cette impuissance momentanée, qu'il vient de remporter une importante victoire au détriment de M. Johnson. Le climat de "suspense" qui paraît devoir se prolonger pendant quelques mois, ne pourra pas durer indéfiniment. La principale cause du nouveau délai qui sera apporté à l'élaboration d'une solution satisfaisante, c'est, cette fois, la rigidité d'Ottawa. Le gouvernement fédéral s'est fixé pour règle de ne pas dépasser, dans ses concessions aux provinces, la limite magique de 50 p.c. du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers et de ne céder qu'un maigre point de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Lorsque l'opinion aura été saisie de tous les éléments du dossier, il est permis de présumer qu'elle n'hésitera pas à répudier une politique aussi mesquine.

La conférence d'Ottawa a aussi confirmé la détermination du gouvernement fédéral de mettre un frein à l'évolution du Québec vers un régime particulier. Tout semble devoir être mis en oeuvre afin de placer de nouveau toutes les provinces sur le même pied en matière de responsabilité et de fiscalité. La vie se chargera avant longtemps de rappeler aux dirigeants fédéraux l'irréalisme de leurs positions.

Ni le fédéralisme coopératif à 3 p.c., ni la recherche vaine d'une uniformité contraire à la réalité des situations concrètes, ne sauraient correspondre à la gravité et à l'urgence des problèmes qui se posent aujourd'hui aux gouvernements de ce pays. Il faudra mener, au cours des mois à venir, une vigoureuse campagne d'opinion afin d'obtenir une répartition plus équilibrée des ressources fiscales.

Claude RYAN

La révocation du mandat du Sud-Ouest africain

L'Assemblée générale vient de décider à une très forte majorité, 114 voix contre deux et cinq abstentions, que le mandat confié à l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain est terminé, parce que le mandataire a failli à ses obligations, et que ce territoire relève désormais directement de la responsabilité de l'ONU. Cette décision, même si elle est difficile d'un point de vue juridique, est d'un grand intérêt sur le plan des principes : elle crée un précédent car jamais un mandat n'a été révoqué jusqu'ici.

Déjà l'an dernier, l'Assemblée générale avait blâmé l'Afrique du Sud pour sa politique d'apartheid et lui avait reproché de ne pas coopérer avec l'ONU en vue de l'octroi de l'indépendance, mais la Cour internationale de justice était alors saisie de la plainte portée par l'Ethiopie et le Liberia au sujet du Sud-Ouest africain. Le rejet de cette plainte par la Cour en juillet dernier a provoqué une vive réaction et explique le vote de l'Assemblée générale.

Une occasion manquée

La Cour internationale a alors manqué une belle occasion d'affirmer son autorité et son prestige. Non seulement elle a refusé de se prononcer sur le fond du litige, mais elle a fait preuve d'une grande timidité et d'une hésitation étonnante dans l'interprétation du mandat. Le tribunal était du reste fort divisé puisque la décision a été de sept contre sept et que c'est le vote additionnel du président du tribunal qui a fait pencher la balance.

En 1950, la Cour s'était déjà prononcée dans un avis consultatif où elle rejetait les prétentions de l'Afrique du Sud qui disait être libérée de ses obligations de mandataire parce que la Société des Nations était disparue. La Cour avait conclu au contraire que le Sud-Ouest africain était encore un territoire sous mandat, que l'Afrique du Sud avait des obligations, que ce territoire pouvait être placé sous la tutelle de l'ONU mais que l'Afrique du Sud n'était pas obligée de le faire; enfin la Cour ajoutait que le statut du terri-

BLOC-NOTES

Cette décision de la Cour a été vivement critiquée, notamment par les pays africains, qui y ont vu l'influence de principes de droit international formulés par les pays occidentaux pendant une période où les puissances occidentales exerçaient leur domination. Des juges dissidents ont aussi exposé leurs vues de façon énergique. L'un d'eux a dit que c'était pour le tribunal une abdication de ses responsabilités. Toutefois le jugement de 1966 n'infirme pas celui de 1962, qui reconnaissait l'intérêt des demandeurs comme membres de la SDN; on a fait en juillet une distinction entre un intérêt suffisant pour saisir le tribunal de l'affaire, mais insuffisant pour obtenir un jugement sur le fond de l'affaire.

L'intervention de l'ONU

A la suite de ce jugement on pouvait craindre que les pays africains ne recourussent à la violence pour libérer le Sud-Ouest africain; il est vrai que sur le plan militaire, ces pays sont trop faibles pour s'attaquer à l'Afrique du Sud. Toutefois, le prestige de l'organisation internationale aurait été fortement atteint, en particulier dans le tiers monde, si le refus de la Cour de donner raison aux pays plaignants n'avait pas été suivi d'un geste de l'Assemblée.

Il convient donc de se réjouir de la quasi-unanimité du vote en faveur de la résolution afro-asiatique. Cette décision de révoquer le mandat est conforme aux jugements de la Cour internationale qui affirmaient les obligations du pays mandataire et l'autorité des Nations unies en vue de faire respecter les objectifs du mandat.

Quels seront les résultats pratiques de cette résolution? L'Assemblée s'est réservée un délai en nommant un comité

lettres au DEVOIR

Le Canada anglais a lui aussi un héritage français

Monsieur le directeur,
Voici le texte d'un message que la Société de géographie de Québec vient d'adresser aux institutions culturelles de la province et du Canada:

L'année scolaire 1966-67 débute avec le neuvième centenaire d'un événement capital dans l'histoire du monde.

Le 28 septembre 1066, le duc de Normandie débarqua en Angleterre. Le 14 octobre, Guillaume le Conquérant, à la tête de ses vassaux et d'une armée d'aventuriers recrutés dans toute la France, avait vaincu Harold, le dernier roi saxon.

La conquête transforma le pays et sa civilisation. Elle le couvrit de cathédrales gothiques (opus francigenum). Une aristocratie et un haut clergé français dirigèrent désormais la nation qui de saxon devint peu à peu anglaise.

Le français, pendant plus de deux siècles, sera la langue officielle de l'Angleterre. En se mêlant avec le saxon, il engendrera cet idiome hybride, ni latin ni germanique: l'anglais dont le vocabulaire, pour une moitié, est français.

Et que dire des institutions: Le vieux droit anglais est l'œuvre de nos ancêtres. Or, ce qui organisa l'Angleterre médiévale, Henri I Plantagenet, comte d'Anjou, fut le plus français, selon André Maurois, de tous "les rois français". Ils succéderont aux premiers souverains normands. Ils n'étaient ni anglais ni saxons les barons qui forcèrent Jean sans Terre à signer la Grande Charte. Si

mon de Montfort, fondateur du Parlement, ne fut-il pas, affirme encore Maurois, "le dernier des grands Français qui ont contribué à faire l'Angleterre".

"The Conquest was the supreme achievement of the Norman race. It linked the history of England anew to Europe, and prevented forever a drift into the narrower orbit of a Scandinavian empire. Henceforward English history marched with that of races and lands south of the Channel... England became finally and for all time a coherent kingdom, based upon Christianity and upon that Latin civilization which recalled the message of ancient Rome."

Pour une meilleure compréhension des institutions politiques et juridiques, des cultures qui ont façonné l'Amérique au nord du Rio Grande, et plus particulièrement le Canada, il importe d'étudier et de déterminer l'apport de la civilisation française à celle de l'Angleterre et de tous les peuples de langue anglaise.

Voici la tâche que devraient entreprendre nos instituts d'histoire, nos associations culturelles, nos maisons d'enseignement, au cours de cette année universitaire.

Paul Bouchard, président, professeur à Laval.

La légalisme

nui à leur mémoire, bien au contraire.

Remarquez que je n'en ai pas contre les juges et la police; ils ont appliqué tout simplement. Telle action est un délit, pour tel délit je le ramasse et j'enferme pour tant d'années. C'est clair, c'est net; on n'a pas besoin de se fouler la rate pour comprendre. C'est si simple que la passion y est superflue. Quand un Claude Wagner s'est avisé d'en mettre, il a eu l'air du fou.

Il n'en reste pas moins que ce système a un défaut: il ne tient pas compte de l'intention de ceux, qu'il condamne. Des garçons ont commis des délits en obéissant à leur conscience, en ayant l'impression de se sacrifier pour le bien commun. Ils sont condamnés, il n'en peut être autrement. Cela ne nous empêche pas de les respecter. J'ai envoyé mon cachet à Hudon à titre symbolique, comme un humble hommage.

Dès 1840, Mgr Bourget entamait des pourparlers pour régler le contentieux de 1837. C'est peut-être grâce à lui qu'un brigand du nom de Cartier a pu devenir Sir George Etienne. Le légalisme a du bon, mais les lois changent. Pacific Planté est au Mexique parce que les bingos sont légalisés en Angleterre depuis 1961. Et l'on peut se poser une question: quand un délit est commis avec une bonne intention, est-ce que cela ne fausse pas le système? A cette question, j'en ajouterais une autre: ne serait-il pas opportun de pénaliser l'incurie des législateurs?

Jacques FERRON

de 14 membres qui recommandera les dispositions à prendre pour l'administration du territoire en vue de son accession à l'indépendance. Le problème reviendra devant l'Assemblée à une session spéciale en avril prochain. L'Afrique du Sud considère cette résolution comme illégale et refuse probablement de s'y soumettre, comme elle refuse depuis quinze ans de reconnaître ses obligations de pays mandataire. Il n'est pas question d'une expédition militaire internationale: l'on devrait tout de même trouver des moyens d'action efficaces, par des sanctions économiques au besoin, sans quoi cette intervention serait un coup d'épée dans l'eau et un aveu d'impuissance de l'ONU.

P. S.

Règlement à Lachute

Enfin la grève des employés d'Ayers à Lachute a pris fin. On a raison de pousser un soupir de soulagement. Ce conflit, qui durait depuis bien longtemps, était devenu extrêmement grave. L'entente d'un patron et les trop longues hésitations du gouvernement à intervenir de façon sérieuse avaient créé la situation d'un climat extrêmement explosif.

Les 250 employés, dont la cause avait reçu l'appui unanime de l'opinion publique, n'ont certes pas décroché le pactole. Les augmentations de salaires qu'ils ont obtenues, même si elles se situent aux environs de 40 pour cent, ne leur vaudront pas une rémunération à susciter la jalousie des autres. Mais, au moins, ce sera plus humain, plus décent que le maigre salaire horaire moyen de \$1.06 qu'ils touchaient auparavant.

Il s'agit, de toute façon, d'un gain substantiel dont il faut se

réjouir, en espérant qu'il sera suivi d'autres lors des prochains conflits. Pour ces hommes et ces femmes de Lachute, qui en sont, en somme, à leur première victoire depuis des années, ce triomphe partiel sera un stimulant à continuer la lutte. Ils ont droit à des félicitations pour leur courage et leur ténacité.

Il ne faudrait pas oublier, non plus, de souligner la solidarité de leurs chefs religieux et civils et de nombreux groupements, solidarité qui n'a pas peu contribué à maintenir leur moral et à amener un patron, jusque là trop sûr de lui-même, à plier l'échine. Il ne faudrait pas oublier non plus l'intervention du sous-ministre du travail, M. Donat Quimper, qui, semble-t-il, a su se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

Quoi qu'il en soit, ce cauchemar est terminé et il ne reste plus qu'à souhaiter qu'on reprenne le travail à Lachute dans l'harmonie, une harmonie basée sur un sens plus profond de la justice et du respect de la personne humaine.

V. P.



LIBRE OPINION

L'Eglise de Pologne sous le régime Gomulka

— Réponse à M. Guy Sarrazin

par G. SOBOLEWSKI, D.Sc.

Le Devoir du 4 octobre publiait l'opinion d'un lecteur, M. Guy Sarrazin, sur l'Eglise en Pologne et dans d'autres pays communistes de l'Europe. Cette opinion donne une impression accablante et surtout très fautive. Elle demande une réponse et une mise au point, et c'est pour cela que je vous demande de publier cette lettre. M. Sarrazin entreprend d'analyser et d'expliquer la tension qui oppose le gouvernement et l'Eglise en Pologne. Tâche hardie, si l'on tient compte qu'il n'a jamais vécu la-bas, et qu'il base ses conclusions sur des observations faites elles-mêmes par des étrangers ayant fait un court voyage touristique seulement.

Au commencement, l'auteur se rapporte à l'épisode de l'invitation du pape Paul VI et de la lettre adressée aux évêques allemands, à l'occasion des fêtes du millénaire de la chrétienté en Pologne (baptême du Mieszko I en 966). En partant de cet épisode M. Sarrazin explique tout le reste de la situation. Or l'interprétation d'un seul geste est discutable et dépend essentiellement de l'optique de l'observateur. Il dit: "sans critère à la persécution, on peut admettre lucidement que certains de ses gestes (du gouvernement polonais) ont été malheureux. Mais ce qu'il faut se demander, c'est si l'attitude de la hiérarchie polonaise n'a pas envenimé la situation et si elle n'a pas maintenu un climat propice aux maladroises du gouvernement". Poser la question ainsi est déjà faire de l'interprétation qui admet, a priori, la bonne foi du gouvernement et une attitude hostile et intrinsèque de la hiérarchie polonaise. Il est cependant aussi possible et plus vrai aussi de dire que certains gestes posés par la hiérarchie polonaise étaient malheureux, mais s'expliquent par le fait que le gouvernement de Varsovie a envenimé la situation et a créé un climat de tension propice aux maladroises des dirigeants de l'Eglise.

Quoi qu'il en soit on peut retourner l'argument en tous sens, sans conclure rien de positif pour autant. Juger de l'ensemble d'une situation sur un seul geste ne clarifie rien, si on veut avoir une idée nette, il faut se baser sur l'évolution de la situation, évolution faite de centaines de gestes dont la répétition constante seulement doit être prise comme significative.

Pour des fins pratiques, il sera commode d'étudier séparément la situation et l'attitude du clergé et l'attitude des laïcs catholiques polonais.

La position des laïcs polonais

Voilà d'abord l'attitude des catholiques laïcs, à qui l'auteur reproche leur accueil trop enthousiaste fait au moindre sermon pouvant avoir une signification de protestation. Cette attitude "négativiste" découle des événements historiques.

V. P.

MONTREAL, SAMEDI 29 OCTOBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIO
Directeur de l'information: Mario CARDINAL
Trésorier: Arthur LEVERVE

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$75.00, 6 mois \$42.00, 3 mois \$22.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$70.00, 6 mois \$35.00, 3 mois \$20.00. A l'étranger: 12 mois \$85.00, 6 mois \$42.00. Edition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Il faut se rappeler (ce que les Occidentaux voudraient pour la plupart oublier) que le régime communiste fut imposé à la Pologne par la force de l'Armée Rouge Soviétique, avec le consentement (flâche et à courte vue) de nos alliés (conférence de Yalta). Le gouvernement de Lublin (1944), parachuté directement de Moscou, était composé des marionnettes aux mains de Staline, dont certaines (comme le général Rokossowski) ne parlaient même pas le polonais. La résistance armée de Polonais à ce nouveau régime ne fut étouffée qu'au bout de deux ou trois ans par des efforts concertés de la police et de l'armée. (Le public canadien a pu voir un film polonais qui décrit cette époque, c'est "Les cendres et le diamant" de T. Wajda). Il faut se rappeler que ce régime imposait aux Polonais non seulement un système économique et social, mais toute une conception philosophique de la vie, basée sur la dialectique matérialiste et athée. Ce système était foncièrement étranger à la mentalité et à la manière de penser des Polonais (catholiques environ 85%). Il fut imposé à la nation par une dictature particulièrement féroce des staliniens.

Dans ces sombres années, les Polonais furent amèrement déçus, quand ils regardaient autour d'eux pour une voix de protestation et d'espoir. (C'est là que les Polonais ont perdu beaucoup de confiance envers les Américains et on a vu se développer une vague de mythes à leur sujet). Pendant que les staliniens persécutaient (appellent les choses par leur nom, même au risque de blesser la sensibilité de M. Sarrazin) aucune voix ne s'était élevée à l'étranger, la politique passant avant l'humanité. Seule l'Eglise, pourtant menacée sérieusement elle-même, réussissait à de ner quelques courageux Polonais. On lui connaissait déjà ce rôle, joué pendant deux siècles de captivité. Aujourd'hui, la situation a changé beaucoup. Après la mort de Staline, Gomulka, lui-même sorti de prison, a adouci sérieusement ce que M. Sarrazin appelle délicatement "la contrainte étatique". On ne risque plus une incarcération sans raison, on peut déjà se dire beaucoup de choses, pour lesquelles on eût été emprisonné au temps stalinien. Cependant, et ceci est important, la pensée communiste est la seule admise, aucune autre voie, aucune opposition, aucun journal d'une autre inspiration n'est toléré. Seule l'Eglise, même si elle n'interfère pas directement dans la vie politique, représente néanmoins l'élément qui ne pense pas comme le parti communiste. D'où la popularité énorme de tout sermon "protestataire", qui énerve tellement M. Sarrazin, et qu'il reproche à tort à l'Eglise.

Les contradictions de Gomulka

Regardons maintenant la position de la hiérarchie catholique polonaise. D'après l'auteur, elle a tort de ne pas s'adapter à la nouvelle pensée, elle devrait prendre l'attitude d'un "aggiornamento" c'est-à-dire accepter l'ordre communiste, emboîter le pas du gouvernement et se faire servante du peuple. Avant de chercher si une telle attitude est possible et souhaitable, j'aimerais mettre en évidence une équivoque résultant des conceptions différentes qu'on peut avoir du mot servante. C'est que "servante" n'a pas aujourd'hui la même signification qu'autrefois. Aujourd'hui une servante est une personne humaine avant pleins droits de respect de sa personne, de sa vie privée, de ses opinions, ayant droit au repos et salaire. Autrefois, la servante n'avait aucun de ces droits, sa personne ne comptait pour rien et elle était tenue de se plier et satisfaire à toutes les exigences de son maître, même les plus intimes. J'ai nettement

l'impression qu'en proposant à l'Eglise polonaise de jouer un rôle de servante du communisme, M. Sarrazin définit son rôle d'après une conception fort ancienne et dépassée déjà.

Ceci dit, voyons ce qui a conditionné l'attitude actuelle de l'Eglise catholique en Pologne. Il serait utile de rappeler pour commencer, la manière dont étaient traités les ecclésiastiques et religieux au temps de Staline. Les communistes étant athées, ils voulaient logiquement détruire l'Eglise et la foi catholique. Tous les biens furent confisqués, toutes les écoles catholiques fermées, tous les journaux catholiques liquidés. Les com m u n a u t é s religieuses étaient démenagées d'une place à l'autre par la police, qui arrivait sans avertissement, au milieu de la nuit et qui vidait les lieux en l'espace d'une heure. Le nombre d'ecclésiastiques emprisonnés sous les prétextes les plus divers était très grand. Il est toutefois extrêmement caractéristique que même à cette époque l'Eglise polonaise tenta d'établir une entente avec le nouveau gouvernement et on a signé un traité spécial à cette fin en 1950. Ce traité, témoin de la bonne volonté et aussi de la naïveté de l'Eglise, n'a jamais été respecté par le gouvernement, n'a strictement rien changé dans la situation, et finalement après de multiples protestations de la part de l'Eglise (protestations qui ne furent jamais publiées dans la presse) était tombé dans l'oubli.

L'attitude de la hiérarchie

Cependant après le dégel, Gomulka fraîchement sorti de prison, posa des gestes à grands éclats, des gestes de réconciliation qui furent accueillis avec grand soulagement par tous. Il fit sortir de prison Wyszynski de sa prison. Dans un premier discours à la nation il déclara que désormais tous les Polonais doivent collaborer sur le même pied d'égalité, sans distinction de religion, à la reconstruction de l'Etat polonais. Qu'on permette l'enseignement de la religion dans des écoles, aux enfants dont les parents le désirent. Enfin que la période de la "grande noirceur" était définitivement terminée. Cependant moins de gens savent que dans les dix jours après, à une réunion de dirigeants du parti, le même Gomulka disait qu'il fallait écarter les catholiques de toute participation dans la vie publique et par tous les moyens.

L'enseignement de la religion, introduit en une semaine avec "cors et trompettes" était éliminé silencieusement en l'espace de deux ans. A l'heure actuelle le même enseignement est interdit dans toutes les écoles, l'Eglise ne peut pas disposer d'une seule classe pour l'enseignement. La religion peut s'enseigner, en dehors des occupations scolaires normales, dans des églises non chauffées. Par contre la propagande antireligieuse bat son plein, et tout enfant apprend à l'école et doit le savoir sous peine de bloquer les examens) que la religion est l'opium des peuples" et que "l'Eglise vit de l'exploitation de l'ignorance et la naïveté des peuples". Ces réponses sont même exigées au seul séminaire ecclésiastique de Lublin (survivant grâce aux dons des Polonais de l'étranger) des futurs prêtres examinés par des laïcs (sic)! Dire, dans ces circonstances que l'Eglise devrait faire son "aggiornamento" et essayer une nouvelle méthode de propagande la foi en se faisant servante d'un gouvernement athée, qui cherche à la détruire, est un non sens évident.

Reste une autre question, à savoir si l'Eglise peut s'occuper exclusivement des affaires de la religion, en s'abstenant de tout geste ou parole qui puisse avoir une signification politique. Or cette attitude n'est ni possible, ni souhaitable pas plus en Pologne que dans aucun autre pays. Elle n'est pas possible surtout en des pays communistes pour la bonne raison que le communisme est plus qu'un système économique-social, c'est une philosophie matérialiste et athée. De là il découle qu'affirmer simplement l'existence de Dieu est déjà critiquer la pensée communiste, ce qui est geste de nature politique.

(Suite à la page 5)

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

Dangereux décalage entre objectifs et moyens

Le premier impératif du Québec actuel : élever l'éducation et la compétence au niveau des aspirations émancipatrices

par Philippe GARIGUE
doyen de la Faculté des sciences sociales
de l'université de Montréal (1)

Le temps approche où le présent débat sur le statut du Québec va donner lieu à des décisions qui engageront irrévocablement l'avenir. Sous la pression d'événements de plus en plus intenses, les forces qui s'opposent prennent conscience de ces enjeux.

En premier lieu, il est important de circonscrire le problème : lorsque l'on parle aujourd'hui du Canada français ou du Québec, l'on est en plein nationalisme. Or une nation c'est à la fois l'expérience du passé et un rêve d'avenir partagé en commun. Mais ces deux aspects ne sont pas équivalents : si le passé est amer, l'avenir, c'est l'espoir de commencer à vivre en paix que nation. Ce sentiment passionné de ce que pourrait être leur avenir collectif, est à l'inverse des nationalités européennes défendant l'héritage des siècles. Ce qui distingue, aujourd'hui, le nationalisme canadien-français au Québec, c'est cet engagement pour l'avenir. C'est d'ailleurs pourquoi le nationalisme canadien-français est devenu un nationalisme québécois. Le Québec est l'Etat national des Canadiens français, non pas parce que c'est l'histoire, le dit, mais parce que seulement le Québec la nation canadienne-française peut prendre le contrôle de son avenir.

Plus ou moins spontanément, sous la pression de multiples motivations, une identité nouvelle se dégage de la fusion de deux forces en transformation : premièrement, l'existence d'une nation canadienne-française et deuxièmement, l'utilisation de l'Etat québécois comme instrument de cette nation. Il est évident, à la lecture des déclarations récentes de divers organismes, d'articles dans les journaux, des discours aux réunions des États généraux, et autres activités, que l'identité québécoise a dépassé le niveau d'une appartenance communautaire. Ce qui existe au Québec n'est plus un simple lien affectif entre personnes vivant ensemble sur un même territoire, mais une union entre les institutions de la société et l'identité des personnes. Cette fusion était inévitable. Avec un Code civil particulier, son propre système d'éducation, certaines traditions culturelles et intellectuelles, une majorité à la fois de la même origine ethnique, de la même religion, et parlant la même langue, le Québec avait tous les éléments requis pour devenir une nation-État. Il ne restait que la catalyse produite par la fusion entre les institutions et l'identité communautaire. Il y a une quinzaine d'années cette catalyse nécessaire à la création de l'Etat-nation s'est produite, et nous en vivons depuis lors les conséquences.

Les nouvelles idées-forces

Disons, pour faciliter la présentation de la nouvelle identité québécoise, que les Québécois utilisent les idées de nation et d'Etat d'une manière qui détermine de plus en plus l'avenir du Québec. Ainsi, la politique économique du Québec, en ces dernières années, a été essentiellement "nationale", comme le montrent les discussions sur les

investissements, sur la taxation, sur l'utilisation des ressources naturelles, sur Sidbec, et même sur les frontières du Labrador.

Cette orientation "nationale" est doublement significative : non seulement parce qu'elle indique le genre d'avenir que les Québécois veulent créer ; mais aussi parce qu'elle implique que ce n'est pas en fonction d'une préférence sentimentale et affective que cette politique est "nationale", mais par souci de faire place aux réalités et d'assurer le développement économique et social du Québec. Puisque la situation actuelle est celle d'un affrontement sur la question des conditions de vie économique et sociale, tout effort collectif d'amélioration, lorsqu'il est arrêté par des obstacles, se transforme en raison d'Etat pour justifier l'autonomie de la prise de décision par le gouvernement du Québec. Et cela parce que la vaste majorité des Québécois sont maintenant convaincus que le seul moyen efficace pour résoudre leurs problèmes de développement, est l'action du gouvernement du Québec.

Sans faire ici l'analyse du degré d'autonomie nécessaire au gouvernement québécois pour assurer une politique de développement, il est important de constater combien la mobilisation des aspirations politiques, économiques et sociales autour du gouvernement, lui donne maintenant un rôle stratégique. Le gouvernement du Québec, parce qu'il est le seul organisme de pouvoir à la disposition des Canadiens français, est devenu le premier cadre de référence de leur action collective. Par ailleurs, la croissance et l'efficacité grandissante de l'action gouvernementale, conséquence de la recherche de solutions aux problèmes de l'éducation, de la sécurité sociale, du développement de l'économie, et autres questions, fait que l'évolution des attitudes se trouve confirmée par l'action même du gouvernement. La tendance est donc vers une intensification de la fonction polarisatrice du gouvernement québécois. Pour un nombre grandissant de personnes, le Québec est ce que sont les pouvoirs de son gouvernement.

Au centre de la nouvelle identité du Québec, se trouvent donc les caractéristiques de son gouvernement. Par ailleurs, en devenant le gouvernement d'un Etat, la nation canadienne-française prend un autre visage ; car l'Etat québécois ne saurait suivre une politique entièrement dictée par les intérêts des Canadiens français. L'avenir sera à l'image du développement du Québec, et si dans le Québec, les Canadiens français sont la majorité ; le gouvernement ne saurait non plus agir en fonction des seuls intérêts canadiens-français. L'Etat démocratique est le représentant de la volonté collective de tous les citoyens, et doit tenir compte de tous les aspects de la vie québécoise. Il est déjà possible de prévoir qu'un jour, si la tendance actuelle continue, le peuple canadien-français du Québec aura cédé sa place à la nation québécoise.

Vers l'homme québécois

En effet, il existe, en formation au Québec, un type d'homme nouveau. Ainsi, celui qui retrace l'origine de sa famille jusqu'aux premiers colons français, celui dont la parenté est un mélange de plusieurs origines ethniques, et le plus récent immigré, en tant qu'ils ont tous cette aspiration de créer un Québec nouveau, se sentent tous également québécois. Certes, il existe des différences entre eux ; mais ce qui est significatif, est qu'ils ont maintenant un idéal en commun : le développement du Québec.

Vue globalement, l'identité actuelle du Québec a donc trois aspects majeurs : d'abord le rôle central du gouvernement ; deuxièmement, une mentalité dont l'origine est la participation à la création d'une société nouvelle ; et troisièmement, un idéal de développement faisant l'intégration des

leur application l'engagement réel d'un nombre grandissant de Québécois dans des activités en faveur du développement, plus les faiblesses sont évidentes. Sans vouloir ici imputer à quel que soit des faiblesses dont l'origine se trouve dans la situation spéciale du Canada français ; il faut cependant admettre qu'il est plus facile de formuler des revendications politiques, que d'assurer le niveau de compétence dans un nombre très large d'activités nécessaires au développement.

Pauvreté et manque de compétence

Le coût réel des faiblesses dans le niveau de compétence individuel et collectif des Québécois est directement mesuré par leur niveau de vie. En 1965, ce niveau de vie fut inférieur de 10% à celui de la moyenne canadienne, et de 27% à celui de la moyenne américaine. Plus tragique encore, 40% des chômeurs canadiens vivaient, en octobre 1965, au Québec. Tout en reconnaissant qu'il existe certaines faiblesses politiques, et que les institutions constitutionnelles ne tiennent pas compte des intérêts particuliers de la nation canadienne-française dans la totalité du Canada, il serait naïf de croire que l'action politique, par elle-même, assure le développement économique et social des Québécois.

Le moment est venu de tenir compte de l'avertissement que nous apporte l'histoire du développement en d'autres pays. Il faut le rappeler : le stade de développement réel sans mise en cause de l'organisation et de l'orientation de la société dans sa totalité. Or, la notion d'action politique s'elle s'est révélée fondamentale dans le renouveau québécois, doit aujourd'hui s'appuyer sur la compétence scientifique et technique des Québécois. Le premier stade de développement a été réalisé par la mobilisation des personnes autour de l'action politique du gouvernement. Maintenant, seule la compétence scientifique et technique peut assurer l'avenir du Québec. C'est ici qu'existe la contradiction principale de l'action gouvernementale pour le développement, lorsqu'elle dépend pour sa réussite d'une administration gouvernementale encore largement désuète, non adaptée aux nouveaux besoins de la société québécoise. Car, comme il a souvent été remarqué, un nombre considérable de décisions sont présentement inopérantes parce qu'il n'existe pas de personnel capable de les exécuter.

Par ailleurs, avec une absence presque complète de Canadiens français à la direction de la grande industrie, et seulement certaines activités économiques sous le contrôle de l'Etat, il existe un décalage fondamental à combler entre la réalisation d'un dynamisme constitutionnel rigide, et le refus de voir dans le fédéralisme un moyen d'apaiser à vivre ensemble tout en s'acheminant de façon lente mais sûre vers un régime politique de plus en plus centralisé. Aussi n'acceptent-ils pas l'immixtion du pouvoir central dans tous les secteurs importants de l'activité politique. Au Québec, on trouve donc deux attitudes différentes à l'égard du fédéralisme.

La crise qui en résulte est grave. A cause de l'importance de sa population, le Québec est assez fort politiquement pour se retirer de l'union. C'est là d'ailleurs une option qu'il doit prendre en considération. Dans l'histoire de l'humanité, il n'est pas d'exemple qu'un peuple fier ait jamais renoncé moyennant un plat de lentilles, à accéder en circonstances propices à l'indépendance. Cependant la décision à prendre doit être dictée non pas par le sentiment, mais par la raison. Le Québec doit donc examiner préalablement les diverses options qui s'offrent à lui. Entre le statu quo constitutionnel et l'indépendance totale, une solution intermédiaire résultant d'une réforme constitutionnelle est-elle politiquement réalisable ? A cette question, je veux tenter de répondre. Je ne prétends pas décrire ce qui devrait être la constitution canadienne. Le but de mon propos est beaucoup plus modeste. Il consiste à explorer avec vous la route à suivre en vue de négocier avec chance de succès une entente constitutionnelle qui soit une option politique valable. Cette route comporte trois étapes. Dans une première étape, Québec doit établir et faire connaître ses revendications ; dans une deuxième étape, il doit négocier de façon réaliste et, advenant une entente, il doit, dans une troisième étape, donner à ses exigences la forme constitutionnelle qui conviendrait.

(1) Extraits d'une causerie faite le 8 octobre devant la chambre de commerce des Jeunes de Montréal.

DÉCÈS

DE VARENNES — Subitement à Montréal, le 27 octobre 1966 à l'âge de 58 ans, est décédé Roland de Varennes, ancien directeur des prévisions de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, époux de Thérèse Duchesne, père de deux enfants (Gaston Dumas), son gendre attaché à l'Hydro-Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, le 28 octobre, à 10 h, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT — A Montréal, le 27 octobre 1966 à l'âge de 45 ans, est décédé Raoul Guilbault, directeur de funérailles et secrétaire-trésorier de J.A. Guilbault Inc. Époux de Jeanne Harel, père de Claude, André et Jacques. Les funérailles auront lieu lundi, le 31 octobre, à 10 h, au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POUR UNE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

1—La nécessité pour le Québec de préciser et faire connaître ses revendications

par Pierre CARRIGAN, professeur
à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1)

Il y a environ cent ans, une loi du parlement britannique unissait le Haut-Canada et le Bas-Canada au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse. Dans le but peut-être d'apaiser les craintes des autonomistes québécois, on a, dès l'origine, donné le nom de confédération à ce qui était véritablement une fédération extrêmement centralisée. A la vérité, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique allait, sur la voie de la centralisation, aussi loin qu'il était politiquement possible de le faire. S'il n'a pas dépassé les limites qu'imposait alors la politique, il a servi subseqüemment et il peut encore servir d'instrument de centralisation lente et progressive. En effet — je reviendrai sur ce point — le système à l'Etat central d'invoquer certains pouvoirs en quelque sorte définitivement extensibles. Il se peut qu'en 1867, l'on ait voulu éviter de brusquer les choses et laisser aux Etats membres le temps d'apprendre à vivre ensemble. Si cela a été pensé, on fit preuve alors de beaucoup de prudence politique. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique — je le dis sans ironie — aurait constitué une excellente constitution pour un pays comme l'Australie, par exemple. Même au Canada, il faut reconnaître que neuf provinces sur dix s'en accommodent fort bien. Malheureusement pour ces neuf provinces, il y a dans la famille canadienne un fils qui n'est pas comme ses frères. Certes des Québécois de toutes origines ethniques ont pour le statu quo constitutionnel. Cependant, sans que je puisse fournir des statistiques sur le sujet, il semble que la majorité des Québécois d'expression française soient prêts à rejeter la constitution dans sa forme actuelle. N'ayant pu convaincre leurs compatriotes que la constitution constitue un pacte, ils ne se sentent plus liés par elle et remettent tout en question.

D'où provient ce mécontentement ? En grande partie, il s'explique par le fait que la détermination que le résultat des luttes scolaires a laissée dans le cœur des Canadiens d'expression française. L'histoire leur enseigne que, s'ils veulent demeurer français, ils peuvent difficilement s'épanouir ailleurs qu'en terre québécoise. Si des écoles françaises avaient pu se développer avec l'aide de l'Etat dans chaque province canadienne, les Canadiens d'expression française se seraient sans doute dispersés davantage avec le résultat qu'aujourd'hui le Canada serait peut-être véritablement bilingue, le Québec une province comme les autres et la sécession politiquement impossible. Il est inutile de développer ce point davantage, car l'histoire fait rarement marche arrière. Le mécontentement du Québec a cependant une autre cause tout aussi importante que la première. A la différence d'un bon nombre de leurs compatriotes anglophones, les Québécois veulent un régime constitutionnel rigide ; ils refusent de voir dans le fédéralisme un moyen d'apaiser à vivre ensemble tout en s'acheminant de façon lente mais sûre vers un régime politique de plus en plus centralisé. Aussi n'acceptent-ils pas l'immixtion du pouvoir central dans tous les secteurs importants de l'activité politique.

Au Québec, on trouve donc deux attitudes différentes à l'égard du fédéralisme. La crise qui en résulte est grave. A cause de l'importance de sa population, le Québec est assez fort politiquement pour se retirer de l'union. C'est là d'ailleurs une option qu'il doit prendre en considération. Dans l'histoire de l'humanité, il n'est pas d'exemple qu'un peuple fier ait jamais renoncé moyennant un plat de lentilles, à accéder en circonstances propices à l'indépendance. Cependant la décision à prendre doit être dictée non pas par le sentiment, mais par la raison. Le Québec doit donc examiner préalablement les diverses options qui s'offrent à lui. Entre le statu quo constitutionnel et l'indépendance totale, une solution intermédiaire résultant d'une réforme constitutionnelle est-elle politiquement réalisable ? A cette question, je veux tenter de répondre. Je ne prétends pas décrire ce qui devrait être la constitution canadienne. Le but de mon propos est beaucoup plus modeste. Il consiste à explorer avec vous la route à suivre en vue de négocier avec chance de succès une entente constitutionnelle qui soit une option politique valable. Cette route comporte trois étapes. Dans une première étape, Québec doit établir et faire connaître ses revendications ; dans une deuxième étape, il doit négocier de façon réaliste et, advenant une entente, il doit, dans une troisième étape, donner à ses exigences la forme constitutionnelle qui conviendrait.

Nécessité pour le Québec d'établir et de faire connaître ses revendications

Dans les négociations politiques, tout comme à l'occasion

d'un marchandage d'affaires, il y a un avantage à abattre les cartes le dernier. A cet avantage, Québec doit renoncer comme preuve de sa bonne foi. C'est le Canada français qui est mécontent et qui revendique. C'est à lui que l'initiative incombe. Qu'il établisse donc tout d'abord ses exigences. Cela paraît être la condition préalable à toute négociation sérieuse. Autrement le reste du Canada craindra à juste titre que toute concession faite au Québec serve de point de départ à de nouvelles revendications.

Que veut le Québec ? Sur le plan politique, je suis enclin à croire que Québec veuille décider de sa destinée dans la plus grande mesure possible. C'est dans ce but qu'il tend à accroître son autonomie. Or, l'autonomie à la limite, c'est l'indépendance. La solution serait donc tout indiquée, si le problème ne présentait pas un autre aspect. En effet, sur le plan matériel, le Québec attache de plus en plus d'importance à la poursuite et à la possession des biens matériels à cause de tout ce que la richesse matérielle procure dans la civilisation nord-américaine. Sur ce point, permettez-moi de citer ici mon collègue le professeur Jean Beetz :

Les Québécois "se sont rendus compte qu'il est impossible que la collectivité, comme les individus, progresse dans les arts et les sciences et périssent dans l'industrie, les commerces, les finances, la politique, et qu'il était tout aussi impossible qu'une société réussisse dans ses entreprises matérielles sans que son activité spirituelle en profite. Observant autour d'eux, ils ont appris une leçon pour l'élémentaire : s'ils veulent que l'argent l'on peut acheter des œuvres d'art et constituer un musée, qu'avec de l'argent l'on peut faire vivre un orchestre symphonique, qu'avec de l'argent l'on peut subventionner le théâtre, qu'avec de l'argent l'on peut activer la recherche scientifique, qu'avec de l'argent l'on peut développer une université, qu'avec de l'argent l'on peut importer des talents. Ils commencent d'admettre que les arts, les sciences et les lettres se nourrissent aussi de nourriture terrestre".

Si cette analyse est exacte, le standard de vie d'un peuple, c'est beaucoup plus qu'un plat de lentilles. Or, le standard de vie des Québécois semble intimement lié à leur participation à un vaste marché et, tandis que la réforme constitutionnelle laisserait subsister cette participation, l'accession à l'indépendance aurait au moins pour effet de la mettre sérieusement en péril. A ce sujet, on peut se demander si un Québec indépendant serait admis dans un marché commun canadien, sans qu'il suppose sa part du coût de la défense du nord du continent. On peut également se demander si l'efficacité d'un marché commun ne dépend pas dans une bonne mesure de l'abandon par les Etats membres d'une partie de leur souveraineté nationale. Et si les autres provinces s'annexaient aux États-Unis, il n'y aurait même pas de possibilité de marché commun canadien.

C'est à la lumière de ces objectifs, l'un purement politique, l'autre d'ordre matériel, que le Québec doit établir ses revendications à l'occasion d'une réforme constitutionnelle. Ce faisant, le Québec d'aujourd'hui ne peut lier les générations futures pour les siècles à venir, mais il doit être prêt à vivre loyalement une autre tranche d'histoire dans les cadres d'une entente. Par tranche d'histoire, j'entends vingt-cinq ou même cinquante ans. Mais, quoi que nous fassions, ce sont nos enfants et nos petits-enfants qui, dans vingt-cinq ou cinquante ans, décideront de ce qui adviendra alors du Québec. Il importe donc d'avoir en vue au moins une tranche d'histoire, car on ne modifie pas profondément une constitution tous les cinq ou dix ans. Il importe également de négocier l'entente de façon loyale. Autrement de nombreux Québécois, favorables à une révision constitutionnelle mais désireux avant tout de maintenir l'unité du pays, opteront pour le statu quo de crainte que toute tentative de réforme ne dégénère en une sorte de chantage utilisé jusqu'à la dislocation du Canada.

En établissant ses revendications, Québec doit se préoccuper surtout d'accroître son autonomie. Dans la recherche de ce but, il réclamera un nouveau partage de la compétence législative et la réforme de certaines structures étatiques. Mais comme je n'échafauderai pas ici une nouvelle constitution, je n'énumérerai pas les nombreuses modifications qui pourraient être effectuées en ce sens. Je tiens cependant à mettre en lumière que le Québec doit également se préoccuper, à titre secondaire, de faire confirmer par un texte constitutionnel certains résultats qui sont acquis ou presque. Ainsi la jurisprudence a reconnu le principe de la souveraineté politique des provinces dans les domaines de leur juridiction. Ce principe, la constitution pourrait le reconnaître explicitement. On pourrait également prendre en considération la possibilité de suppri-

L'Eglise de Pologne

(suite de la page 4)

Par ailleurs il ne serait peut-être pas inutile de revenir sur la question, pourtant plusieurs fois discutée déjà, des rapports qui devraient exister entre la religion et la politique. Il est entendu que la laïcisation dans tous les domaines touchant à l'organisation de la société est un phénomène normal et universel dans notre siècle. L'Eglise, qui gardait le quasi-monopole de plusieurs secteurs tels que l'enseignement, l'hospitalisation ou tout service de bien-être et bienfaisance, (par notre propre incurie, comme disait R. Levesque) perd tout à tour tous ces secteurs. C'est normal, et l'Eglise, dans son ensemble le comprend et accepte. (Il y a évidemment des cas particuliers, surtout si le transfert de fonctions s'accompagne de critiques et vexations souvent injustifiées et parfaitement superflues). Le rôle de l'Eglise n'est pas de faire de la politique, ni d'administrer les affaires de la société. Elle n'a pas à intervenir dans le libre jeu du parlementarisme, dans des théories politiques ou économiques qui s'affrontent. Son rôle est de nous guider en nous indiquant ce qui est conforme à la morale chrétienne et ce qui ne l'est pas. De plus : l'Eglise exige de ses fidèles un mode de vie spécifique, basé d'une part sur une recherche personnelle de Dieu, et d'autre part sur une attitude envers notre prochain basée sur la justice, la charité, le respect sacré de sa personne et de sa liberté de conscience. Elle a donc le devoir de nous avertir, à chaque fois qu'il nous aliène par une théorie abstraite, nous voulons ériger un monde, dans lequel il serait impossible de vivre conformément à ses exigences. Ce faisant, elle pose, sans aucun doute possible, des gestes à signification politique ; c'est son droit et son devoir.

On voit donc en conclusion, que l'Eglise polonaise n'a pas de choix : il lui est aussi impossible de s'abstenir de tout geste ou parole ayant une signification politique que de ne pas continuer à régir le commerce fait à l'intérieur de ses frontières. Il serait prudent de confirmer l'interprétation des tribunaux en remplaçant, à l'article 91, les mots "trade and commerce" par les mots "international and interprovincial trade and commerce". En effet, un renversement de la jurisprudence est toujours possible.

(A suivre)

(1) Exposé présenté le 9 octobre devant la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste, à Joliette.

G. Sobolewski, Dr. Sc.

CARINTHIA • CARMANIA • FRANCONIA



prenez le chemin des bons vivants : choisissez un paquebot Cunard.

Dès que vous montez à bord, la fête commence ! Et vous découvrez de quoi est fait l'art de voyager : le service Cunard, la cuisine Cunard, l'ambiance Cunard — en un mot, la tradition Cunard. Pendant toute la saison, presque chaque semaine, un paquebot Cunard part de Montréal ou de Québec pour l'Europe. Et vous avez le choix entre six ports d'arrivée : Le Havre, Southampton, Rotterdam, Greenock, Liverpool ou Cobh. Vous pouvez aussi vous embarquer à New York sur le Queen Elizabeth ou le Queen Mary — les deux plus grands paquebots du monde. Facilités de paiement si vous le désirez. Consultez une agence de voyages.

VOYAGER PAR CUNARD, C'EST DOUBLER SON PLAISIR.

CUNARD

VOUS ARRIVEZ REPOSÉ. VOUS REVEZ RAJEUNIR.

Séjour social : 405, rue Saint-Jean, Montréal • Bureau du Centre : Hôtel Reine Elizabeth, 940 avenue, boul. Dorchester, V. 9-5651. Ouvert le samedi matin.

PROFESSEUR MATHÉMATIQUES

expérimenté, recherché pour donner leçons particulières à élève de secondaire 2 fois par semaine, soir et samedi, district Outremont. Tél.: 277-4474.



THÉÂTRE DE QUAT'SOUS



Solidité d'hier, confort d'aujourd'hui, placement de demain...

Pour le visiteur étranger: un guide des achats à Paris

Le "Shopping pocket book" fournit les indications utiles sur les ressources de la capitale. La préface de Mme Hervé Alphonse en souligne bien le but :

"Souvent, revenant à Paris de Washington, je me suis mise par la pensée à la place du touriste qui arrive dans notre ville. Comment découvrir aisément les grands centres où il pourra acheter ce dont il rêve? Comment être renseigné sur les conditions de crédit ou de paiement qui lui sont offertes? Comment savoir les adresses utiles pour appeler un taxi, connaître le nom d'un coiffeur, d'un teinturier..."

"Sous une formule agréable et commode, le 'Shopping

pocket book" de Mme Vuillemin, répond à toutes ces questions indissociables et à bien d'autres. Il faut l'en remercier. Voilà une petite brochure précieuse, qui doit être mise entre toutes les mains".

Cette première édition contient les adresses des magasins d'habillement de l'homme, de la femme et de l'enfant, des accessoires et des parfums, situés le long des principales artères de Paris, et qui acceptent les voyageurs cheques, les cartes de crédit, et dont le personnel parle une ou plusieurs langues étrangères.

De format pratique, ce volume contient 204 pages et coûte 8.50F soit moins de \$2 canadiens. Editions mondiales, 2 rue des Italiens, Paris 9e.

1967, année internationale du tourisme

NATIONS UNIES — Intervenant devant la commission économique de l'Assemblée générale des Nations unies, le délégué belge, le sénateur Joseph Degrauw, a exposé les raisons qui avaient amené la Belgique à patronner, avec un groupe d'autres pays, un projet de résolution tendant à faire proclamer, par l'Assemblée, l'année 1967 "Année internationale du tourisme".

Mettant l'accent sur le tourisme en tant que "phénomène de masse qui, en 1965, aura représenté un mouvement total de quelque 40 milliards de dollars", le délégué belge a aussi déclaré : "Nous pensons que pour certains pays en voie de développement, les ressources morales et matérielles du tourisme n'ont pas encore été suffisamment mises en lumière".

Le sénateur Degrauw a rendu hommage au dynamisme de l'Union internationale des organismes officiels du tourisme. Il a aussi consacré une partie de son intervention à "l'Europe et aux efforts entrepris par les pays européens à régimes différents, vers une intensification et une multiplication des échanges entre eux".

VOYAGES ET TOURISME

Le gouvernement français, très conscient du manque relatif de confort des hôtels parisiens, expose les solutions envisagées

NDLR. — Grâce au journal Le Monde, nous reproduisons ci-dessous un article plein d'intérêt surtout pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas nécessairement les moyens de descendre à Paris dans l'une des trois chambres de classe internationale. Ce simple rapport du premier ministre, démontre à quel point le gouvernement est conscient de la situation de l'hôtellerie dans une ville comme Paris qui peut de moins en moins se passer d'un équipement adéquat. On y remarquera également que les pouvoirs publics peuvent, en France comme ailleurs, prendre l'initiative du lancement de programmes de modernisation, il lui faut compter avec l'industrie elle-même.

Paris a perdu en cinq ans, de 1960 à 1965, soixante hôtels de tourisme, totalisant 2,098 chambres. Malgré ces disparitions, le nombre total de chambres d'hôtel dont dispose actuellement la capitale (80,102 au 1er janvier 1966) est légèrement supérieur à ce qu'il était en 1960.

Ces précisions sont données par le premier ministre dans une réponse à une question écrite de M. Jacques Mer, député UNR de Paris.

"Ce potentiel d'hébergement, poursuit le premier ministre, encore qu'important en quantité puisqu'il correspond en nombre de chambres à près de 20 p.c. de l'ensemble du territoire français, est néanmoins encore insuffisant; il laisse, d'autre part, à désirer qualitativement: il n'y a pas, en effet, 20,000 chambres sur

les 80,000 dont dispose la capitale, qui correspondent à la classe internationale."

"Les objectifs à atteindre seraient de l'ordre de 3,000 à 4,000 chambres de bon confort à créer (2,000 deux étoiles, 1,000 trois étoiles, un millier de quatre étoiles)", indique encore le premier ministre qui a fait le point des différents projets en cours.

1,000 places à la porte Maillot

"1) Projet Maine-Montparnasse: la création d'un hôtel pourra y être envisagée lorsqu'aura été trouvé un groupe financier qui accepte les conditions de surcharge foncière imposées."

"2) projet du rond-point de la Défense: la réalisation de ce projet est liée à l'aménagement de la zone;

"3) projet d'Orsay. Ce projet de construction d'un hôtel de grand luxe (800 chambres, salle de congrès de 1,500 places, restaurant panoramique, vaste parking) a fait l'objet de nombreuses études au cours des deux dernières années. De graves difficultés techniques, notamment inhérentes au maintien du trafic ferroviaire de la gare d'Orsay, n'ont pu encore être réglées. La recherche d'une solution concrète n'en est pas moins poursuivie par l'administration."

"4) projet de la porte Maillot. Il se situera à l'emplacement de l'ancien Luna-Paris et pourrait comprendre un hôtel de 1,000 chambres de la catégorie trois étoiles et une salle de congrès; il s'intégrerait dans l'aménagement d'urbanisme de ce quartier de Paris. Une étude de parti a déjà été

faite à la demande de la ville de Paris par M. Guillaume Gillet, architecte, premier grand prix de Rome: la ville a donné un accord de principe sur l'affectation du terrain à la réalisation d'un programme comprenant un hôtel et une salle de congrès; l'évaluation du coût de ce programme, la fixation du concours éventuel des fonds publics, celle du prix de cession du terrain et le choix des modalités les plus appropriées font actuellement l'objet d'études conjointes des services de l'Etat et de ceux de la ville de Paris;

"Enfin, des études sont en cours pour permettre de rendre l'hôtel Majestic à sa vocation primitive."

"Indépendamment de ces grandes créations, divers projets de moindre importance

(Suite de la page 16)

HAÏTI Voyage de 9 jours (du 26 nov. au 4 déc.) VISITE DE L'ILE

- vestiges des civilisations française et espagnole
- mœurs simples des créoles
- langue officielle: le français
- température idéale (environ 75°)

ESCORTE: Père Pascal, o.f.m. cap.

PRIX: \$450 TOUT COMPRIS (départ de Montréal en avion pour le départ de Québec, il faut ajouter \$25.00, si le commandeur de passagers dépasse 12, il pourra y avoir une réduction considérable.)

Réservez dès maintenant à Québec, 460, 8e ave 681-8439 ou 523-0031



CE SERA DE NOUVEAU L'ÉTÉ EN CROISIÈRE "EMPRESS" AUX ANTILLES

Vous naviguerez à bord du luxueux paquebot amiral du Canadien Pacifique, l'"Empress of Canada". Vous explorerez des îles merveilleuses. Les jours sont chauds et ensoleillés, les nuits sont fraîches et étoilées. Nombreuses activités: natation (le "Canada" a deux piscines), soirées dansantes, spectacles, réceptions. La cuisine est exquise. Allez! vous vous réjouirez de ce second été. Choix de sept croisières merveilleuses "Empress".

DÉPARTS DE NEW YORK—saison 1966-67: 10 déc. (11 jours); 22 déc. (12 jours); 19 janv. (15 jours); 4 fév. (13 jours); 18 fév. (19 jours); 11 mars (12 jours); 24 mars (9 jours).

Tarifs à compter de \$265

Consultez votre agent de voyages ou un bureau du Canadien Pacifique.

Regardez "Gai, gai la belle province", le grand musical de Muriel Millard, au réseau français de Radio-Canada, le dimanche 13 novembre.

VOYAGEZ AVEC LE

Canadien Pacifique

TRAVEL AGENTS / AGENTS

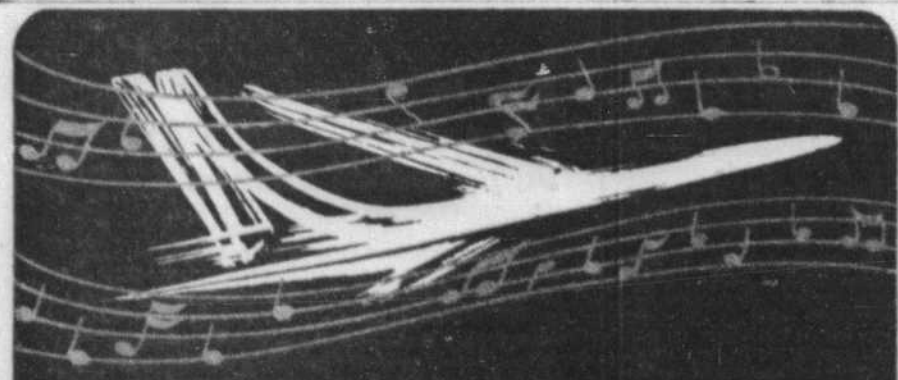
VOYAGES / TRAVEL AGENTS

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

exp67

SAISON 1966-67

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE



MUSIQUE EN PLEIN CIEL

Posée sur la gamme de l'excellent service AIR FRANCE voici une nouvelle note d'exclusivité: sept concerts différents en stéréophonie, que vous écouterez grâce à vos écouteurs individuels. Allegro con brio!

VOLS QUOTIDIENS VERS PARIS ET CHICAGO

AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

Si tu ne vas pas à Prague...

Les Tchécoslovaques dont le Praha (Prague) Restaurant a gagné la médaille d'or à l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, tiennent à prouver l'an prochain à Montréal que ce n'était pas un coup de hasard. Cedox, le Bureau de tourisme tchécoslovaque, qui gère le Praha Restaurant à l'Exposition universelle de Montréal a annoncé qu'il serait composé de quatre parties :

Le restaurant Château qui disposera de trois salles (La salle Cristal, la Chasse et le Château) et de 116 places en tout. Il sera ouvert tous les jours de 11h30 à 4h, de l'après-midi et de 6h p.m. jusqu'à 11 h. du soir. Le prix des déjeuners et celui des dîners, à chacun desquels on servira cinq plats s'élèvera à \$10 par personne.

Le restaurant Bratislava sera slovaque: décor, spécialité et musique tziganes contribueront à créer l'atmosphère désirée. Il pourra contenir 90 personnes et les repas complets coûteront \$4.50 le déjeuner et le dîner \$5.00. Il sera ouvert chaque jour de 11h30 du matin à 5h30 de l'après-midi et de 6h à 11h. du soir.

Les trois sections du Restaurant du Vieux Prague tenteront de recréer l'atmosphère des tavernes historiques de Prague. Des objets anciens de bois, de fer et de céramique à profusion feront partie de la décoration intérieure et bien que l'on y serve des plats favorables de toutes les parties de la Tchécoslovaquie, les spécialités seront de Prague. De Moravie et de Slovaquie, on servira les saucisses et le salami et les 20 différentes sortes de jambon. Le déjeuner coûtera environ \$5 et le dîner \$6. Ce restaurant pourra contenir 190 personnes en tout et sera le plus grand des quatre. Il sera ouvert de 11h30 du matin à 5h. de l'après-midi et de 6h. de l'après-midi jusqu'à 11h. du soir.

Les restaurants Le Château, Bratislava et le Vieux Prague seront édifiés à l'Île Notre-Dame. Le quatrième restaurant tchécoslovaque et celui qui deviendra certainement très populaire est le Slovak Koliba-Chalet qui sera édifié au Carrefour international de l'Île Ste-Hélène. Dans ce cas, on a cherché à recréer les fameuses auberges de bergers des régions montagneuses de la Slovaquie.



Venez à la fête...
c'est gratuit!

Prenez un jet de CPA pour Amsterdam et passez une journée aux frais des Hollandais

Commencez votre voyage en Europe à Amsterdam où vous goûterez à la célèbre hospitalité des Hollandais, gracieuseté de l'Association touristique d'Amsterdam. Dès votre arrivée, vous êtes convié à un cocktail de bienvenue suivi d'une excursion sur les canaux, en embarcation à toit de verre (la meilleure façon de voir Amsterdam), et d'un concert donné par l'orchestre du Concertgebouw. On vous offre de nombreuses autres petites attentions, 20 en tout.

CPA vole sans escale de Montréal à Amsterdam, à peu de distance de la plupart des grandes villes de l'Europe.

De Montréal, il n'en coûte que \$335 pour une excursion de 14 à 21 jours. Mais un versement initial de 10% est suffisant pour obtenir un billet.

VOTRE JOURNÉE AUX FRAIS DES HOLLANDAIS COMPREND

- un cocktail de bienvenue
- un déjeuner Broedjeswinkel
- une visite à la maison de Rembrandt
- une visite à un club de nuit
- une visite dans une brasserie et dégustation
- une excursion de 75 minutes en bateau sur les canaux
- une visite au Rijksmuseum
- le choix de trois délicieux repas
- une visite à la maison d'Anne Frank
- une tournée de diamantaires
- ... et beaucoup plus.

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

LES LIGNES AÉRIENNES **Canadien Pacifique**

PARADISE PACIFIQUE - TRAINS / CAMIONNAGE / BATEAUX / AVIONS / HÔTELS / TÉLÉCOMMUNICATIONS LA COMPAGNIE DE TRANSPORT LA PLUS COMPLÈTE DU MONDE

VISITEZ LE PAVILLON CANADIEN PACIFIQUE-COMINCO À L'EXPO 67-DU 28 AVRIL AU 27 OCT. 1967

LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

Prenez rendez-vous pour rencontrer la personne la plus renseignée sur le voyage que vous projetez

VOYAGES **TRAVELAIDE**

LTEE

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES ET LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits

UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 — UN. 1-7272

Air Canada, cet hiver

Une plus grande fréquence des vols en direction de la Floride et des Antilles, l'établissement d'un service transatlantique tout-cargo et une nouvelle liaison Montréal-Moscou, via Copenhague, constituent les points saillants de l'horaire d'AIR-CANADA pour l'hiver 1966-67, en vigueur à partir du 30 octobre.

Sept vols supplémentaires par semaine entre le Canada et les Antilles représenteront 800 places de plus dans les deux sens entre Montréal-To-

ronto et les Bermudes. Antigua, la Barbade, la Jamaïque et la Trinité, dans les périodes de pointe. Il y aura également deux vols hebdomadaires par Vanguard entre Halifax et les Bermudes, l'un d'eux continuant vers Antigua et la Barbade. Au total, 33 vols aller-retour par semaine entre le Canada et les Antilles.

Air Canada offrira neuf vols de plus par semaine en direction de la Floride, cet hiver, soit au total six vols par jour. Il y aura chaque jour une liaison Montréal-Tampa-Miami. Jusqu'au 14 mars, l'un des vols quotidiens par DC-8 vers la Floride partira de Winnipeg.

Les bi-réacteurs DC-9 d'Air Canada, d'une capacité de 72

passagers, pousseront jusqu'aux Maritimes à compter du 30 octobre, alors que sera établi un service quotidien sans escale entre Toronto et Halifax, avec arrêt à Montréal au retour.

A partir du 1er novembre, la société offrira, pour la première fois un service tout-cargo au-dessus de l'Atlantique. Les gros cargos DC-8 feront la traversée trois fois par semaine. Ils peuvent transporter près de 30.000 livres de marchandises réparties sur 12 plateformes dans la cabine principale et dans les soutes en dessous.

Les vols, qui relieront le Canada à l'Europe continentale via Londres, desserviront Paris, Zurich et Francfort à des jours variables. Ce service complètera les vols tout-cargo transcontinentaux d'Air Canada entre Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver vers l'ouest, entre Vancouver, Toronto et Montréal vers l'est.

Les avions d'Air Canada affectés au premier service aérien direct entre l'Amérique du Nord et l'Union Soviétique mettront moins de 10 heures à relier Montréal à Moscou, sept heures de Montréal à Copenhague et environ deux heures de Copenhague à Moscou.

La ligne soviétique Aeroflot offrira un service Moscou-Montréal, assuré par des turbopropellers Tupolev TU-114.

Les avions d'Air Canada partiront le mardi et reviendront le mercredi.

FÊTE DE LA GUADELOUPE AU MEXIQUE

11 jours - \$430. Dep. 8 déc.
Escorte: M. l'abbé Lucien NOREAU
TOLUCA - PATZCUARO - MORELIA
TAXCO - CUERNAVACA et MEXICO
POUR LES CÉLÉBRATIONS FOLK-
LORQUES ET RELIGIEUSES DE
LA FÊTE DE NOTRE-DAME DE LA
GUADELOUPE.

Renseignements et inscriptions
VOYAGES BEL-AIR INC.
34 de la Fabrique 2155 de la Montagne
QUÉBEC 4 MONTRÉAL 25
TEL.: 529-3749 TEL.: VI. 4-8817

2 VOYAGES A HAWAII

DU 14 FÉVRIER AU 2 MARS
DU 1er MARS AU 16 MARS



15 JOURS - \$570. (can.)
billet d'avion inclus
Renseignements et inscription
VOYAGES BEL-AIR INC.
34 de la Fabrique 2155 de la Montagne
QUÉBEC 4 MONTRÉAL 25
TEL.: 529-3749 TEL.: VI. 4-8817

VOYAGES ET TOURISME



Les Norvégiens ont inventé le ski et ils le réinventent tous les ans

La Norvège, pays de naissance du ski, offre de meilleurs avantages que jamais aux amateurs de sports d'hiver du monde entier. De nouvelles installations, de nouveaux programmes de distractions et d'amusements s'ajoutent au développement de nouveaux centres touristiques, dont ceux de Voss et Geilo, deux villages de montagne sur la ligne ferroviaire Oslo-Bergen.

Parmi les nouvelles installations on note, pour 1967, deux centres de ski à Oslo (à Ingervollen et à Frogner), de nouveaux monte-pente à Fagernes et à Gol, des hôtels de première classe à Beitostøl et Fagernes, et une piscine intérieure à Lillehammer. A Geilo, on a mis au point un nouveau programme de vacances familiales par l'ouverture de six nouveaux chalets, chacun aménagé pour loger six personnes dans le confort le plus luxueux.

Voss, près de Bergen, fait maintenant partie des itinéraires des skieurs canadiens. Les excursions qui y ont été organisées l'an dernier, sous le titre "tournée boules de neige", ont eu tellement de succès, que les Canadiens connaissent maintenant l'endroit. Il est d'ailleurs si facile de s'y rendre, par jet SAS sans escale de New York à Bergen,

puis par train électrique, en 80 minutes, de Bergen à Voss, ou de Montréal, où SAS a trois départs par semaine vers Copenhague, avec correspondance immédiate vers Oslo et Bergen.

La saison de ski en Norvège s'étend de Noël à avril. Chaque année, le temps fort a été la semaine Holmenkoll, à Oslo, en mars, mais en 1967, on prévoit qu'il pourrait bien être la semaine internationale du

saut à Vikersund, en mars également, où les maîtres de ce sport périlleux, venus des quatre coins du monde, tenteront de battre le record de 481 pieds (146 mètres) établi l'an dernier par Bjorn Wirkola, de Norvège.

On peut se procurer un feuillet illustré en couleur sur le ski en Norvège, en s'adressant aux bureaux de Scandinavian Airlines, partout au Canada.

Qui dit voyages ... dit Malavoy

Voulez-vous cet hiver aller chercher le SOLEIL des TROPIQUES!

Pour certaines périodes et certaines destinations C'EST DÉJÀ TROP TARD

Mais en vous décidant aussitôt vous avez encore un assez large choix:

• CROISIÈRES OU ALLER-RETOUR PAR AVION

• ANTILLES • MEXIQUE • MÉDITERRANÉE, etc.

Votre intérêt, pour avoir au même endroit tous les renseignements, est de vous adresser à un agent de voyages

Choisissez l'une des maisons assez importantes et assez fiables, pour vous garantir

Voyages ANDRE MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTRÉAL, P.Q.
TEL.: UN 1-1485 6/7

La maison aux milliers de références.

Quotidiens
Cet hiver, suivez le soleil...
vers Les Bahamas, La Jamaïque, Antigua, La Barbade, La Trinité et Tobago

La station de Voss, en Norvège, est l'une des mieux équipées. Son téléferique moderne n'est du reste qu'un exemple de cet équipement.



Le ski en France
Un groupe d'officiels et de moniteurs français de ski a visité Montréal cette semaine au cours d'une tournée en Amérique du Nord. Cette visite revêt un intérêt particulier après le remarquable succès remporté aux derniers championnats du monde à Portillo par les skieurs français et aussi parce que les prochains jeux olympiques d'hiver auront lieu en France. Le but de ce voyage est de donner de nouvelles informations sur ces deux sujets et sur tous les autres aspects du ski en France, ce dont il sera question dans notre livraison de la semaine prochaine.

SAS accroît sa capacité de transport
A compter du premier novembre, SAS aura à la disposition des expéditeurs 371 millions de tonnes-milles sur son réseau aérien mondial. La nouvelle en a été communiquée par M. Hans J. Dedekam, directeur canadien de SAS. C'est une augmentation de 19 pour cent sur l'hiver dernier, a-t-il souligné. L'addition de nouveaux vols tout cargo entre l'Amérique du Nord et l'Europe, de même que l'augmentation de la fréquence des vols en Europe et en Scandinavie, forment l'horaire d'hiver le plus considérable jamais établi par SAS.

Les "relex" de l'IATA en congrès à Montréal

La huitième conférence des relations publiques de l'Association du transport aérien international aura lieu du 29 novembre au 1er décembre, à l'hôtel Queen Elizabeth à Montréal. Le thème principal en sera "la croissance interdépendance des compagnies aériennes et des gouvernements dans le domaine de l'aviation civile internationale". Montréal a été choisi comme lieu de cette huitième conférence des relations publiques de l'IATA, car c'est ici que se trouvent le siège de l'Association du transport aérien international (compagnies) et celui de l'Organisation internationale de l'aviation civile (gouvernements). Ces deux organismes mondiaux d'aviation civile étant complémentaires.

Tourisme automobile

Le Commissariat général au tourisme français rappelle que le touriste étranger qui circule en automobile durant un séjour de moins de trois mois en France peut se servir de son permis de conduire émis dans son pays d'origine ou du permis international.

MERVEILLEUSES VACANCES AU MEXIQUE AVEC LES FAMILLES POULIN

sous la direction personnelle de M. Joseph-Philippe Poulin

VOYAGES BEL-AIR INC.
34 de la Fabrique 2155 de la Montagne
QUÉBEC 4 MONTRÉAL 25
TEL.: 529-3749 TEL.: VI. 4-8817
"Bienvenue à toutes les autres familles"

HOMMAGES A AIR CANADA et AEROFLOT MONTREAL/MOSCOU

à l'occasion de l'inauguration du nouveau service les mardis et samedis à partir du 1er novembre
Tarifs en classe économique — 21 jours : \$570.00 (can.)
Longue limite — Hors-saison : \$756.00. En saison : \$849.00
Demandes à nos experts qui ont visité l'URSS de vous établir votre itinéraire
En préparation, notre cinquième excursion accompagnée Scandinavie URSS - Pologne - Berlin - Paris du 27 juillet au 17 août 1967
VOYAGES HONE
1460, avenue UNION — Montréal 2 — Tél. 845-8221

Pourquoi toujours la floride?

Le soleil luit sous d'autres cieux

AIR FRANCE

vous y conduira...

Vous découvrirez l'atmosphère excitante de l'Europe, les rives ensoleillées de la Méditerranée ou le charme exotique des Antilles Françaises. Des voyages "tout compris" à des prix très avantageux mettent ces paradis de vacances à la portée de tous.

Dès votre arrivée à bord, vous découvrirez la merveilleuse hospitalité AIR FRANCE. Votre table sera celle du Ritz-Carlton, vos vins, les meilleurs crus de France. Vous assisterez au Festival en plein ciel... une exclusivité AIR FRANCE au Canada.

Quelques suggestions

L'EGYPTE:
Montréal-Le Caire (aller-retour) 11 jours en Egypte 3 jours dans la région de la Mer Rouge. Hôtel de 1ère classe, chambre avec bain. Repas, Excursions organisées: les Pyramides, Louxor, Assouan, etc.
Tout compris: \$870.
par personne

LE MAROC:
Montréal-Casablanca (aller-retour) 10 jours au Maroc 4 jours à Paris. Excellents hôtels avec petit déjeuner compris. Excursions organisées: Casablanca, Rabat, Meknès, Fès, Marrakech, etc. tout compris: \$553.
par personne

LES ALPES FRANÇAISES:
Montréal-Geneve (aller-retour) 14 jours aux sports d'hiver. Excellents hôtels avec repas, dans différentes stations: Courchevel, Chamonix, Megève, Val d'Isère, Morzine. Tout compris: \$410.
par personne

LES ANTILLES FRANÇAISES:
Montréal-Pointe-à-Pitre (aller-retour) 14 jours sur l'île de la Guadeloupe: hôtels de 1ère classe avec bain. Petit déjeuner et dîner. Tout compris: \$502.
par personne

LE FESTIVAL EN PLEIN CIEL
est une exclusivité AIR FRANCE au Canada. Films en couleur durant le vol, un grand écran panoramique, écouteurs individuels, 7 programmes de musique stéréophonique. Voyager par AIR FRANCE... quelle détente!

Pour plus amples informations n'hésitez pas à nous retourner le coupon ci-dessous. Nous vous enverrons nos magnifiques brochures illustrées "Tours d'hiver". Autres destinations: Tahiti, les Baléares, Mexico, Israël, Tunisie, Sicile et Tours du Monde.

Consultez votre agent de voyages ou téléphonez à AIR FRANCE: Montréal 861-8001 — Toronto 364-0101 — Ottawa 236-0689 — Québec 529-0634

AIR FRANCE

LE PLUS GRAND RESEAU DU MONDE

AIR FRANCE Place Ville-Marie, Montréal, Qué. Montréal.

Veuillez-vous en faire parvenir, vos brochures illustrées "TOURS D'HIVER".

Nom: _____

adresse: _____

ville: _____ Province: _____

Nom de mon agent de voyage: _____

Tarifs "Excursion 21 jours", aller-retour, classe économique — en vigueur du 16 décembre 1966 au 31 mars 1967, de Montréal.	
Les Bahamas	\$164
La Jamaïque	\$217
Antigua	\$219
La Barbade	\$256
La Trinité et Tobago	\$278

AIR CANADA

Bureaux de vente des billets d'Air Canada:
Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert.

LES PLUS BEAUX VOYAGES A MEILLEURS PRIX

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANCAIS

26 personnes de langue française pour mieux vous servir

VOYAGES TRAVELAIDE

LTEE

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 UN. 1-7272

OUVERT LE SOIR JUSQU'A 9 H. ET LE SAMEDI JUSQU'A 4 H.

Services gratuits UN SEUL BUREAU A MONTRÉAL



VENTE PAR LE SHERIF VENTE POUR TAXES AVIS DE VENTE D'IMMEUBLES

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés immobilières ci-après mentionnées et plus spécialement désignées dans une cédule déposée dans mon bureau le vingt-sixième jour de septembre 1966, seront vendues par moi, à mon bureau dans la ville de Montréal, le JEUDI, PREMIER JOUR DE DÉCEMBRE 1966, à DIX heures du matin, à raison d'une réclamation de la ville de Montréal, pour taxes et contributions foncières annuelles ou spéciales.

Compte No	No Civique, Rue	Ca-dastre	Sub-division	Division d'enregistrement	Nom du propriétaire	Montant réclamé
140052	1242-40 Drummond	1522 9 1522 8 1522 10 1522 11 1522 12 1523 1 1522 7	P4	Quartier St-Antoine	Hôtel de Lasalle 1965 Inc.	79,215.20
171142	3570-72 Clark	107	P4	Quartier St-Laurent	Victor Dupuis	815.10
190252	2017-09 De Bullion	P763		Quartier St-Louis	Dame Joseph Seminara et al	955.05
191106	163-51 Ontario Est 2005-07 De Bullion	764		Quartier St-Louis	Dame Joseph Seminara et al	4,180.37
240829	523-25 Charon	3167	42	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Giorvabbattista Sansalone	333.47
241432	2392-90 Knox	3336-A 3 3336-A 32 3336-A 3 3336-A 1	P1	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Lorenzo Bachand	330.00
241964	01350-54 Charlevoix	P2353 P2352 P2351		Municipalité de la Paroisse de Montréal	Dame Paul-Emile Duval	928.72
251264	Notre-Dame Ouest	P2220		Municipalité de la Paroisse de Montréal	Jerry Lawton et al	353.54
261776	1917-19 Tupper	1628 G3 1628 H5		Quartier St-Antoine	Alain Du Berger	1,242.83
280938	3805 De Bullion	P909		Quartier St-Louis	Dame L. Philippe Coriveau	372.26
312292	3890 Ave Mont-Royal Est	18	1287	Village incorporé d'Hochelega	Dame Roger Boucley	1,916.20
313194	Chambly	23	P876	Village incorporé d'Hochelega	Dame Roger Boucley	78.38
330975	2738-42 Boul. Pie IX	14	P767	Village incorporé d'Hochelega	Dame Edgar Hénault	1,084.48
353010	5660-65 Bosquet	29	1120 1119-2	Paroisse de la Longue-Pointe	Dame Ls-Georges Coriveau	1,534.20
357797	De Carignan	38	221	Paroisse de la Longue-Pointe	La Cie de Construction Du-Va Inc.	387.49
357798	De Carignan	38	220	Paroisse de la Longue-Pointe	La Cie de Construction Du-Va Inc.	387.49
357799	De Carignan	38	219	Paroisse de la Longue-Pointe	La Cie de Construction Du-Va Inc.	387.49
357936	5780-82 Ave de Repentigny	38	365	Paroisse de la Longue-Pointe	John A. Mollo	1,852.04
362163	570 Hays Ave	326	10-60 10-59	Paroisse de la Longue-Pointe	Julien Vincent	525.93
373941	5480-82 Paul Pau	404	913	Paroisse de la Longue-Pointe	Alfred Gauthier	1,700.58
373942	5490-92 Paul Pau	404	914	Paroisse de la Longue-Pointe	Alfred Gauthier	1,700.58
373946	5620-22 Paul Pau	404	917	Paroisse de la Longue-Pointe	Alfred Gauthier	1,700.57
374120	5509-05 Paul Pau	404	958	Paroisse de la Longue-Pointe	Cie de Construction Paul Pau Inc.	1,804.78
374123	5475-77 Paul Pau	404	950	Paroisse de la Longue-Pointe	Alfred Gauthier	1,700.58
375598	2910 Aubry	405	108	Paroisse de la Longue-Pointe	Isidore Gosselin	1,361.37
387906	De Teck	409	394	Paroisse de la Longue-Pointe	Alfred Surprenant	64.07
390943	8471 De Groshois	397	1172 P1171	Paroisse de la Longue-Pointe	Dame Philippe Baron	769.16
420110	285-87 Maria	1943		Municipalité de la Paroisse de Montréal	Dame Wilfrid Malenfant	330.98
422096	3744 St-Ambroise	P2152		Municipalité de la Paroisse de Montréal	Gilbert A. P. Howard	1,398.54
442091	4330-28 Beaconsfield Ave	164	P181 P180	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Dame Franz Pitzmann	726.68
445884	2495-07 Park Row East	152	618-2	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Henrico Construction Corp.	1,321.36
446112	Beaconsfield Ave	165	P350	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Ernest Lizauer	83.13
453086	Ch. de la Côte St-Luc	63	P2 P1	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Megiddo Realty Corp.	4,583.74
450089	Chester Ave	142	P318 P317	Municipalité de la Paroisse de Montréal	Goodys et Sandys Inc.	277.35
482589	02 Arrière Ave Lacombe	130	P179	Village incorporé de la Côte-des-Neiges	Horace Nadeau	21.84
500092	St-Dominique	399-2		Village incorporé de St-Jean-Baptiste	Marcel Paquette	39.84
500979	4179 St-Denis 400-410 Rachel Est	15	P462 463 P464	Village incorporé de St-Jean-Baptiste	Jean Dapice	5,113.89
520630	4644-36 Ave Coloniale	137	37	Village incorporé de la Côte St-Louis	Jacques Claude Corbeil	668.82
521469	4532-28 Ave Henri Julien	P158		Village incorporé de la Côte St-Louis	Dame Samuel George	387.80
540398	5120 Fabre	339	792	Village incorporé de la Côte St-Louis	Alcide Aylotte	713.36
561443	5166-76 Clark 58-64 Fairmount Ave	11	422 P421	Village incorporé de la Côte St-Louis	The Twenty Seven Sixty Five Corp. Ltd.	7,516.46
561675	5247-31 Boul. St-Laurent	10	24	Village incorporé de la Côte St-Louis	Dame Egnatz Roth	1,789.31
583605	8175 Durocher	638	1088 1089	Paroisse de St-Laurent	Ernest Partzold	1,449.17
584484	6786-84 Boul. St-Laurent	11	P1254	Village incorporé de la Côte St-Louis	Morris Seller	1,025.05
610688	6018-20 Ave Châteaubriand	8	P700	Village incorporé de la Côte St-Louis	Mlle Laurette Weilbrenner	649.42
636704	1922 Villerey	481	1362-1 1362-2	Paroisse du Sault-au-Récollet	Domenico Chiazze	1,730.32
636705	1944 Villerey	481	1361	Paroisse du Sault-au-Récollet	Domenico Chiazze	1,652.00
654393	5482-98, 8e Ave.	172	1072 1073	Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation	Michael Cannon	1,183.72
665376	6309-05, 35e Ave	189	225-1 224-1	Village incorporé de la Côte-de-la-Visitation	Louis-Philippe Caron	1,525.63
680221	7705 Chambord	488	1190 P1191	Paroisse du Sault-au-Récollet	Marcel Ostiguy	1,832.53
680231	7740-30-20 Chambord	488	1090 P1082 1091 1089	Paroisse du Sault-au-Récollet	Davon Investment Inc.	5,942.18
681716	7515-13 St-Hubert	489	286	Paroisse du Sault-au-Récollet	Dame Arthur Martel	2,271.77

No Compte	No Civique, Rue	Ca-dastre	Sub-division	Division d'enregistrement	Nom du propriétaire	Montant réclamé
715774	9680-84 Larose	126	673-2 672-1	Paroisse du Sault-au-Récollet	Sidney Spinner	1,013.52
715775	9694-90 Larose	126	672-2 671	Paroisse du Sault-au-Récollet	Sidney Spinner	1,136.08
734751	2587-89 Fleury E.	127	612	Paroisse du Sault-au-Récollet	Vincenzo Magri	1,026.30
736878	Prieur Est	204	92-2	Paroisse du Sault-au-Récollet	Deauville Construction Inc.	985.66
740020	Arr. St-Evariste	P31		Paroisse de Saint-Laurent	Michel D. Ambrosio	107.32
743032	Guertin	19	254	Paroisse de Saint-Laurent	Bernard Elman et al.	229.88
747081	2330 Laure Conan	327	73-2	Paroisse du Sault-au-Récollet	Dame Jean Rouzeaux	1,343.62
854453	12e Avenue	143	330 331	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Dame Maria Hrabouska Dicer	39.54
854898	13e Avenue	143	562 563	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Giuseppe Lannelli	43.93
860011	27e Avenue	133	65	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Alfred Maille	107.09
860089	27e Avenue	133	475 476	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Dame William Stavert	209.98
860317	27e Avenue	133	1113	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Cecil Georges Durrant	77.97
860420	9401, 27e Avenue	133	518 519	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Rolland Roussin	451.76
860886	28e Avenue	133	787	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Alfred Pearce	111.99
860967	28e Avenue	133	386	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Maurice Houle	40.20
860969	28e Avenue	133	385 384	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Maurice Houle	63.45
865794	26, 49e Avenue	102	53 54	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Charles Luc Savard	279.23
866155	50e Avenue	100	111 112	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Luigina Colombo	73.42
868017	55e Avenue	96	676	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	J. Ovilva Mageau	102.53
876894	83e Avenue	53	P11	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Henri Orsoli	16.18
877092	83e Avenue	33	281 282	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Jeannette Legault	49.69
878157	9937, 87e Avenue	24	17	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Raymond Brazeau	73.35
891974	101e Avenue	15	29 30	Paroisse St-Joseph de la Rivière-des-Prairies	Lajos Sarkoz	44.08

Conformément à l'article 896 de la charte de la ville de Montréal, (401, ptie 1; 1 Geo. VI, c. 103 a. 62), un dépôt correspondant à 10% de l'évaluation municipale inscrite au rôle en vigueur lors de cette vente, sera exigible du plus haut enchérisseur avant l'adjudication finale.

Bureau du Shérif,
Montréal, 24 octobre 1966.

Le Shérif,
BERNARD SARRAZIN, C.R.

Avis est par les présentes donné qu'un transport par Thomas R. Fisher Co. Ltd. en faveur de la Banque Royale du Canada des dettes et créances présentes et futures de ladite Thomas R. Fisher Co. Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal le 25ème jour d'octobre 1966 sous le numéro 194746. La Banque Royale du Canada.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 721-667

ARROW PRODUCTS LTD., corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi; et ayant son bureau chef et principale place d'affaires dans les cités et district de Montréal,

demanderesse,

—vs—
HUNGAROTEX, compagnie de commerce extérieur pour les textiles, incorporée selon les lois de la Hongrie, avec son bureau chef et principale place d'affaires à BUDAPEST, Hongrie,

défenderesse,

—et—
MONARK SALES INC., et al., tierces-saisies.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, HUNGAROTEX, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 26ème jour d'octobre 1966.

ARTHUR LABELLE,
protonotaire adjoint, C.S.M.

Mes LAPOINTE,
ROSENSTEIN, WHITE,
LEMAITRE, AUGER &
KONIGSBERG,
avocats,
1117 ouest, rue Ste-Catherine,
Suite 923,
Montréal, 2, P.Q.
Procureurs de la demanderesse.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Roxana Lingerie Mfg. Limited dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 26e jour du mois de septembre 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 17e jour du mois d'octobre 1966 sous le numéro 1945360. Daté à Montréal, P.Q., ce 18e jour du mois d'octobre 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 721-058

GORDON FRANK HOWARD, ingénieur (Plant), de la Ville de Laval, district de Montréal et la résident au 8395 boulevard Lévesque,

demandeur

—vs—
MARIE CLAIRE BRETON, épouse séparée de biens dudit GORDON FRANK HOWARD, autrefois de la Ville de Laval, district de Montréal, et présentement de lieux inconnus,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, MARIE CLAIRE BRETON, de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 20 octobre 1966.

Maurice CARON,
protonotaire adjoint, C.S.M.

Mes GAMEROFF, FENSTER,
KANDESTEIN & GELFAND,
avocats,
Suite 2204, Place Victoria,
800 carré Victoria,
Montréal, P.Q.
Procureurs de la demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
No 882 708 C.M.

GERALD CYR, opérateur, domicilié et résidant à Ville St-Laurent, district de Montréal, Demandeur

contre

ANDFORT RUDOLF BAEC-KERVORDERS, résident dans les vols et district de Montréal, défendeur

Il est ordonné au défendeur ANFORT RUDOLF BAEC-KERVORDERS, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 27 octobre 1966.

WILFRID LEFEBVRE
greffier adjoint, C.P.M.

Mes BADEAUX, PEAPRE & GRAMMOND,
159 ouest, rue Craig, suite 820,
Montréal 1, Qué.
Avocats du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 721-305

TEXTILE COLORING AND PRINTERS INC., corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 7401 boul. Newman, dans LaSalle, district de Montréal,

demanderesse,

—vs—
MAISLIN BROS. TRANSPORT LIMITED, corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 560 rue Cortlandt, dans Belleville, dans l'Etat du New Jersey, un des Etats unis d'Amérique,

défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse, HOFFMAN RIGGING & CRANE SERVICE INC., de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal le 25 octobre 1966.

protonotaire adjoint, C.S.M.

ARTHUR LABELLE,
Me Charles BROWSTEIN,
Avocat,
Suite 828,
1255 rue University,
Montréal, P.Q.
Procureur de la demanderesse.

HOFFMAN RIGGING & CRANE SERVICE INC., corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 560 rue Cortlandt, dans Belleville, dans l'Etat du New Jersey, un des Etats unis d'Amérique,

—et—
J. Ovilva Mageau

Henri Orsoli

Jeannette Legault

Raymond Brazeau

Lajos Sarkoz

Charles Lareault

Joseph Friedberg

Santo Lazzara

Giuseppe Sanelli

Dame Mazarena Maido Cirillo

Johann Boumgartner

Arrow Building and Investment Ltd.

Modifier le règlement numéro L-129 de la ville de Laval concernant l'imposition de la taxe foncière générale pour l'année 1966;

Adopter des règlements pour imposer et prélever la taxe de l'eau ainsi que la taxe de locataire et ce, pour l'exercice financier 1966;

Modifier pour la ville, l'article 135 de la Loi des cités et villages en vue de faire dresser la liste électorale, avant le 1er septembre de chaque année ou une élection générale a lieu;

Modifier pour la ville, l'article 393 de la Loi des cités et villages concernant la procédure à suivre à l'assemblée publique des électeurs municipaux pour l'approbation des règlements d'emprunt;

Créer un fonds de roulement pour la ville de Laval;

Décider que les fonds industriels constitués par les municipalités visées à l'article 2 de la charte de la ville de Laval deviennent partie du fonds industriel de la ville de Laval;

Décider que le territoire formé du lot connu et désigné comme étant le lot no 212 au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-François-de-Salles et des lots connus et désignés comme étant les lots 485, 486 et 487 au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Rose, fait partie et a toujours fait partie du territoire de la ville de Laval et du quartier Auteuil;

Abroger le règlement no. 44 de la ville de Laval et le règlement numéro 120 de la ville de Laval-Orléans;

Créer une charge municipale dont le titulaire, appelé ambudsman, est généralement chargé de voir à ce que les ordres, règlements et résolutions du conseil soient appliqués pour tous en toute justice et équité.

Modifier l'article 34 de la charte de la ville de Laval concernant les procédures à suivre pour l'approbation des règlements de zonage;

Et pour toute autre fin qui, lors de l'étude de la présentation des amendements à la charte de la ville de Laval, pourrait être dans l'intérêt de la ville et de ses contribuables.

Ville de Laval, ce 26e jour de septembre 1966.

Le procureur de la Ville de Laval

ME GUERIN, TAILLEFER & BRUNET,
Suite 401,
50 Place Crémazie, Suite 208
Montréal, Qué.
Avocats du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 721-631

GUARDIAN TRUST COMPANY, corps politique et incorporé, dûment incorporé selon la loi, et ayant son bureau chef et principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal,

demanderesse,

—vs—
LES HERITIERS DE LA SUCCESSION DE FEU ROGER BEACHEMIN, en son vivant exécutif de la municipalité de St-Louis, district de Terrebonne,

défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné aux HERITIERS DE LA SUCCESSION DE FEU ROGER BEACHEMIN de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, 24ème jour d'octobre 1966.

RAYMOND PILON,
protonotaire adjoint

DINER & GURMAN,
Avocats,
Suite 401,
385 McGill,
Montréal,
Procureurs de la demanderesse.

WASHINGTON — L'accord aérien entre les Etats-Unis et l'Union soviétique entrera en vigueur au printemps prochain prévoit-on en général au département d'Etat, a déclaré mercredi son porte-parole. Il a ajouté que les conversations entre experts des deux pays se poursuivent à Washington et qu'aucune date n'est fixée pour la signature de cet accord paré, on sait, il y a cinq ans. La fréquence des vols de la Pan American Airways et de l'Aeroflot sur l'itinéraire Etats-Unis-URSS constituera une question du ressort des représentants de ces deux compagnies; mais l'approbation des gouvernements soviétique et américain sera requise, a dit encore le porte-parole du département d'Etat.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Modern Poultry & Egg Co., La Compagnie Avicole Moderne dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 26e jour du mois de septembre 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 12e jour du mois d'octobre 1966 sous le numéro 1940994. Daté à Montréal, P.Q., ce 13e jour du mois d'octobre 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

AVIS LÉGAL

HERCULES TIRE CORP.

Avis est donné par les présentes que la Compagnie HERCULES TIRE CORP., une corporation en vertu de la "Loi des compagnies de Québec", et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, Québec, s'adresse au Secrétaire de la province de Québec, pour la permission d'abandonner sa charte sous la Loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 27e jour d'octobre 1966.

Koppel OSHER
Secrétaire
HERCULES TIRE CORP.

Me. Harry Blank,
1255 rue University,
Suite 400,
Montréal, Qué.
Procureur de la compagnie Hercules Tire Corp.

Aux assises de l'agriculture: abolir les barrières douanières

potins financiers

La tendance était mitigée hier sur toutes les places. L'indice des valeurs industrielles a quelque peu fléchi à New York, Toronto et Montréal.

À la date du 25 octobre, la vente des Obligations d'épargne du Canada par retenues sur le salaire dans la province de Québec était de \$400.000 plus élevée qu'elle ne l'était l'an dernier pour le même nombre de jours de vente. Fait particulièrement notable, 187 établissements ont dépassé leurs ventes totales de l'an dernier, et seulement 44 établissements affichaient un total inférieur à celui de 1965.

L'Assemblée semestrielle de Canadian Chemical Producers' Association aura lieu mercredi 2 novembre à l'hôtel Château Laurier, à Ottawa. Cette assemblée réunira les dirigeants des compagnies membres de l'association. Cet organisme, dont le siège social est situé à Montréal, représente la plupart des entreprises de produits chimiques du Canada. Le thème principal de la réunion sera: "L'éducation et l'industrie", et la séance de l'après-midi sera entièrement consacrée à ce sujet. Au cours de cette assemblée, les représentants de l'industrie chimique pourront aussi rencontrer les députés des circonscriptions dans lesquelles se trouvent des usines de produits chimiques.

Denrées alimentaires

MONTRÉAL. — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Oufs: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 69.7, A-gros 67.3, A-moyens 64.3, A-petits 49.6. Beurre: arrivages courants 92.58, 93.59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole 61.

Fromage: livré à Montréal, cire, arrivages courants, québécois blanc en gros 42.12; coloré 42.34.

Pommes de terre: prix de gros Québec .90 à \$1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. \$1.10 à \$1.15 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.P.E. \$1.05 à \$2 les 75 livres, \$1.35 à \$1.40 les 50 livres, .33 à .35 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par rouleur, no 2 en sacs: 15.12 à 16.12, autre catégorie pour nourrissement 12.12 à 14.

Poudre de lait de beurre pour nourrissement 12 à 12.12. Poudre de lait de 4 à 4.12 cents.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les Distilleries Melchers Ltée font inscrire en Bourse lundi 212,180 actions ordinaires

Les Distilleries Melchers, Limitée fait inscrire 212,180 actions sans valeur nominale, à la Bourse de Montréal, des heures d'ouverture des affaires, lundi 31 octobre; 204,730 actions sont déjà émises et en circulation alors que les 7,450 autres actions sont mises de côté pour fins d'émission. Le symbole "M B L" sera utilisé sur le téléscripteur. La compagnie a été incorporée sous la 1ère partie de la loi des compagnies du Québec et en vertu de lettres patentes datées du 10 décembre 1928. Elle a son siège social au 4480, chemin de la Côte-de-Liesse, à Montréal. La compagnie Trust Royal de Montréal enregistre les actions des Distilleries Melchers, tandis que l'agent comptable des transferts est la compagnie Montréal Trust de Montréal. La compagnie Les Distilleries Melchers, Limitée, a été incorporée en décembre 1928 dans le but d'acquiescer et de prendre en mains de façon permanente les affaires de Melchers Distillery Company Limited qui avait été incorporée en vertu de lettres patentes émises par le gouvernement fédéral et datées du six août 1890. La compagnie possède une distillerie à Berthierville au Québec depuis la date de son incorporation. Elle agit en qualité d'agent de distribution pour quelques provinces ainsi que pour des distilleries étrangères et elle agit aussi en tant qu'agent manufacturier d'embotteillage pour un distributeur local. La compagnie distille, vieillit, recoupe, embouteille et vend aux régions provinciales différentes sortes de boissons. Les directeurs sont le Lt.-Col. Sarto Marchand, président et gérant-général; MM. Maurice Marchand, vice-président senior, deux d'Outremont; H.J. Senk, de Berthierville, vice-président à la fabrication; Jules Thibaud, de Beauséjour, vice-président à la mise en marché; René Marchand, de Mont-Royal, secrétaire; Guy Marinier, c. de Roxboro, trésorier. Les administrateurs sont: MM. S. Marchand, Maurice Marchand, H.J. Senk, René Marchand ainsi que le col. M. Forget, de Montréal, président de Forget & Forget, Montréal; MM. C.A. Geoffroy, c. avocat, de Westmount, M. Carrière, président de Marc Carrière Ltée, Montréal; O.R. Burger, représentant des ventes, New York; J.A. Tremblay, président de Magazines J.A.T. Jonquière. Il y a 212,180 actions ordinaires autorisées et sans valeur nominale; 204,730 d'entre elles sont émises et en circulation alors que les 7,450 autres sont mises de côté pour fins d'émission en vertu du plan facultatif d'achat d'actions pour les principaux administrateurs de la compagnie. La compagnie a contracté des obligations de première hypothèque pour un montant de \$1,105,500. Ces obligations portent un taux d'intérêt de 6 1/2 p.c. prévoyant la mise sur pied d'un fonds d'amortissement et échéant le 1er septembre 1969. Les modalités du fonds d'amortissement exigent une mise de côté de \$100,000 par année. La compagnie a aussi contracté des obligations hypothécaires générales pour un montant de \$900,000 qui portent un taux d'intérêt de 7 p.c. et échéant le 15 septembre 1969. Le profit net, pour l'année terminée le 31 août 1965 s'élève à \$252,150. La compagnie a payé des dividendes sur les actions ordinaires au cours des quatre dernières années, au taux de 45 cents l'action en 1965. Les compagnies Marchand Distilleries Limited, Labrador Distilleries Limited et Tadoussac Distilleries Limited sont des filiales de Les Distilleries Melchers Ltée. Elles ont aussi un intérêt de 50 p.c. dans la compagnie Glen Distillers Limited, à Nassau, aux Bahamas, ainsi qu'un intérêt de 33 p.c. dans la compagnie Potlatch Distilleries Limited à Vancouver, C.B.

Les affaires des grossistes, la production industrielle et agricole demeurent très actives

Le commerce des grossistes canadiens affiche un accroissement de cinq p.c. au cours des sept premiers mois de l'année, de \$7,128,873,000, lors de la période correspondante de 1965, à \$7,407,365,000, cette année. Il y a eu une augmentation dans 17 des catégories qui font l'objet de la compilation des statistiques. L'augmentation a été de 0.9 p.c. dans le commerce de fruits et légumes et jusqu'à 22 p.c. dans le domaine de la filerie électrique, des matériaux de construction et de l'équipement. Cette indication démontre que le volume des affaires se maintient et que par conséquent le ralentissement relatif de production ne prend pas encore de proportions sérieuses. Mais, il n'y a pas que le domaine manufacturier dont les progrès s'affirment, celui de l'agriculture offre d'excellentes possibilités. La récolte de 1966 atteint un palier record; la productivité augmente sur nos fermes et elle se reflète sur les revenus de l'exploitation des fermes.

Une option permettant d'acheter Halifax Shipyards, une division des chantiers maritimes des Industries Dosco Limitée, a été accordée à R.B. Cameron, de Halifax, a déclaré M. J.E. Clubb, président des Industries Dosco Limitée. M. Cameron joue un rôle actif dans le domaine de la construction en Nouvelle-Ecosse en tant que président du conseil de Cameron Contracting Limited et de Redmix Concrete Limited. Il est aussi président de Maritimes Steel and Foundries Limited. Les chantiers maritimes de Halifax sont une division des Industries Dosco Limitée, une société d'exploitation de Dominion Steel and Coal Corporation Limited. Dosco est une filiale en participation de Hawker Siddeley Canada.

La Compagnie de mise-en-œuvre Concordia, propriétaire de Place Bonaventure, Centre de commerce du Canada, à Montréal, offre depuis cette année une bourse d'études de \$500 à l'étudiant de quatrième année de l'École d'architecture de l'Université de Montréal qui aura obtenu, à la fin des quatre années du cours, la plus haute moyenne en étude d'urbanisme et de sociologie urbaine. Le premier gagnant est M. Gilles Hamel, âgé de 25 ans.

Du 23 au 26 octobre a eu lieu le congrès international des fonds mutuels à Washington, D.C. Prés. des deux mille personnes assistaient à cette réunion et plusieurs pays de l'Europe étaient représentés. La plus importante représentation de tous les courtiers canadiens était celle de Bouchard & Leblond Inc.

On procédera, les 11 et 12 novembre, à la levée de la première pelle de terre sur l'emplacement du projet d'aménagement des chutes Churchill au Labrador. Le premier ministre Smallwood a révélé qu'un groupe de quelque 200 personnes se rendrait dans cette région sauvage du Labrador occidental.

Le ministre des transports, M. Pickersill a prédit que les pipelines serviront un jour à acheminer le blé de l'Ouest canadien vers les centres de consommation. Portant la parole à l'occasion de l'Assemblée annuelle des Manitoba Pool Elevators, il a prédit que les fermiers cherchent bientôt des moyens de transport autres que le chemin de fer. «Les pipelines pourraient être la solution et, selon le ministre il faudrait envisager cette possibilité dès maintenant.



La Bourse de Montréal accueillait hier matin une quarantaine de membres de groupes de direction de sociétés bancaires de France et d'agents de change de la Bourse de Paris. Ils sont en voyage d'étude jusqu'au dix novembre, au Canada et aux États-Unis. Le groupe se rend à Québec aujourd'hui. Les visiteurs séjourneront ensuite à New York, Washington et Chicago. Tous sont membres du groupe Banque et Bourse de l'Association des anciens élèves de la rue Saint-Guillaume, grande école de sciences politiques, à Paris. La visite du parquet de la Bourse, la plus moderne du monde, a suscité chez ces experts financiers français, une vive impression. Nous voyons de gauche à droite sur la photo: MM. Michel Périé, secrétaire général adjoint de la Cie des agents de change de Paris; René Bonnet, adjoint au syndic, agent de change près la Bourse de Paris; Jacques Buisson, agent de change près la Bourse de Paris; Bernard Pierre, agent de change près la Bourse de Paris, président du Groupe Banque et Bourse de l'Association; C.B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne; Roger Le Guay, agent de change près la Bourse de Paris; Louis Fauchier-Magnan, agent de change près la Bourse de Paris; Xavier Dupont, co-gérant de la Charge d'agent de change Henri Mollard; Rémy Lebel, agent de change près la Bourse de Paris.

Bourse de Toronto

TORONTO. — Pour la première fois en six jours, les titres ont fléchi de façon générale, hier, à la Bourse de Toronto.

Interprovincial Pipe Line a toutefois acquis 1 3/4 à 78 3/4 après l'annonce d'un dividende supplémentaire, mais les autres industrielles étaient en recul. Trois ont atteint un bas niveau pour 1966: Cominco a fléchi de 3-8 à 32 1/4, Chrysler de 1-4 à 36 1/4 et Laurentide Finance de 3-8 à 5 1/8.

Canadien pacifique a perdu 1 1/4 à 52. Consolidated Paper un point à 37 et Alcan 5-8 à 29 1/4.

Mais Bathurst avec l'annonce de l'acquisition de Consolidated a gagné de 1-4 à 28 et Fraser de un point à 24.

Chez les métaux, Pine Point a acquis 3-8 à 55 et Steep Rock 20 cents à 5.40. Mais Rio Algom a perdu 1-4 à 25 1/4 et Lake Dufault 1-8 à 12.

Pour une deuxième journée, les pétroles de l'Ouest ont subi des reculs. Canadian Superior a fléchi de 1-4. Scurry Rainbow de 1-2 à 17 3/4 et Provo Gas de 15 cents à 4.25.

Mais Dome Petroleum et Central Del Rio ont acquis 1-8 chacune à 25 5/8 et 10 3/4 respectivement.

L'indice général a fléchi de 31 à 139.14, les industrielles reculant de 41 à 145.21. Le volume des échanges a été de 2,977,000 et on notait 207 titres en perte pour 195 titres en progrès.

Cours des changes

Le 28 octobre 1966

Afrique du Sud, rand	1.51
Allemagne, mark	27.18
Angleterre, livre	3.0171
Argentine, peso	0.0051
Australie, dollar	1.21
Autriche, schilling	0.0420
Belgique, franc	0.0216
Brazil, cruzeiro	0.00050
Chili, escudo	22.70
Danemark, couronne	15.66
Espagne, peseta	0.0181
France, franc	2.183
Hollande, florin	2.388
Italie, lire	0.01730
Japon, yen	0.00296
Mexique, peso	0.0866
Etats-Unis, dollar	1.083-32
Norvège, couronne	15.13
Nlle-Zélande, livre	3.0082
Perou, sol	0.0405
Suède, couronne	2.089
Suisse, franc	2.495
Tchécoslo., couronne	1.506
Venezuela, bolivar	2.410



M. Laurier (Larry) Faust, directeur de Cress Canada Realty Service, à l'occasion de l'Assemblée annuelle tenue à Montréal. Ce service s'occupe de l'achat et de la vente de maisons d'employés que leur entreprise affecte dans d'autres villes du pays. C'est la première fois qu'un courtier en immobilier du Québec accède au poste de directeur de cette association qui s'occupe de toutes les phases du commerce de l'immobilier. M. Faust est le président des immeubles Faust Compagnie Ltée.

Shell Canada enregistre des profits nets accrus

La direction de Shell Canada a annoncé que le profit net de la compagnie et de ses filiales pour la période s'étendant du 1er janvier au 30 septembre 1966 se chiffre à \$31,684,000 ou 95 cents par action ordinaire de la classe "A", en comparaison de \$25,725,000 ou 77 cents par action de la classe "A", pour la même période de 1965.

La hausse enregistrée au cours des neuf premiers mois de l'année 1966 est due principalement à une augmentation du volume des ventes de produits raffinés, à un raffermissement des prix des essences-automobile et du soufre ainsi qu'à un accroissement du volume de production de pétrole brut et de dérivés liquides du gaz naturel.

Le troisième trimestre indique une certaine décroissance par rapport au même trimestre de 1965 qui comprenait une diminution des amortissements remontant au début de 1965. Cet ajustement était dû à une augmentation des réserves estimées.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1966, le volume des ventes de produits raffinés s'est chiffré à une moyenne de 177,500 barils par jour, soit une augmentation de 8 p.c. en comparaison à la même période de 1965. La hausse la plus importante fut celle enregistrée par le volume des ventes d'essences et de combustibles résiduels.

La production de pétrole et de dérivés liquides du gaz naturel s'est accrue de 3 p.c. pour atteindre une moyenne de 62,400 barils par jour. Le volume de production et de vente du gaz naturel s'est chiffré à une moyenne de 277 millions de pieds cubes par jour, soit une hausse de un p.c.

Les bénéfices de Moore Corp. augmentent de 18.6 p.c.

TORONTO. — Moore Corporation, Limited, a annoncé une augmentation de 15.2 p.c. de ses ventes et une hausse de 18.6 p.c. de ses bénéfices nets pour les neuf premiers mois de 1966, en comparaison de 1965.

Les ventes effectuées au cours des neuf premiers mois se sont élevées à \$203,507,353, contre \$176,629,372 au cours de la même période l'an dernier. Les bénéfices nets après déduction des impôts sur le revenu ont atteint \$18,939,270 cette année, au regard de \$15,975,187 pour les neuf premiers mois de 1965.

Les bénéfices par action ordinaire se chiffrent par \$2.68 pour les neuf premiers mois de 1966, par rapport à \$2.27 pour la période correspondante en 1965. Les bénéfices par dollar de vente se sont élevés à 12 cents cette année contre 9.1 cents l'an dernier. Tous ces chiffres sont exprimés en dollars américains.

À la même occasion, la compagnie a annoncé l'ouverture d'un nouvel établissement de fabrication à Tlalampantla, dans la banlieue de Mexico. Selon les dirigeants de la compagnie, il s'agit de l'imprimerie de formules commerciales la plus importante en Amérique latine. Construite par Moore Business Forms de Mexico S.A. de C.V., cette imprimerie remplace les locaux loués à Mexico pendant les 14 dernières années. Moore Corporation, Limited, a son siège social à Toronto et sa principale filiale des États-Unis, Moore Business Forms, Inc., est le plus important fabricant de formules commerciales du monde. Moore a 40 établissements de fabrication en Amérique du Nord.

Au Canada, les filiales de Moore comprennent Moore Business Forms Ltd., dont les sièges de division se trouvent à Toronto et Winnipeg, et Dominion Paper Box Co., Limited, de Toronto.

Les bénéfices de Burroughs Corp. ont atteint un nouveau sommet

TORONTO. — Burroughs Corporation a annoncé que ses bénéfices pour les neuf premiers mois de l'exercice 1966 avaient atteint de nouveaux sommets.

Les bénéfices nets des trois premiers trimestres se sont élevés à \$17,061,000, au regard de \$8,604,000 pour la même période l'an dernier, soit une hausse de 98 p.c.

Les résultats de l'exploitation de Burroughs Business Machines Ltd., filiale canadienne de Burroughs Corporation, sont inclus dans ces chiffres.

Les bénéfices par action, comprenant un gain de capital extraordinaire de 13 cents par action, annoncé au cours du deuxième trimestre, se sont chiffrés par \$2.13 sur une moyenne de 8,009,200 actions en circulation, par rapport à \$1.16 en 1965, sur une moyenne de 7,392,432 actions.

L'estimation des impôts sur le revenu américain et étranger pour les neuf premiers mois s'établit à \$14,523,000, au regard de \$7,900,000, en 1965.

Les revenus des neuf premiers mois ont été de \$347,718,000 en comparaison de \$314,265,000, soit une augmentation de 11 p.c.

Les bénéfices nets du troisième trimestre se sont élevés à \$5,315,000, au regard de \$2,716,000, au cours du même trimestre l'an dernier, ce qui représente un gain de 96 p.c. Les bénéfices par action du troisième trimestre s'établissent à 65 cents par rapport à 36 cents par rapport à 36 cents en 1965.

Les revenus du troisième trimestre se chiffraient par \$111,110,000, au regard de \$103,120,000, il y a un an.

M. Ken T. Bement, président de Burroughs Business Machines Ltd., et porte-parole au Canada de la compagnie-mère, déclarait que le nom-

Fruits et légumes

MONTRÉAL. — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des producteurs horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la colonisation, 201 est, boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes: de fantaisie, Wolf-River \$2.25, fameuses \$2. McIntosh \$3 à \$3.25, Russet \$4.50 à \$4.75, Cortland \$2.25 à \$2.50, délicateuses \$4 la boîte à venter.

Beteraves: .50 à .60 la douzaine de paquets, en sac de 50 livres \$1.25 à \$1.50, petites \$2. Brocoli: \$2.75 à \$3 la douzaine.

Carottes: .50 à .60 la douzaine de paquets, \$1 à \$1.10 les 50 livres.

Chicorie et escarole: \$1 à \$1.25 la douzaine.

Choux de Bruxelles: \$3.00 à \$3.75 les 16 pintes.

Choux: Verts \$1 à \$1.25 les 50 livres, Rouges et Savoie \$2 le cagot.

Choux fleurs: \$2.50 à \$3 la douzaine.

Choux chinois: \$1 à \$1.25 la douzaine.

Citrouilles: \$1.50 à \$2 la douzaine.

Courges: marrow \$1 à \$1.25, Hubbard \$2.50 la douzaine, pepper \$1 à \$1.50 le boisseau.

Epinards: \$1.50 à \$2 le boisseau.

Faitout: Boston ou Romaine \$1.50 à \$1.75 les deux douzaines, Iceberg, \$1 à \$2 le cagot de 18.

Navets: \$2 à \$2.25 le sac de 50 livres, \$2.25 à \$2.50 le boisseau.

Poireaux: .80 à \$1 la douzaine.

Oignons: échalotes et gros 75 à 90 la douzaine, jaunes \$2.25 à \$2.50, Rouges \$2.50 à \$2.75 les 50 livres, en sacs de 10 livres, jaunes, 40, rouges 45.

Panais: \$2.50 à \$3 le boisseau, \$2 la douzaine de cellos de 24 onces.

Persil: 90 à \$1 la douzaine de paquets.

Pommes de terre: .90 à \$1 les 50 livres.

Radis: .60 à .75 la douzaine de paquets, \$2 à \$2.25 les 30 cellos de Boncos.

Les commandes reçues à l'attention d'un nouveau sommet et se situent à 21 p.c. au-dessus du montant de celles reçues au cours de la même période de 1965. Il ajoutait que la somme de commandes non remplies était de 25 p.c. supérieure à celui du début de l'exercice.

M. Bement affirmait que la mise sur le marché de plusieurs nouvelles machines modernes et de nouveaux systèmes d'ordinateurs avait grandement contribué à la position avantageuse de l'industrie du matériel de l'information aux États-Unis et outre-mer.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, coté aujourd'hui 47.90 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de \$20, vaut 125.00.

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.16 à l'achat et \$35.18 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des linots: \$35.15-5-64, 251 shillings, 11 3/4 pence.

Cours du dollar

NEW YORK. — Le dollar canadien était en baisse de 1-16 hier et cotait à 92-39-64 en fonds américains.

La livre sterling était pour sa part en recul de 1-16 et cotait à \$2.79-5-64.

Le dollar américain était en hausse de 1-32 et cotait à \$1.08-3-32 en fonds canadiens.

La livre sterling était pour sa part inchangée et cotait à \$3.01-11-16.

PARIS. — "Il faut améliorer le niveau de vie des agriculteurs, mais s'il est certes souhaitable d'éliminer les barrières douanières, il est d'autres mesures qu'il conviendrait d'adopter", a déclaré en substance M. J.J. Greene, chef de la délégation canadienne, à la réunion des ministres de l'Agriculture de l'O.C.D.E. Le ministre a notamment cité: l'aménagement des régions rurales, l'éducation (alors que le relèvement du niveau d'instruction des fermiers devient un impératif), les mesures sociales (telle l'assurance-chômage) et l'amélioration de la technologie, de la gestion et de la commercialisation.

Faisant auparavant le point de la situation mondiale de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture du Canada, avait constaté que le problème principal n'est plus aujourd'hui celui des excédents, mais au contraire l'insuffisance de la production dans les pays en voie de développement.

Au passage il avait marqué quelque inquiétude à l'égard de la politique agricole du marché commun: il a regretté l'espèce d'"isolement à six" que représente la Communauté économique européenne ainsi que "ses règlements de commercialisation qui ont pour effet de détourner le commerce au détriment des tiers pays, en faveur des pays de la Communauté".

D'autre part M. Green a constaté que la libéralisation du commerce mondial n'a guère fait de progrès depuis 1960 et que la négociation du Kennedy Round progresse bien lentement.

Analysant la situation agricole au Canada, le ministre a indiqué que la main-d'œuvre agricole ne représente plus que 7 p.c. de la main-d'œuvre locale, contre 11 p.c. il y a cinq ans; le nombre des fermes n'a cessé de décroître tandis que la superficie moyenne des exploitations va augmentant. Enfin le ministre a souligné que dans les programmes d'aide aux pays sous-développés, on tiendrait davantage compte de l'agriculture.

Les ministres de l'Agriculture des vingt-et-un pays membres de l'O.C.D.E., réunis à Paris, ont terminé leurs travaux. Ils ont notamment pris

en considération les propositions faites par le représentant de la France, M. Edgar Faure, qui tendent à établir les prévisions de l'augmentation de la production agricole dans le monde, en vue d'adapter, de manière concertée, les ressources aux besoins alimentaires mondiaux.

L'activité est légèrement inférieure à celle de jeudi. Les dégagements, qui affectent les valeurs spéculatives de même que les "blue chips", se manifestent dès le début de la matinée mais le recul atteint son point bas une heure et demie avant la clôture.

Le fléchissement en tout état de cause est considéré par les brokers comme une réaction normale aux avances enregistrées depuis le début de la semaine.

Les chemins de fer font exception à la tendance générale à la suite d'un accord conclu entre les compagnies intéressées en vue de relever les tarifs pour le transport des marchandises.

Les métaux non ferreux, les caoutchoucs et les tabacs sont également en hausse. Les aéronautiques, les chimiques et les constructions électriques sont généralement en baisse.

Parmi les canadiens, Distilleries Seagrams, Hudson Bay et Walker-Gooderham ont chacune progressé de 1-4. Massey-Ferguson a pour sa part progressé de 1-8.

Mais Alcan a perdu 5-8. Canadien pacifique un point, Dome Mines 1-7-8 Granby Mining 1-8, International Nickel 1-4 et McIntyre Forcupine 1-2.

Les prix étaient irréguliers à la Bourse américaine. Scurry Rainbow a fléchi de 1-2 et Canadian Alvelin de 1-8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 807.96 en baisse de 1.61 points; 6,420,000 actions changent de main dont 950,000 au cours de la dernière demi-heure.

ARRETONS BRINCO

On ne trafique pas avec celui qui nous vole. Cessons toutes négociations avec Brinco jusqu'au rétablissement des frontières. Le cinquième du Québec est en jeu. Télégraphiez votre NON à Daniel Johnson.

(Annonce payée par Eugène Laroche du Québec)

INGÉNIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN — BEATON — LAPOINTE

INGÉNIEURS CONSEILS

ETUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE

pour travaux publics, municipaux et industriels

4455 CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA

731-4321

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, HEBERT

CARDINAL & CIE

Comptables agréés

2345 est, Bélanger

Montréal — 729-5226

Lucien Dahmé, C.A.

Comptables agréés

Les positions des deux candidats à la présidence du parti conservateur sont irréconciliables

par Jean-Y. DUFRESNE

OTTAWA — A deux semaines du congrès national, les conservateurs tiraillent entre la survie du parti et la loyauté qu'ils doivent à leur chef se voyant offrir le candidat de la réconciliation.

Avocat de Toronto, criminaliste réputé, jadis député dans Parkdale et adjoint parlementaire de M. Michael Starr, M. Arthur McInnes, dont le nom est lié à l'abolition de la peine de mort, tentera d'épargner au chef de Prince-Albert la guillotine des assises du 14 novembre en brigant les suffrages de la présidence conservatrice contre l'adversaire de la vieille garde, M. Dalton Camp.

Ce dernier, à l'occasion d'une tournée de propagande dans tout le pays, a réclamé la mise en place d'un mécanisme pour examiner périodiquement la question du leadership. Il soutient que M. Diefenbaker s'accroche au pouvoir comme le droit divin depuis dix ans et que les élections générales de 1968, il estime, comme un bon nombre de conservateurs plus jeunes que lui dont il a acquis l'adhésion, qu'il est inutile de réformer le parti tant et aussi longtemps que M. Diefenbaker en sera le leader. Prudent, il ne s'est pas exprimé dans des termes aussi brutaux, mais personne n'ignore l'opinion qu'il a de son chef.

Cette attitude heurte de front les sentiments de loyauté conservateurs, qui sont particulièrement vivaces.

Le congrès du mois prochain, hormis qu'il ait fixé pour objectif de définir une nouvelle "politique pragmatique" en vue des prochaines élections fédérales, ne mettra pas directement en cause le leadership conservateur. Mais il doit élire un nouveau chef, et si l'assemblée confirmait M. Camp dans l'exercice de ses fonctions, elle retirerait implicitement sa confiance à M. Diefenbaker.

Pour éviter que les délégués n'aient à choisir une solution aussi brutale, les modérés ont, on suppose la candidature d'un homme du centre, dit-on aussi, et M. Maloney a admirablement joué son rôle de médiateur, dans une conférence de presse, en disant qu'il entendait entreprendre dans le parti, mais en disant aussi qu'il n'opposait pas méthodes auxquelles le président a eu recours pour y parvenir.

En s'affichant à la fois réformiste et loyal, M. Maloney et ceux qui l'appuient, près des deux tiers du caucus, estime-t-on, et la plupart profondément, espèrent pouvoir rallier derrière eux les hésitants. La manoeuvre, dont on ne sait si elle va réussir, ne manque pas de psychologie, en tous cas, car il existe un fort nombre de militants qui se sentent absolument incapables de trancher seuls le dilemme. M. Maloney leur apparaît alors comme un confesseur, et voter pour lui les apaiserait comme une absolue.

Il reste à savoir si M. Maloney réussira à passer pour un modéré. Pour un homme du centre, il ne suffit pas d'admirer Camp d'un côté et de le blâmer de l'autre. M. Maloney a affirmé jeudi qu'il n'existe aucune raison pour remettre en cause le leadership du parti une fois que le leader a été élu. M. Camp soutient le contraire.

En outre, M. Maloney s'oppose au scrutin secret, qui permettrait aux délégués qui veulent se défaire de Dief mais n'oseraient jamais l'afficher publiquement, de s'exprimer librement. M. Camp, lui, le réclame.

Ce sont des positions irréconciliables. Le seul élément modérateur de la candidature de M. Maloney, c'est qu'elle écarte d'autres candidatures qui risqueraient de nuire davantage à M. Diefenbaker qu'à Dalton Camp.

Cette semaine, le député du Yukon, M. Erik Nielsen, a vivement attaqué M. Camp. L'on craignait qu'il ne brigue les suffrages contre lui. M. Maloney, assurément, est d'un calibre intellectuel infiniment

supérieur à son ancien collègue qui serait sans doute tombé dans l'oubli au lendemain de sa première victoire électorale, n'eût été la scandaleuse affaire Dorian. M. Nielsen donne toujours l'impression de se promener dans les couloirs des poches gonflées de prétendus dossiers de police.

Cependant, les conservateurs ontariens tiennent leur propre

congrès provincial en fin de semaine à Toronto. Le comité des résolutions, ce qui donne une idée de l'importance démocratique dont s'inspirent les partis politiques canadiens, a subtilement écarté toutes celles qui, de près ou de loin, risquent de déclencher un débat autour du leadership national.

Président du comité, M. Edwin Goodman a déclaré jeudi qu'il n'entend pas voir le par-

quet du congrès se transformer en un champ de bataille ou s'affronteraient les partisans de M. Camp et Diefenbaker.

Les délégués s'approprient à formuler de nouvelles propositions pour modifier la législation ouvrière et pour étendre la portée des services de santé et de bien-être. Mais rien qui touchera même du bout du doigt les compétences fédérales.

mandé de son côté au ministre d'intervention, afin de mettre fin à un conflit à l'usine d'automobiles de Saint-Thérèse, mais M. Nicholson a répondu que la question tombait sous juridiction provinciale.

Quatre ans de conception, d'études, de préparation, de transformation, d'amélioration, pour avoir, pendant six mois, du 28 avril au 27 octobre, la plus grande exposition universelle qu'on ait jamais vue.

Cela pourra-t-il être prêt à temps? Depuis le 13 novembre 1962, alors que le Bureau international des expositions a accepté de sanctionner une Exposition universelle et internationale de première catégorie organisée à Montréal, beaucoup se sont posé la même lancinante question.

Il faut bien admettre, qu'il y a quatre ans il semblait bien que seuls les initiateurs de ce projet et les optimistes chroniques y croyaient.

Maintenant, à six mois de l'ouverture, c'est tout le contraire. Seuls, les pessimistes enragés doutent encore. Le colonel Edward Churchill, directeur de l'aménagement de l'Expo 67, lui-même, n'a pas l'ombre d'un doute. "Soyez sans crainte, tout sera certainement prêt à temps".

Une activité trépidante; des pavillons terminés

Une visite aux terrains de l'Expo ne fait que confirmer ces prédictions. En quelques mois, une étonnante ville a surgi, toute neuve et toute vive, des terrains à peine créés dans le fleuve Saint-Laurent. Il y règne une activité trépidante et on peut, au sens littéral, y voir progresser les travaux.

Le 1er novembre, on ferma le premier pavillon complètement terminé, le pavillon de la Tunisie, pour ne l'ouvrir que le 27 avril. Et, en quelques semaines, il en sera de même pour les autres.

L'extérieur de la plupart des 300 constructions est en général terminé et leur aménagement intérieur est presque complet.

Le Katimavik, la pyramide renversée du pavillon canadien, est déjà un cachet bien français. Le pavillon du Québec ouvrira bientôt son restaurant afin d'en faire profiter les employés de l'Expo. Le dôme géodésique, qui constituera le pavillon des Etats-Unis est presque fini. Enfin, il ne reste qu'à ajouter, ici et là, le détail qui assurera à chacun des pavillons nationaux son originalité et son charme.

On a entouré tous ces pavillons de dizaines de milliers de pieds carrés de gazon, de milliers d'arbres et de buissons et on a planté une bonne partie des fleurs qui embelliront l'Exposition. Les lacs, les canaux et les étangs, qui font des terrains de l'Expo un chef-d'œuvre d'aménagement paysager, sont tous prêts, de même que les 26 ponts qui les chevauchent.

En tout et pour tout, les derniers rapports montrent que plus de 80 pour cent des travaux de construction sont finis. Cela ne veut pas dire que les ingénieurs, les architectes et les entrepreneurs s'endorment déjà sur des lauriers assurés. Au contraire, ils ne s'en sentent que plus enthousiasmés et décidés à faire mieux encore. Les 6,100 ouvriers qui travaillent sur les terrains passeront à 9,000 au milieu de novembre, alors que les travaux de finition des différents pavillons batront leur plein.

On termine les essais de l'Expo-Express, grand réseau de transport en commun de l'Expo, du minirail et des 21 manèges de La Ronde, secteur d'amusement de l'Expo.

On a déjà fini la pose et l'installation des 11 milles d'aqueduc souterrain, des 14 milles de tuyaux d'égout et des 75 milles de conduits de fils électriques. On a aussi fini de paver les 40 milles de voie des terrains et de leurs abords.

Une collection exceptionnelle d'oeuvres d'art

Par ailleurs, les quelque 70 pays qui participent à l'Exposition complètent en ce moment le choix de ceux qui doivent le mieux les représenter à cet événement mondial.

A compter de novembre, les plus grands musées du monde commenceront à envoyer à l'Expo les œuvres d'art qui seront montrées dans la Galerie d'art.

Rien qu'au Canada, 38 sculpteurs travaillent à des œuvres qui décoreront l'Exposition et de son côté, à Paris, Alexandre Calder termine en ce moment le plus grand stable jamais fait, pour une des places de l'Expo.

Enfin, les meilleurs orchestres, les plus célèbres corps de ballet, les plus grandes troupes de théâtre et d'opéra et les vedettes les plus renommées se préparent à représenter brillamment leur pays à Montréal entre le 28 avril et le 27 octobre prochains.

Rien d'étonnant, donc, qu'on y prévise plus de 35 millions de visites et que, déjà, on ait vendu pour plus de \$16,000,000 de passeports pour la "Terre des Hommes", les billets d'entrée à l'Expo 67. — Pour les amateurs de statistiques, disons que les Canadiens ont acheté environ 96 pour cent de ces billets et les Américains, une bonne partie du reste, et que l'on s'attend à de très fortes ventes aux Etats-Unis pendant l'hiver qui commence.

Plus d'un demi-milliard de dollars

Pour ces quelque 35 millions de visites, la "Terre des Hommes" aura nécessité un investissement de \$332,000,000 de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, fourni en partie par le gouvernement canadien, en partie par le gouvernement du Québec et en partie par la ville de Montréal, et un investissement d'environ \$200,000,000 des différents exposants.

Mais, sera-ce prêt à temps? Pour quiconque a fait une visite des lieux, il n'y a plus de doute. Il n'y a plus de doute non plus pour tous ceux qui savent, par exemple, que la Compagnie de l'Exposition a terminé trois mois avant la date prévue le plus long pont orthogoniste jamais construit et que ce pont sert maintenant de modèle pour d'autres, partout à travers le monde. Or, pour les dirigeants de l'Exposition, cette réussite, ce n'est pas l'exception, c'est la règle. Vous le verrez dans six mois.

La direction de l'Exposition universelle et internationale de 1967 est fière de vous donner rendez-vous à la "Terre des Hommes".

La délégation canadienne à la conférence de l'UNESCO

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait savoir mardi qu'une délégation canadienne de 14 membres participera à la 14e session de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui se tiendra à Paris du 25 octobre au 30 novembre prochain.

M. Martin a précisé que la délégation sera présidée par M. Henry Hicks, président de l'université Dalhousie de Halifax. Le vice-président sera M. Graham McInnes, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO à Paris. Feront également partie de

la délégation: M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'éducation de la Saskatchewan; W. A. C. H. Dobson, du département des études sur l'Asie orientale de l'université de Toronto; Mlle Madeleine Joubert, secrétaire générale de l'institut canadien d'éducation des adultes de Montréal; M. Joseph Page, sous-ministre associé de l'éducation du Québec; M. Marc-Alexandre Tremblay, de la faculté des sciences sociales de l'université Laval; M. George Volkoff, de l'université de la Colombie-Britannique; M. Tuzo Wilson, de l'université de Toronto et M. D. W. Bartlett, secrétaire général de la Commission canadienne nationale pour l'UNESCO.

Une première expérience de médiation pré-grève est couronnée de succès

Le directeur québécois du syndicat des métaux (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a déclaré que l'expérience pilote d'une médiation pré-grève au cours des récentes négociations à la compagnie Canadian Copper Refiners, une filiale de Noranda Mines à Montréal-Est, avait été tentée ailleurs et généralisée à travers la province.

Dans ce conflit qui au milieu des négociations semblait devoir aboutir infailliblement à une grève, le ministère du Travail a fait intervenir un médiateur de prestige, M. Jean Cournoyer. Cette intervention couronnée de succès a permis d'éviter la première expérience gouvernementale de ce genre pour tenter d'empêcher un grave conflit de se produire.

"L'expérience que nous venons de vivre, a-t-il dit, s'est révélée un mode efficace d'intervention gouvernementale et nous devons féliciter le ministre du travail qui a osé tenter une expérience pionnière dans un conflit qui marquait des relations fortement tendues entre la compagnie Noranda et ses employés".

M. Gérin-Lajoie a souligné que la nouvelle convention collective créait d'heureux précédents dans une entreprise de Noranda mais qu'elle était loin d'être un paradis sur terre pour les employés. "45 pour cent de ceux qui se sont prévalus de leur droit de vote, ont rejeté les dernières offres patronales. Parmi ceux-là, on compte un

bon nombre d'ardents militants syndicaux. Cette opposition reflète le traitement inhumain que doivent encore subir d'autres employés. Avec la nouvelle convention collective, les employés ont un outil précieux pour bâtir de meilleures conditions de travail".

C'est par un vote de 346 à 265 que les métaux de la Canadian Copper Refiners ont accepté les dernières offres patronales. La signature de la nouvelle convention collective aura lieu dans quelques jours.

Le représentant du syndicat des métaux, M. Raymond Siger, s'est dit fort satisfait de son syndicat vient de faire dans le "groupe" Noranda. "Pour la première fois, dans une entreprise de Noranda, a-t-il dit, les employés obtiennent un comité conjoint de sécurité, la paye pour les délégués et les agents de grèves pendant les heures de travail, l'affichage des tâches, l'ancienneté à l'échelle de l'usine".

Au chapitre des salaires, la convention d'une durée de trois ans prévoit des augmentations de 12 pour cent, six pour cent et cinq pour cent. Le salaire de base sera ainsi porté de \$2.01 à \$2.51 l'heure et celui de l'homme de métier de \$2.54 à \$3.30 l'heure. Les employés recevront \$20 par mois de salaire rétroactif à partir du mois de décembre dernier. Les primes pour le travail dominical sont fortement augmentées.

4,000 enseignants affiliés à la CSN réclament la présence du gouvernement en négociation

"L'ère des négociations particulières et isolées entre les commissions scolaires et les syndicats de professeurs paraît depuis longtemps révolue; il importe d'établir au plus tôt de nouvelles structures de négociations entre le gouvernement et les commissions scolaires d'une part, et les syndicats de professeurs d'autre part.

"Ces nouvelles structures de négociation devraient tenir compte de tous les niveaux de l'administration scolaire et se développer, par paliers complémentaires, jusqu'à l'échelle provinciale. Il y a longtemps que le ministère de l'éducation et le gouvernement, par

leurs subventions et leurs normes officielles ou secrètes, jouent un grand rôle dans l'administration et le financement des commissions scolaires: ils auraient dû depuis longtemps être présents à la table de négociation. Il est urgent que les professeurs se saisissent de ce problème et qu'ils se donnent de nouveaux moyens de négocier avant qu'on ne leur impose de force des cadres extérieurs à toute négociation, soit par le truchement de mesures légales soit par des directives administratives comme celles qui viennent de prendre le ministère de l'éducation sans consultation préalable, faute d'un mécanisme de véritable négociation."

Voilà ce qu'ont déclaré hier dans un communiqué conjoint les bureaux de direction du Syndicat professionnel des enseignants (SPE) et du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ) — deux syndicats affiliés à la CSN et groupant 4,000 personnes — en marge des récentes directives du ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, à l'égard des dépenses inadmissibles des commissions scolaires et des réactions qu'elles ont entraînées.

Les professeurs membres de la CSN expriment dans leur déclaration que la présence du gouvernement à la table de négociation et la mise en place de structures de négociation échelonnées au divers paliers de l'administration scolaire — local, régional et provincial — sont les seuls moyens d'établir pour les professeurs, des conditions d'engagement et de travail convenables dans toute la province et d'assurer des services éducatifs égaux pour tous les jeunes, qu'ils étudient à la régionale de la Matapédia ou à celle de Chambly, à l'école élémentaire de Gaspé ou à celle de Dorion.

Les professeurs rappellent en outre que dès mars 1964, dans un mémoire présenté à un comité parlementaire de l'Assemblée législative sur la fonction publique, le SPEQ (qui s'appelle alors l'APPE) avait préconisé la nécessité d'amener le gouvernement provincial à négocier directement avec les employés des commissions scolaires et des hôpitaux. Ils soulignent que c'est maintenant chose faite dans les hôpitaux et qu'il ne faut pas tarder à la réaliser dans le secteur des commissions scolaires."

TUBINGEN — Les habitants de la République fédérale s'intéressent plus au sport qu'à la politique, vient de constater un institut d'opinion public de Tubingen (Bade-Wurtemberg). 68% des personnes interrogées ont reconnu leur intérêt pour le sport, tandis que 67% ont manifesté leur indifférence devant les événements politiques nationaux et internationaux.

L'EXPO

Dans six mois, lever de rideau

par les services d'information de l'Expo

Dans six mois s'ouvrira à Montréal l'Exposition universelle et internationale de 1967. Ce sera la première exposition de première catégorie jamais présentée dans l'une des Amériques. Elle aura pour thème "Terre des Hommes", d'après le célèbre roman de l'écrivain français Antoine de Saint-Exupéry.

En quatre ans, les Canadiens auront, pour cette exposition, créé une nouvelle île, agrandi une autre, transformé une presqu'île et rasé le quartier de Montréal qui s'y trouvait, construit des ponts pour relier ces îles entre elles et à la terre ferme. Ils y auront tracé des voies, posé des services d'eau, de gaz et d'électricité et enfin préparé, bâti et réalisé l'Expo 67.

Et ce ne sont là que les réalisations pour l'Expo 67 elle-même. Il faudrait aussi mentionner les nombreux projets dont l'Expo 67 est affectée, accélérée ou élargie en raison de l'Expo. Cela s'appliquera aussi bien à des projets touchant tout le Canada, comme la voie transcanadienne, qu'à ceux plus particulièrement montréalais, comme le service de transport métropolitain.

Quatre ans de conception, d'études, de préparation, de transformation, d'amélioration, pour avoir, pendant six mois, du 28 avril au 27 octobre, la plus grande exposition universelle qu'on ait jamais vue.

Cela pourra-t-il être prêt à temps? Depuis le 13 novembre 1962, alors que le Bureau international des expositions a accepté de sanctionner une Exposition universelle et internationale de première catégorie organisée à Montréal, beaucoup se sont posé la même lancinante question.

Il faut bien admettre, qu'il y a quatre ans il semblait bien que seuls les initiateurs de ce projet et les optimistes chroniques y croyaient.

Maintenant, à six mois de l'ouverture, c'est tout le contraire. Seuls, les pessimistes enragés doutent encore. Le colonel Edward Churchill, directeur de l'aménagement de l'Expo 67, lui-même, n'a pas l'ombre d'un doute. "Soyez sans crainte, tout sera certainement prêt à temps".

Une activité trépidante; des pavillons terminés

Une visite aux terrains de l'Expo ne fait que confirmer ces prédictions. En quelques mois, une étonnante ville a surgi, toute neuve et toute vive, des terrains à peine créés dans le fleuve Saint-Laurent. Il y règne une activité trépidante et on peut, au sens littéral, y voir progresser les travaux.

Le 1er novembre, on ferma le premier pavillon complètement terminé, le pavillon de la Tunisie, pour ne l'ouvrir que le 27 avril. Et, en quelques semaines, il en sera de même pour les autres.

L'extérieur de la plupart des 300 constructions est en général terminé et leur aménagement intérieur est presque complet.

Le Katimavik, la pyramide renversée du pavillon canadien, est déjà un cachet bien français. Le pavillon du Québec ouvrira bientôt son restaurant afin d'en faire profiter les employés de l'Expo. Le dôme géodésique, qui constituera le pavillon des Etats-Unis est presque fini. Enfin, il ne reste qu'à ajouter, ici et là, le détail qui assurera à chacun des pavillons nationaux son originalité et son charme.

On a entouré tous ces pavillons de dizaines de milliers de pieds carrés de gazon, de milliers d'arbres et de buissons et on a planté une bonne partie des fleurs qui embelliront l'Exposition. Les lacs, les canaux et les étangs, qui font des terrains de l'Expo un chef-d'œuvre d'aménagement paysager, sont tous prêts, de même que les 26 ponts qui les chevauchent.

En tout et pour tout, les derniers rapports montrent que plus de 80 pour cent des travaux de construction sont finis. Cela ne veut pas dire que les ingénieurs, les architectes et les entrepreneurs s'endorment déjà sur des lauriers assurés. Au contraire, ils ne s'en sentent que plus enthousiasmés et décidés à faire mieux encore. Les 6,100 ouvriers qui travaillent sur les terrains passeront à 9,000 au milieu de novembre, alors que les travaux de finition des différents pavillons batront leur plein.

On termine les essais de l'Expo-Express, grand réseau de transport en commun de l'Expo, du minirail et des 21 manèges de La Ronde, secteur d'amusement de l'Expo.

On a déjà fini la pose et l'installation des 11 milles d'aqueduc souterrain, des 14 milles de tuyaux d'égout et des 75 milles de conduits de fils électriques. On a aussi fini de paver les 40 milles de voie des terrains et de leurs abords.

Une collection exceptionnelle d'oeuvres d'art

Par ailleurs, les quelque 70 pays qui participent à l'Exposition complètent en ce moment le choix de ceux qui doivent le mieux les représenter à cet événement mondial.

A compter de novembre, les plus grands musées du monde commenceront à envoyer à l'Expo les œuvres d'art qui seront montrées dans la Galerie d'art.

Rien qu'au Canada, 38 sculpteurs travaillent à des œuvres qui décoreront l'Exposition et de son côté, à Paris, Alexandre Calder termine en ce moment le plus grand stable jamais fait, pour une des places de l'Expo.

Enfin, les meilleurs orchestres, les plus célèbres corps de ballet, les plus grandes troupes de théâtre et d'opéra et les vedettes les plus renommées se préparent à représenter brillamment leur pays à Montréal entre le 28 avril et le 27 octobre prochains.

Rien d'étonnant, donc, qu'on y prévise plus de 35 millions de visites et que, déjà, on ait vendu pour plus de \$16,000,000 de passeports pour la "Terre des Hommes", les billets d'entrée à l'Expo 67. — Pour les amateurs de statistiques, disons que les Canadiens ont acheté environ 96 pour cent de ces billets et les Américains, une bonne partie du reste, et que l'on s'attend à de très fortes ventes aux Etats-Unis pendant l'hiver qui commence.

Plus d'un demi-milliard de dollars

Pour ces quelque 35 millions de visites, la "Terre des Hommes" aura nécessité un investissement de \$332,000,000 de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, fourni en partie par le gouvernement canadien, en partie par le gouvernement du Québec et en partie par la ville de Montréal, et un investissement d'environ \$200,000,000 des différents exposants.

Mais, sera-ce prêt à temps? Pour quiconque a fait une visite des lieux, il n'y a plus de doute. Il n'y a plus de doute non plus pour tous ceux qui savent, par exemple, que la Compagnie de l'Exposition a terminé trois mois avant la date prévue le plus long pont orthogoniste jamais construit et que ce pont sert maintenant de modèle pour d'autres, partout à travers le monde. Or, pour les dirigeants de l'Exposition, cette réussite, ce n'est pas l'exception, c'est la règle. Vous le verrez dans six mois.

La direction de l'Exposition universelle et internationale de 1967 est fière de vous donner rendez-vous à la "Terre des Hommes".

La délégation canadienne à la conférence de l'UNESCO

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a fait savoir mardi qu'une délégation canadienne de 14 membres participera à la 14e session de la conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui se tiendra à Paris du 25 octobre au 30 novembre prochain.

M. Martin a précisé que la délégation sera présidée par M. Henry Hicks, président de l'université Dalhousie de Halifax. Le vice-président sera M. Graham McInnes, délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO à Paris. Feront également partie de

Le frère Untel: on parle d'égalité et d'indépendance, on fait Brinco

Pour M. Jean-Paul Desbiens, auteur des "Insolences du frère Untel" et fonctionnaire au ministère de l'éducation, l'entente conclue entre l'Hydro-Québec et la Brinco apparaît comme un symbole.

Le symbole de la différence entre les mots et la réalité.

S'adressant aux finissants de l'Institut de technologie de Montréal, au cours d'une cérémonie de collation de diplômes, M. Desbiens a recommandé à la jeunesse québécoise de "s'atteler aux vrais problèmes" et de considérer que le salut passe par l'éducation.

"C'est souvent un alibi que de parler d'indépendance. Et c'est très mignon, a-t-il lancé.

"On trouvera toujours quelque chose pour nous dire: cause toujours, mon lapin — il te faudra combien de kilowatts en 1970?"

"On parle d'égalité, on parle d'indépendance, et on fait Brinco".

Devant les remous de l'auditoire à la suite de cette allusion politique, le frère Untel a enchaîné:

"Je ne juge pas un geste d'hommes politiques. C'est la tâche des hommes politiques que d'administrer la réalité.

"Je dis que le véritable travail, ce à quoi il faut atteler la jeunesse, c'est aux vrais problèmes, c'est à la réalité, c'est à l'éducation. Pas aux mots.

"Se faire éduiter à Paris, par Gallimard, avoir trois lignes dans l'Express, ça nous console peut-être d'être Montréalais. Mais ça n'équilibre pas Brinco".

Plus tôt dans son allocution, le haut fonctionnaire a rappelé qu'en 1930, on ne trouvait au Québec que 117 finissants francophones dans le secteur public, alors que les anglophones du Québec, dix fois moins nombreux au total, comptaient 1,644 finissants du cours secondaire public.

"Les cadres qui nous manquent, aujourd'hui, en 1966, des qu'on veut faire quelque chose, ce sont les milliers de jeunes que nous n'avons pas formés dans les années 30", a-t-il dit.

A Paris, M. Greene propose des mesures pour rehausser le niveau de vie des cultivateurs

PARIS — "Il faut améliorer le niveau de vie des agriculteurs, mais s'il est certes souhaitable d'éliminer les barrières douanières, il est d'autres mesures qu'il conviendrait d'adopter", a déclaré en substance M. J.J. Greene, chef de la délégation canadienne à la réunion des ministres de l'Agriculture de l'O.C.D.E.

Le ministre a notamment cité: "l'aménagement des régions rurales, l'éducation alors que le relèvement du niveau d'instruction des fermiers devient un impératif, les mesures sociales telles l'assurance chômage et l'amélioration de la technologie, de la gestion et de la commercialisation.

Faisant auparavant le point de la situation mondiale de l'agriculture, le ministre avait constaté que le problème principal n'est plus, aujourd'hui, celui des excédents, mais au contraire l'insuffisance de la production dans les pays en voie de développement.

Au passage, il avait marqué quelque inquiétude à l'égard de la politique agricole du Marché commun: il a regretté l'absence "d'isolement à six" que représente la Communauté économique européenne, ainsi que "ses règlements de commercialisation qui ont pour effet de détourner le commerce au détriment des tiers pays, en faveur des pays de la communauté".

D'autre part, M. Greene a constaté que la libéralisation du commerce mondial n'a guère fait de progrès, depuis 1960, et que la négociation du

Kennedy Round progresse bien lentement.

Analysant la situation agricole au Canada, le ministre a indiqué que la main-d'œuvre agricole ne représente plus que 7 pour cent de la main-d'œuvre locale, contre 11 pour cent il y a cinq ans; le nombre des fermes n'a cessé de décroître, tandis que la superficie moyenne des exploitations va augmentant.

Enfin, le ministre a souhaité que dans les programmes d'aide aux pays sous-développés, on tienne davantage compte de l'agriculture.

On propose la semaine de trente heures

CALGARY — La Fédération des travailleurs de l'Alberta a demandé que la semaine de travail de 30 heures et de cinq jours soit généralisée dans la province. L'adoption de cette résolution a fait suite à un long débat au congrès de la Fédération. On croit que la mesure favorisera le plein emploi et la prospérité. Des délégués se sont opposés à la résolution parce qu'ils craignaient l'augmentation du temps supplémentaire.



"Le repos du guerrier"

Après une longue journée au bureau, pour lui faire oublier l'enfer du centre-ville, c'est à Havre des Iles qu'il trouvera ce repos. Chacun des appartements ici est un havre de paix: douceur de contempler la verte campagne... riivère tout en cercles et en boucles. Un cadre aussi paisible réussit à dompter les nerfs les plus retors.

Découvrez à votre tour le charme de vivre en pleine nature à quelques minutes seulement du cœur de Montréal. Venez à Havre des Iles.

Appartements: 1-2 et 3 chambres à coucher. Maisonnets split-level. Appartements modèles ouverts tous les jours au public à compter de 10 heures a.m. jusqu'à 9 heures p.m. Le dimanche: visites sur rendez-vous seulement. Renseignements: composez 688-9711.



HAVRE DES ILES

COGNAC
Prince de
POLIGN

Les Lettres c.-françaises

La patience des justes

par Jean ETHIER-BLAIS

Je dois dire que j'avais, au départ, certaines préventions à l'endroit du roman de M. Pierre de Grandpré. "Cet écrivain est surtout, me disais-je, un essayiste. Son style est toujours lucide, olympien, parfois un peu solennel; il présente des problèmes, les décortique; il est habile à tirer les leçons qui s'imposent à la conscience intelligente. C'est un esprit remarquable, mais saura-t-il faire vivre des êtres humains, qui soient autre chose que des entités proferantes et dialoguantes?" Cette crainte a constamment accompagné ma lecture première; j'ai lu cent pages de la Patience des justes (1); elles me parurent celles d'un styliste, d'un maître de l'analyse, d'un évaluateur admirable. Mais, au fond de moi, je ne pouvais me défendre de cette étrange impression qu'il y avait là un grand roman intellectuel en puissance, et que M. Pierre de Grandpré n'avait pas réussi à l'écrire. Aussi ai-je abandonné le livre. Pendant deux semaines, je l'ai vu, chaque soir, en entrant chez moi, sur une petite table, dans le hall. Il attendait que je me défasse de mes certitudes mal-acquises, que je le reprenne sans me poser de questions, que je le lise en faisant abstraction de l'auteur profond et courageux des essais littéraires, de l'esprit subtil que nous connaissons.

Car Pierre de Grandpré est tout cela. Et c'est ce qui gêne beaucoup de ses lecteurs. Mais j'ai quand même fait place nette et un jour, j'ai repris "La patience des justes". Je m'y suis plongé, tête baissée, en oubliant tout, en me défaisant de mes préjugés, comme un nageur atlantique qui se jette pour la première fois dans l'eau sacrée de la Méditerranée. J'ai oublié alors le temps qu'il faisait,

l'heure, le lieu. J'ai vécu avec Etienne Merrin, son père, avec Lina Portinari, avec Lucile, avec l'affreux Henri Dallongues. J'ai respiré avec Montréal et le destin tragique d'impudence du Canada français, mais aussi avec l'amour simple et vrai d'Etienne pour Lina, et son espoir. Comme, malgré ses fautes, ce livre est puissant! Je ferai à Pierre de Grandpré le plus grand compliment dont je sois capable: il reprend notre monde là où l'abbé Groulx l'avait laissé. Il le reprend et le délivre; il le démasque. Parfois les grands malades, à la suite d'une opération, sont obligés de porter sur la figure un appareil qui respire pour eux. Le moment venu, le chirurgien entre dans leur chambre, et sans crier gare, leur arrache ce masque qui est devenu partie intégrante d'eux-mêmes. Pendant cinq secondes, ces malheureux ne peuvent plus respirer; ils se tordent et sentent la vie filer au loin. Mais soudain, ils respirent de nouveau; ils ouvrent les yeux et à travers leurs larmes, rient de bonheur. Car ils se savent, dans ce moment de douleur absolue, guéris. C'est un peu ce que nous propose Pierre de Grandpré: par les mots, une sorte de partition magique, qui nous forcera à sortir de nous-mêmes pour entrer dans la réalité du monde.

Il y a trois aspects de la "Patience des justes" qui me paraissent contraires à l'harmonie générale du roman. D'abord, le style. Il n'est pas question de ne pas rendre justice à la beauté formelle, mélancolique et haute du style de Pierre de Grandpré. Il a choisi d'écrire son roman en français; ses personnages s'expriment dans cette langue. Ils parlent tous et d'abondance et selon un rythme qui est au

premier chef celui de l'éloquence. Les ouvriers y disent le fond de leur pensée sur le mode des patrons. C'est l'avein sans doute et dans cinquante ans les ouvriers canadiens - français s'exprimeront "comme de gros livres"; dans l'intervalle, ils sont loin de le faire. Et les bourgeois ne s'expriment guère mieux qu'eux.

N'y aurait-il pas moyen (sans donner dans les hennissements) de modérer son écriture sur le réel du langage? Sans, bien sûr, s'abstraire brutalement de l'art de la phrase? Par contre, il est beau de voir un écrivain refuser de céder devant les pressions de la populace arriérée. Second grief: le retour à la terre. Je n'ai pas aimé que le héros de la "Patience des justes", retourne, comme Antée, à la campagne pour y retrouver cette force qui lui permettrait de s'épanouir dans la lutte. On sait que nous sommes là en présence du plus vieux thème de notre littérature. Il me paraît malgré tout dangereusement symptomatique qu'un homme de la qualité d'esprit de Pierre de Grandpré donne dans cette fantasmagorie. Il semble croire (et vouloir faire partager cette croyance à ses lecteurs) que le paysan canadien - français est le gardien des vertus d'autrefois, qu'il représente un type particulièrement noble d'humanité. Voire. Un jeune avocat comme Etienne Merrin, déçu par la vie qui l'entoure, en proie à des visions atroces d'avenir, n'a pas cherché conseil auprès d'un mythe oncle, qu'il connaît à peine. Il lira Nietzsche ou Schopenhauer, ou plus simplement et en profondeur, Descartes et Malebranche. Après tout, Pierre de Grandpré nous présente Etienne Merrin comme l'un des comètes de la civilisation: un Canadien français qui a su

voler à l'Europe un peu de son secret. Pourquoi, étant ce qu'il est, n'a-t-il pas la force de lutter sans "s'accrocher à toutes les croisées": certitude que seule la vie du paysan ne corrompt pas. Il y a là une faiblesse, non seulement psychologique, mais encore, dans l'ordre de la civilisation. Si nos héros ne se tournent que vers le passé mort, dans quelle direction nous guideront-ils? Enfin, il y a le personnage d'Henri Dallongues. Il est trop uniformément méchant: hypocrite, faible, prêt à tout trahir, une véritable horreur. Et le personnage est vrai. Mais il est vrai par les autres. C'est Lina Portinari qui l'explique, ou bien Michel Serres et, à travers leurs discours, le monstre vit. On comprend pourquoi il est vil et asé. Mais lui-même ne montre jamais, dans ses actes, qu'il est le théâtre d'un drame, que sa conscience parfois s'insurge. Ce monolithisme le rend à la fois sec et flou. Il en devient un peu le traître de comédie. Pierre de Grandpré n'a sûrement pas voulu cela.

Ce qui fait la beauté de la "Patience des justes", c'est que les héros de Pierre de Grandpré, qui s'appellent Etienne Merrin et Lina Portinari, pensent, agissent et s'expliquent en même temps. Il n'est pas question de dialogue, mais de conversation entre ces esprits et la réalité du monde. Etienne Merrin rentre à Montréal après cinq ans passés en Europe, à se repaître de beauté et d'intelligence. Il veut s'adapter au climat psychologique et moral du Québec, sans pour cela devenir pharisaïs. Mais il y a au fond du tempérament canadien-français (il s'agit ici de la classe bourgeoise) une dureté, une crainte du changement, qui font qu'Etienne Merrin est poussé, par son père, par sa famille tout entière,

par la société, à se révolter dans les abîmes de son âme. J'aurais aimé qu'à la fin du livre, Etienne Merrin jette une malédiction à l'antique sur le Canada français; il ne le fait pas, précisément parce qu'il comprend ce qui se passe. Il sait que la petitesse ne l'emportera pas toujours et qu'il y a des forces permanentes de notre destin qui jouent contre la réaction. Le grand ennui du Canada français, c'est que nous y avons toujours vécu sous l'empire d'une Sainte-Alliance autochtone et bon marché. Pierre de Grandpré a eu le courage de démontrer avec colère et subtilité, les rouages de la domination bourgeoise au Québec. La patience des justes, quelle est-elle donc, sinon celle de ces hommes qui s'agrippent au pouvoir et à l'argent, qui recouvrent leurs mobiles des noms de religion et de nationalisme, qui utilisent la grandeur de notre histoire pour se vendre au plus offrant, et qui posent aux justes. Ils peuvent se donner les gants et attendre; le temps, croient-ils, travaillera pour eux. Jamais ils ne céderont; ils briseront tout sur leur route plutôt que d'abandonner une parcelle de leur pouvoir. C'est à cause d'eux qu'il y a des révolutions; ils rendent la révolte nécessaire et juste. Leur patience ne peut finir que sur un échafaud. Voici comment Pierre de Grandpré nous décrit: "Ils (les Canadiens français) luttent dans la solitude, ne sachant s'ils ont tort ou raison, s'ils ne sont qu'un vestige ou la plus séduisante promesse. Ecartés, solitaires, nocturnes, poussant à hue et à dia, anachroniques et faibles, étonnamment têtus, on les voit languir dans leurs chemins absurdes." C'est le procès de cette absurdité que l'on trouve dans la "Patience des justes". Comme l'écrit Anne Hébert: "Qui donc m'a mené ici?" Nos maîtres et personnes. Pierre de Grandpré, dans un livre qui est l'un des documents les plus importants qui aient jamais paru sur le Canada français, nous explique, par l'âme de ses personnages, pourquoi nous en sommes venus là. Et puis, plus tard, nous deviendrons étrangers à nous-mêmes. C'est là qu'est l'espoir.

(1) Pierre de Grandpré, La Patience des justes. Cercle du livre de France, Montréal, 1966.

Les Lettres étrangères

D'Allemagne et de Russie

par Naïm KATTAN

"Les guerres tuent long-temps après". Ces mots, prononcés par l'un des personnages de George Steiner, illustrent une grande partie des romans publiés récemment dans divers pays d'Europe. À commencer par les nouvelles que Steiner lui-même a réunies sous le titre de "Anno Domini". Cet auteur est mieux connu comme critique littéraire et ses ouvrages, TOLSTOÏ ou DOSTOÏEVSKI et LA MORT DE LA TRAGÉDIE, le révèlent comme un penseur des plus perspicaces. Ces trois nouvelles évoquent les péripéties de la vie de Steiner. Né à Paris, il a dû s'expatrier au début de la guerre en Amérique du Nord. Retenu en Europe à la fin des hostilités, c'est à Londres qu'il s'est installé.

La première nouvelle, "Revoir ma Normandie", est un retour en arrière: une interrogation sur le sens des événements qui ont bouleversé des millions de vies. Peut-on oublier le passé sans en exorciser les malédictions? Peut-on vivre avec tout un poids de malheurs?

Dans la seconde nouvelle, "Le gîteau", Steiner s'interroge sur le sens du souvenir. A-t-on le droit de laisser no-

tre mémoire trahir les martyrs et les innocents. C'est un Américain qui observe les blessures profondes que la guerre a laissées en Europe. Le troisième épisode de cette trilogie a pour théâtre la société londonienne. Mais la question est toujours la même: cette guerre a-t-elle annoncé le terme de la civilisation occidentale?

Gunter Seuren lui aussi revient au passé. Mais ce n'est pas par fidélité à un monde abîmé. S'il s'attache à l'oubli autant de sombres souvenirs c'est en fonction du présent. Seuren est un jeune écrivain allemand. LA SAISON DES RENARDS est son premier roman. Il met en scène deux parents et deux filles. Les premiers ne pourront accepter l'amour et les promesses de l'avenir sans avoir vaincu une lancinante mauvaise conscience. Ce purgatoire les dresse contre leurs parents, ceux qui ont fait cette société d'hier où le crime était toléré quand il n'était pas librement accepté. L'un des deux protagonistes ne parvient pas à se frayer une voie dans cette nouvelle Allemagne car elle n'a rien perdu de sa bonne conscience. Il choisit le chemin de l'exil et va élever un trou-

peau de bétail dans les plaines de l'Australie. Livre de malaise et d'incertitude que celui de Seuren. Mais n'est-ce pas le prix qu'une jeunesse assoiffée de rigueur et d'honnêteté doit payer pour surmonter les défaillances des aînés?

Louise Rinsler est l'une des plus prestigieuses représentantes de ses aînés. Ses romans la placent parmi les grandes figures de la littérature allemande d'après-guerre. Elle n'a pas entendu la fin des combats pour proclamer son hostilité à la barbarie. Elle a choisi depuis quelques années de vivre à Rome. Dans "Jour de septembre", elle nous raconte une journée de solitude. Chaque heure est remplie. Il n'y a pas dans la vie de Rinsler un moment de vide ou d'absence. Sa fermeté religieuse colore chacun de ses gestes. Tout, chez elle, s'intériorise: les couleurs, les sons, les parfums. Rien ne lui apparaît gratuit, vain ou isolé. Le téléphone sonne; quel qu'un se trompe de numéro et Rinsler se demande si elle n'a pas trop vite racroché, si elle n'aurait pas dû, malgré tout, nouer la conversation, apporter un secours. Et voilà le facteur qui lui apporte son courrier. Chaque lettre renferme une vie. Peut-on être

seul quand chacun des êtres qui nous tend la main, qui s'adresse à nous, occupe sa place dans nos pensées, se loge dans notre vie? Ce don de présence aux êtres, n'est-ce pas la grande vertu du romancier, la force de l'artiste?

Ainsi par les voies les plus inattendues, Rinsler évoque pour nous l'Allemagne de la guerre et de l'après-guerre. Chez elle, l'Allemande, l'artiste, la femme se confondent, et ce récit d'une journée devient une méditation sur la condition de l'homme et de l'artiste dans cette Europe qui se dégage péniblement de ses décombres et de ses cauchemars.

Le roman de Grigori Baklanov, "Juillet 41" est un témoignage sur l'autre Europe. Ce livre nous change des récits héroïques qui encombre la littérature soviétique d'après-guerre. En 1941, en quelques semaines, les armées allemandes ont envahi d'immenses espaces russes. Rien ne semblait pouvoir les arrêter. S'agissait-il uniquement de supériorité matérielle? Et ces proclamations de l'invincibilité de l'Armée Rouge, que sont-elles devenues? À travers les combats menés par un corps d'infanterie, Baklanov dessine pour nous le portrait d'une

société minée par la méfiance et la peur. Staline a réussi à terroriser tout un peuple. Personne n'osait plus révéler sa pensée ou parler librement à son voisin. Les procès et les purges ont installé un régime de peur et de suspensions. Ainsi, les armées soviétiques souffraient d'une faiblesse qui n'était point matérielle. Elles étaient moralement démunies devant des soldats galvanisés par le racisme et la soif de conquête. Staline s'en est bien rendu compte qui a fait revivre le vieux nationalisme russe. L'esprit révolutionnaire et les espoirs socialistes furent sacrifiés sur l'autel d'une dictature sanguinaire.

Les actes d'héroïsme ne manquent pas dans ce roman mais ils s'accomplissent en dépit des directives du Parti et des doctrines imposées aveuglément par des serviteurs obéissants et lâches. Ce récit de guerre est l'un des réquisitoires les plus impitoyables contre le stalinisme. Ce n'est pas une oeuvre littéraire. Il a valeur de témoignage. Il n'en mérite pas moins notre attention.

"Anno Domini", par George Steiner, traduit de l'anglais par Louis Loxton, Éditions du Seuil.

"La Saison des renards", par Gunter Seuren, traduit de l'allemand par Claude Miquet, Éditions Calmann-Lévy.

"Jour de septembre", par Louise Rinsler, traduit de l'allemand par S. et O. de Lalène, Éditions du Seuil.

"Juillet 41", par Grigori Baklanov, traduit du russe par Claude Ligny, Éditions Robert Laffont.

filles, L'Enfant nu, roman d'éducation et d'amour, ajoute à l'audace de sa psychologie l'étude d'un milieu provincial admirablement observé. Languent mûri et vibrant d'une passion chaleureuse, ce livre envoûtant, nous révèle en Jean Verdun un grand connaisseur de l'adolescence.

0 0 0

SODOME-OUEST

Par Jérôme Deshusses. Éditions Flammarion. Roman / 315 pages.

Par Jérôme Deshusses, jeune écrivain suisse, à fait de ce premier roman oeuvre de satirique et de visionnaire. Ce livre très actuel par sa peinture féroce d'une ville divisée, annonce également le monde de demain où nous sommes menacés de vivre, et de mourir, si la marche à la guerre ne s'arrête pas. Un monde où sous l'ombre d'une technique gigantesque, nous nous acharnons avec l'inconscience des enfants et la vanité des comédiens.

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Vigneault et Lafortune "Où la lumière chante"

Les Presses de l'université Laval viennent de publier un ouvrage de luxe consacré à la Vieille capitale. Il s'agit d'un album de photos de François Lafortune sur des textes de Gilles Vigneault. Le titre en est: "Où la lumière chante".

Le présent ouvrage (1) est le résultat de ce qui se produit lorsque la poésie et la photographie se rencontrent pour saisir dans la rue la vie de tous les jours et découvrir l'Art et la Beauté à travers son prosaïsme.

Toutes les disciplines de l'Art se complètent en ce sens qu'elles ont toutes pour objet de saisir et de rendre les aspects de la Beauté dans les choses, les personnes, leurs actions et leur comportement.

Deux artistes, un poète de la lumière et un poète de la chanson ont conjugué leur art

pour faire naître cette oeuvre. Inspiré par les photos, le poète chansonnier les illumine d'une clarté nouvelle, tandis que le photographe fait chanter la lumière à travers les vers du poète, de sorte qu'on ne sait plus trop lequel est le poète et lequel est le photographe, tant leur message se ressemble et se confond.

Le poète cise la pensée que lui inspire la photographie et il rejoint et partage étrangement l'inspiration qu'a provoquée chez le photographe le jeu de lumière qu'il a fixé sur la pellicule.

Le photographe baigne la poésie de cette lumière qu'il capte et fait ressortir les ciselures des vers qui traduisent l'inspiration du poète, tout comme la lumière fait ressortir les arabesques d'une grille. Il rejoint alors l'inspiration où s'allume le poète.

De même que la poésie donne une résonance nouvelle aux mots les plus banals, de même aussi la lumière de la photo donne aux objets les plus simples des aspects inédits. Ainsi, la lumière chante, le chant illumine, la poésie devient lumière et la photo, chant.

Cette oeuvre est donc un mariage authentique de la lumière et du chant, de la photographie et de la poésie, chacune, isolée, gardant sa valeur propre, mais acquérant par cette mystérieuse idylle une nouvelle plénitude et une étonnante fécondité.

À rajouter qu'il n'est pas tout à fait fortuit que cette idylle ait commencé et se soit poursuivie dans la Vieille capitale.

(1) "OÙ LA LUMIÈRE CHANTE" Presses de l'université Laval - Album 9 x 11, 82 photos, 1966, cartonné - \$10.00

Vient de paraître

LE JARDIN NOIR

Par Christine Arnothy. Éditions Julliard. Roman / 258 pages.

Ce roman de haute tension est certainement le plus fort, le plus achevé de Christine Arnothy. Elle a su y mêler la haine et l'amour avec une pudeur et une violence admirables. Avec ce nouveau livre, Christine Arnothy est parvenue dans son oeuvre à une sorte de rare accomplissement.

0 0 0

L'ENFANT NU

Par Jean Verdun. Éditions Julliard. Roman / 380 pages.

Axé sur le personnage d'une extraordinaire jeune

Pour les cours secondaire
Pour les cours du soir
Pour les cours commerciaux

La méthode
RONALD PETTIGREW

L'anglais pratique

De nombreuses institutions, plusieurs commissions scolaires régionales utilisent "L'anglais pratique" depuis des années; c'est l'une des méthodes les plus populaires dans les cours commerciaux et les cours organisés par le gouvernement à l'intention des Néo-Canadiens. La raison de ce succès grandissant: "L'anglais pratique" colle à la réalité; cette méthode suit une gradation qui permet à l'élève d'apprendre réellement à parler anglais.

- I - La base de l'anglais (élève)..... \$2.40 net
Cahier d'exercices..... \$0.60 net
Livres du maître..... \$4.40 net
- II - Conversation (élève)..... \$2.40 net
Supplément commercial..... \$1.25 net
Livres du maître..... \$4.40 net
- III - Le parfait bilingue (élève)..... \$2.80 net
Livres du maître..... \$4.40 net

Cours d'anglais pour adultes

Ces volumes étaient auparavant réservés aux professeurs du Ronald English School.

EDITIONS
C.P.P.

- 1ère partie. Grammaire anglaise simplifiée \$5.00 net
- 2ème partie. Conversation, correspondance, discours..... \$7.00 net
- Livres du maître (key)..... \$5.00 net

Distributeur

La Centrale du Livre Inc.

260 ouest, rue Faillon, Montréal 10 — Tél.: 273-1761

COURS DE MATHÉMATIQUES MODERNES pour LES PROFESSEURS DU SECONDAIRE

1. MATHÉMATIQUES DU COURS SECONDAIRE (U.I.C.S.M.) Traduction LIDEC INC.

DEBUT DES COURS : jeudi, le 3 novembre, à 7h.15.
Professeur : M. Jacques Bergeron, Ecole Normale de Technologie Laval.

2. MATHÉMATIQUES MODERNES I, (André Calame)

DEBUT DES COURS : mercredi, le 2 novembre, à 7 h. 15
Professeur : M. Alain Brouillard, Collège Mont-Saint-Louis

Pour tout renseignement, s'adresser à:

COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS

244 EST, RUE SHERBROOKE

MONTRÉAL 18

TÉL.: 849-8626

Le livre de Lidec Inc. est fourni gratuitement (édition de rodage) par

1083, Avenue VAN HORNE
OUTREMONT, P.Q.
TEL.: 274-6521



agence du livre français

NOUVEAUTES:

- Tendances et volontés de la société française — sous la direction de Jean-D. Reynaud \$ 8.00
- Le crépuscule des dieux et l'avenir de l'homme par Léopold Flam \$ 9.60
- Malthus et les deux Marx par Alfred Sauvy \$ 1.85
- Sur le bonheur: Teilhard de Chardin \$ 2.40
- La révolution paysanne du Sud-Vietnam par Lê Châu \$ 2.20
- Virgile, son temps, le nôtre par Jean-Paul Brisson \$ 6.75
- Cahiers marxistes léninistes — Nos 9-10 Vive le Léninisme \$ 1.15
- Cahiers marxistes léninistes — No 11 Matérialisme historique et matérialisme dialectique \$.85
- Mao Tsé-toung: — 100 documents iconographiques par André Migot \$ 6.25
- Hitler — (édition nouvelle et illustrée) par Alan Bullock \$12.00
- Revue "Démocratie nouvelle" No sept.-oct. '66 (La Tchécoslovaquie) \$ 1.50

8180 rue Saint-Hubert, Montréal — 271-6888

Tous pour un marabout pour tous

Activités à la bibliothèque St-Sulpice

Voici le calendrier des événements culturels présentés par la bibliothèque Saint-Sulpice au cours du mois de novembre 1966:

Jeu 3: projection de films "Le Canada en guerre"; jeu 10: projection de films sur l'hygiène et la santé; vendredi 11 et samedi 12: Troupe des visionnaires "Les Séquestrés d'Altona" de Jean-Paul Sartre; lundi 14: Trio vocal de Montréal, Gaston Germain, bariton-basse (série "Rencontres musicales"); Au programme: Claude Lévesque: 5 chansons à capella; Pierre Mercier: Structures métalliques; Edgar Varèse: Poème électronique; Maurice Ravel: 2 chansons pour quatuor vocal. — Mardi 15: Association des Nations unies: "L'Humanité peut-elle être sauvée par la non-violence?" conférence par Monsieur Lanza del Vasto; mercredi 16: Culture du Mexique (série "Cultures étrangères"). Au programme: "La culture Maya du Mexique" — "Le petit bonheur" ensemble folklorique dirigé par André Renaud — "Vacances au Mexique" (documentaire en couleur); — Jeudi 17: Projection de films "Les pays et les peuples"; — Vendredi 18: "L'Asie, telle que je l'ai vue", conférence de M. Benoît Brouillette, accompagnée d'une projection de diapositives; — Jeudi 24: Projection de films sur le sport; — Vendredi 25: Réclat des lauréats des festivals de musique du Québec; — Samedi 26: Congrès régional de l'Association canadienne du théâtre d'amateurs (ACTA); — Mardi 29: "Jeunesse littéraires", conférence sur la littérature et discussion publique.

Toutes les manifestations annoncées dans ce programme ont lieu à 20h 30 à l'auditorium de la bibliothèque Saint-Sulpice, 1700, rue St-Denis. L'entrée est libre et le public est cordialement invité.

EXPOSITION
Jean-Paul Pépin
Peintre de la Montée St-Michel et du Vieux Montréal
à la GALLERIE MORENCY
jusqu'au 7 novembre
1541 rue St-Denis
845-6894
Métro: Henri-Boulevard
Boréal St-Denis

Prix de la province

Section "Littérature - Jeunesse"

TOGO

apprenti-remorqueur

par

LUCILE DURAND

Illustrations de Jean Letarte

Magnifique volume paru dans la collection "Le Canot d'argent." Couverture cartonnée, illustrée en couleurs. Illustrations intérieures en couleurs.

\$1.50

Du même auteur, dans la même collection

Koumle, le petit Esquimaux \$1.50
Pamphile, le cordonnier mille-pattes \$1.50
La montagne et l'escargot \$1.50

En vente

chez votre libraire et notamment à :

AMOS

Librairie Querbes, 241 est, 1re Avenue

CHICOUTIMI

Librairie Régionale, 461 est, rue Racine

JONQUIÈRE

Librairie Générale, 163, Saint-Dominique

MONTRÉAL

Librairie Fides, 245 est, rue Dorchester

Librairie L.P. Champigny, 7600, St-Denis

Librairie Rosemont, 3300, Rosemont

Librairie St-Viateur, 5198, St-Dominique

Librairie Bertrand, Place Ville-Marie

Centre Éducatif et Culturel, 766 ouest, Sherbrooke

Librairie Hochelaga, 8260, Hochelaga

Librairie Hachette, 554 est, Ste-Catherine

Librairie Lidec, 1083, Van Horne

Maison du Livre, Place Ville-Marie

Librairie à la Page, 1481, Mansfield

OTTAWA

Le Coin du Livre, 256, ave King Edwards

QUÉBEC

Librairie Garneau, 47, rue Buade

Librairie de l'Action catholique, 3 place Jean-Talon

Editions C.P.P.

Distributeur

La Centrale du Livre, Inc.

260 ouest, rue Faillon, Montréal 10 - 273-1761

Informations littéraires

LUNDI PROCHAIN

Groulx et Chapman en rétrospective

Les projections de la Rétrospective du cinéma canadien, organisée par la Cinéma-thèque Canadienne, se poursuivront le lundi 31 octobre prochain à l'auditorium de l'Office national du Film, 3255 Côte-de-Liesse. L'entrée est libre. Les séances débutent à 6h30 et à 9h précises.

Paul Buissonneau...

(Suite de la page 16)

La séance de 6h30 verra des courts-métrages réalisés par le cinéaste canadien - français, dont on a pu voir le premier long-métrage la semaine dernière. Les raquetteurs, Normet et Golden Gloves, tout comme Le chat dans le sac, participent de ses mêmes préoccupations face aux réalités sociales du milieu québécois. Par ailleurs, si Un jeu si simple se définit mieux sur le plan esthétique, il n'en est pas moins un bouleversant témoignage sur notre sport national. Ces quatre films complètent cette deuxième séance consacrée à l'œuvre de Gilles Groulx.

A la séance de neuf heures la Rétrospective rendra hommage à un cinéaste torontois qui peut être considéré comme un véritable cas à part dans l'histoire du cinéma canadien. Christopher Chapman est l'un des cinéastes canadiens les plus personnels. Authentique poète de la nature, ses films, presque tous des films commandités pour diverses compagnies canadiennes, conservent une démarche très personnelle. On verra quatre de ses films: "The Seasons", "Quetico", "Persistent Seed" et "Saguenay".

Ces quatre films ainsi que ceux de Gilles Groulx seront montrés dans le cadre de la Rétrospective du Cinéma canadien, qu'organise la Cinéma-

thèque canadienne. Les projections ont lieu à l'auditorium de l'Office national du film, 3255 Côte-de-Liesse. L'entrée est libre. Les séances débutent à 6h30 et à 9h précises.

Travaillant sans relâche depuis près de deux mois, Paul Buissonneau avait hâte que le rire du public se substitue au sien. Les accords de guitare qui ouvrent la pièce sont de Michel Garneau, de même que tous les arrangements musicaux.

"Michel était avec moi continuellement. Nos éclats de rire se mêlaient et se supportaient lors des répétitions. Pour ce qui concerne les décors d'Hugo Wuotrich, c'est en plein ce que je voulais. Il n'a même pas été nécessaire que je lui dise quoi faire: il comprenait tout."

En effet, ce qui fait la force de cette mise en scène, c'est la convergence de tous les efforts, cette communion intime de tous les éléments pour présenter un spectacle d'intérêt commun. "C'était le premier spectacle du genre que je montais, et j'en suis réjoui. Mon travail est mince, mais pour les comédiens, ça ne fait que commencer. Ils devront amener la pièce à son paroxysme... et cela c'est le moins de mes soucis".

les Beaux-arts par Laurent LAMY

CLAUDE GIRARD

Sous le titre, peut-être un peu pompeux de "Grandeur et beauté de la campagne canadienne", Claude Girard présente des toiles où se retrouvent effectivement les couleurs de l'automne. De la peinture d'un espace cosmique, nébuleuse et évanescence, qu'il faisait précédemment, Girard est donc venu à des préoccupations plus terrestres. Ses formes linéaires qui se découpent sur un fond coloré rappellent des branches givrées par l'hiver ou de longues herbes qui se balanceraient dans le vent.

Cette peinture qui fait appel aux séductions chromatiques utilise cependant un registre tempéré de couleurs pures. Girard affectionne surtout les ocres et les gris.

Girard reste l'adepte d'un paysage abstrait ou d'une forme d'abstraction encore peu structurée. Ses paysages qui se répandent en formes agréables joliment harmonisées, sont assez riches en allusions figuratives et en effets heureux pour plaire facilement.

CHARLES GAGNON

A la Galerie Agnès Lefort, les tableaux de Gagnon restent parents de ses recherches précédentes par la couleur, les verts crus, les blancs, les gris. Le côté gestuel a disparu presque totalement, sauf dans de petites toiles que l'on dirait habilement bâclées.

Sur des fonds unis, Gagnon joue avec des formes géométriques: un carré de couleur vive découpé sur un fond constitué d'une plaque d'aluminium ou d'acier inoxydable. Gagnon cherche à organiser des rythmes par les surfaces, le contraste de couleurs et de textures. Recherche d'espace aussi, à la manière d'Albers.

La mise en valeur de métaux, l'acier, l'aluminium, qui passent pour communs, ne sont pas le moindre intérêt de cette exposition. Sur une grande surface, le gris du métal d'une luminosité douce, passe comme des vibrations moirées et floues.

Dans ces tableaux clairs où la couleur résonne avec franchise, dans ce choix pour une technique qui allie l'huile au métal, il y a une attitude d'esprit, manifestement jeune.

Cartes de Noël

Des œuvres de la collection du musée des Beaux-Arts de Montréal seront reproduites sur des cartes de Noël pour la deuxième année consécutive.

Jusqu'à l'an dernier, les pièces permanentes du musée n'étaient reproduites que dans des catalogues d'art. Six sujets, tirés de la collection, étaient illustrés sur des cartes de vœux en 1965.

Cet essai s'étant avéré heureux, trois nouvelles cartes seront ajoutées à la sélection cette année: deux en couleurs et une en noir et blanc.

Celles de l'an dernier coûteront 90 cents la douzaine. Les cartes sont fournies avec ou sans souhaits bilingues. Ces dernières, qui servent à l'année longue, peuvent être offertes en cadeau.

On peut commander les cartes au service d'épargne de la compagnie National Trust, dans son nouvel édifice à l'angle des rues Sherbrooke ouest et Crescent, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h 30 et 4h 30.

Toute demande de renseignements doit être adressée au musée par téléphone.

- CLAUDE GIRARD, à la Galerie Libre
- CHARLES GAGNON, à la Galerie Agnès Lefort
- JACQUES BESNER, à la Galerie Martin

et hardie. Sans doute doit-on à l'engagement de Gagnon dans le géométrisme, le fait qu'on le "sente" moins présent que dans ses expositions antérieures.

JACQUES BESNER

A la Galerie Martin, rue Sherbrooke, de petites pièces en bronze ou en aluminium rappellent Jacques Besner, le sculpteur à la recherche de l'harmonie, qui se dégage parfois difficilement de l'influence de Arp. Mais là n'est pas le plus attirant de cette exposition, mais plutôt dans ce que Besner lui-même appelle des "pivots".

Ce sont des formes géométriques simples, rectangles, cercles, carrés, découpés en pièces, puis rassemblés. Chacune des parties pivote sur elle-même; aussi à partir d'une forme à deux dimensions peut-on créer une forme à trois dimensions. D'un cercle, on obtient une sphère, et ainsi de suite.

Dans ces pièces, toutes très colorées quand elles sont en bois, l'élément jeu revient et fait découvrir les possibilités de formes infinies de ces sculptures.

Ces "pivots" appellent la participation du spectateur qui ne demande pas mieux que de se laisser prendre au jeu. En elles-mêmes, ces expériences de Besner sont des recherches d'espace et de mouvements qui lui ouvrent de nouveaux horizons.

Jacques Besner n'est pas le seul sculpteur à s'intéresser à la sculpture mobile. Mais ses sculptures m'apparaissent pour le moment parmi les plus riches composées qu'il m'a été donné de voir ici. Peintes en couleurs claires, elles ne font pas appel à une polychromie qui en briserait l'unité, mais elles jouent simplement sur quelques valeurs d'une même couleur.

à prix populaire! marabout en vente partout

Pour ses proportions justes, être sèche, plaît sans restrictions, sa complexité attachante pour sa complexité attachante et son unité préservée, cette sculpture géométriste sans bité.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES:

— Précis de Géométrie Analytique, (L. Thibault, Ing.)
— Géométrie Plane, (L. Thibault, Ing.)
— Volumes Nos 1 et 2.

Distributeur M. NOEL LEMIEUX, 19, ave Bégin, Lévis
(Manuels utilisés dans un grand nombre d'institutions)

"... mérite qu'on la lise attentivement"

— Marcel Rioux, directeur du département de sociologie de l'Université de Montréal.

LES ETUDIANTS A LA UNE

enquête sociologique sur la situation du journalisme étudiant en 1964-65, par Serge Carlos

\$1.50

En vente aux comptoirs du livre, aux coopératives étudiantes ou à la PRESSE ETUDIANTE NATIONALE, 101 ouest, boul. St-Joseph, Montréal 15.

Payable par chèque ou mandat-poste.
Joindre \$0.08 pour frais postaux.



VILLE DE MONTRÉAL

"Grand Prix Littéraire de la ville de Montréal" - 1967 -

— RÈGLEMENTS 1967 —

1. L'ouvrage primé doit avoir été édité à Montréal;
2. Dans le cas de co-édition, l'édition étrangère devra aussi porter le nom du co-éditeur montréalais;
3. Le prix est décerné à l'auteur d'une œuvre littéraire éditée sous forme de livre, pour la première fois, au cours de l'année précédente (roman, nouvelle, poésie, essai, histoire, etc.);
4. Le prix à décerner consistera dans le versement à l'auteur de l'ouvrage primé d'une somme de \$3,000.00 et le Conseil des Arts paiera en plus le coût de la traduction en français ou en anglais, selon le cas, si le jury en recommande la traduction;
5. Le Conseil des Arts paie les frais d'attribution du prix, de la traduction de l'œuvre et des autres frais incidents;
6. Le Conseil des Arts forme un jury de gens de lettres et suggère au Conseil municipal la formation du jury du Grand Prix.

Tous les ouvrages doivent parvenir au Secrétariat du Conseil des Arts de Montréal avant 4 heures de l'après-midi, lundi 9 janvier 1967, date limite pour l'inscription.

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus à l'adresse sous-mentionnée:

Conseil des Arts de la région métropolitaine de Montréal

ÉDIFICE JACQUES-VIGER

700 EST, RUE CRAIG, SUITE 112 (MONTRÉAL)

TÉL. 866-4114 ET 872-2074

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU QUÉBEC 1760-1850

STRUCTURES ET CONJONCTURE

par Fernand Ouellet

Nouvelle collection publiée sous la direction du Centre de Recherche en Histoire économique du Canada français

Relié — 639 pages — \$10.00

254 est, boulevard Dorchester, Montréal 18

861-9621

FIDES

FIDES

TESTS OBJECTIFS

au niveau secondaire, à l'usage des maisons d'enseignement du Québec pour la période scolaire 1966-1967

- Une présentation nouvelle
- Un programme structuré par sujet
- Un guide théorique pour les matières scientifiques
- Clés de corrections distinctes dans toutes les matières
- TOUS CES TESTS SONT en tout point conformes aux exigences du Ministère de l'Éducation du Québec. Ils vous sont expédiés un mois à l'avance. Un (1) abonnement annuel comporte trente (30) tests hebdomadaires de vingt (20) questions et trois (3) TESTS DE RÉVISION (Noël, Pâques, fin mai) de quarante (40) questions à l'exception de l'histoire et la géographie qui comportent quinze (15) TESTS BI-MENSUELS de vingt (20) questions et trois (3) TESTS DE RÉVISION.

Abonnements pour classe seulement • Tous les abonnements sont rétroactifs à septembre 66

Éditions Vaudreuil Inc. 168, boulevard Hardwood, Dorion P.Q. Tél.: Dorion: 234-4044
Montréal: 453-8359

français
anglais
histoire } 10e et
géographie } 11e
géo. analytique
& trigonométrie

ABONNEZ-VOUS
SANS
PLUS TARDER

ABONNEZ-VOUS
SANS
PLUS TARDER

Toutes les mathématiques
(11e Sc. M.) (11e Sc. L.)
INCLUSES

physique
chimie
biologie
zoologie
botanique

La Société de fiducie du Québec participe au financement d'une chaîne de magasins coopératifs à Montréal

par Solange CHALVIN

"En collaboration étroite avec la Fédération des magasins CO-OP, nous sommes à mettre au point un projet d'établissement d'une chaîne de magasins coopératifs dans la région de Montréal. Il est vrai que nous participerons au financement de cette entreprise, mais ce n'est pas un projet qui nous est exclusif".

C'est le directeur général de la société de fiducie du Québec, M. J.-M. Couture qui nous fait cette déclaration en précisant que plusieurs autres entreprises financières du milieu québécois, dont des compagnies d'assurances, des maisons de fiducie, des caisses populaires et des caisses d'économie qui croient au système coopératif, participent également au financement de l'entreprise.

Ce projet n'a rien à voir avec celui que nous annonçons hier et dont l'existence nous avait été révélée par M. B.V. Fedorka, courtier en valeurs immobilières. On sait que l'ouverture de cinq magasins

de type coopératif sous le nom de "Magasin coopératif de Montréal" était inconnue du Conseil de la coopération. De son côté, M. Couture nous affirme ne rien connaître du projet exposé par M. Fedorka.

Un projet moins tape-à-l'œil mais sans doute plus sérieux

"Notre projet est peut-être moins précis que celui de M. Fedorka, du moins en ce moment, mais il est sérieux. C'est la Fédération des magasins CO-OP qui a déjà l'expérience du marché qui mettra sur pied les magasins qui seront situés, au début, dans trois, quatre ou cinq points névralgiques du grand Montréal. Au cours de rencontres récentes avec des représentants de milieux d'affaires, M. Couture nous dit avoir noté beaucoup d'intérêt positif pour ce projet. "Ce sera peut-être la première fois que des organismes à caractère financier unissent leurs efforts, de façon bien structurée,

pour offrir un service communautaire, en l'occurrence des magasins coopératifs; jusqu'ici ces organismes n'ont été recrutés que dans le milieu canadien-français et tout porte à croire qu'il en restera ainsi".

Attention aux illusions

M. Couture voudrait mettre le public en garde contre certaines illusions qui s'implantent dans l'esprit du consommateur dès qu'on lui parle de coopératives.

"Cela ne signifie pas que les produits de consommation seront beaucoup moins chers, qu'il y aura des réductions jusqu'à 25 ou 30 pour cent sur le prix des produits. Cela est utopique et le consommateur ne doit pas se laisser emporter par des promesses illusoires. A mon avis, la campagne d'éveil du consommateur, à la hausse des prix est absolument indispensable, et je m'en réjouis. Ce n'est pas parce qu'on lui promet des magasins coopératifs — d'où qu'ils viennent — qu'il devrait interrompre ses

efforts et ses pressions. Nos magasins devront s'approvisionner aux mêmes sources que les autres; il faudra des mois avant qu'on nous accepte comme concurrents éventuels et cela ne se fera pas tout seul.

"Oui, les prix seront moins élevés parce que le consommateur ne paiera que pour la qualité du produit, et non pour l'emballage, les timbres-prix, la publicité, etc. Ce qui intéresse un magasin de type coopératif c'est d'offrir — si possible à meilleur compte — un produit de qualité et en même temps d'éduquer le public à réclamer ce produit, à exiger envers les fabricants et à ne pas se laisser "rouler" par la publicité.

C'est ce côté éducation du consommateur qui semble enthousiasmer M. J.-M. Couture, bien que le côté financier de l'entreprise ne le laisse évidemment pas indifférent.

"L'entreprise est rentable. Le financement se fera au niveau des bâtiments déjà exis-

tantes si cela est possible et comme l'établissement des magasins sera gradué et se fera dans différents secteurs à la fois, il est certain qu'un magasin qui arriverait plus difficilement à s'implanter serait balancé par un autre qui immédiatement jouirait de la faveur populaire.

Est-il trop tard pour installer des coopératives ?

"Il est évident qu'il aurait été préférable qu'on agisse plus tôt, c'est-à-dire avant l'envahissement des supermarchés, mais l'éveil actuel de la population pour les problèmes de consommation nous est favorable. Il faut maintenant agir sérieusement mais rapidement. Il faut convaincre le public que les magasins coopératifs offriront des rabais mais surtout qu'ils essaieront de répondre aux besoins REELS du consommateur et non à des aspirations ARTIFICIELLES créées de toutes pièces par la



Une soirée de fraternité universelle remplace la nuit de l'Hallowe'en

Où vos enfants et les miens s'amuseront, se déguiseront, deviendront pour une nuit le vrai Batman ou le faux Robin, Thierry la Fronde ou Superman, le Petit Chaperon rouge ou le Petit Prince... mais ils ne seront pas sorcières fantômes ou squelettes. Non, grâce, empêchez-les de s'enlaidir car ils feront peur, véritablement peur aux plus jeunes qui demeurent à la maison et n'ont qu'une envie: aller ouvrir la porte aux "hallowe'en".

En plus, s'ils s'amuse, s'ils courent dans les rues à la lueur des réverbères, faisant la cueillette de bonbons et fruits, munissez-les d'une tirelire afin qu'ils collaborent à un vaste mouvement de fraternité universelle en faveur des enfants malheureux sur la Terre des hommes. La Jeunesse en Marche invite tous les enfants qui le peuvent à se grouper ensemble et à recueillir des fonds à l'aide des tirelires de l'UNICEF. Vos enfants peuvent obtenir ces tirelires à l'école. Le secrétariat de l'UNICEF a distribué cette année 160.000 tirelires. Si votre enfant n'en a pas, rien de plus facile que d'en fabri-

quer une vous-même à l'aide d'une boîte de conserve sur laquelle vous collerez une étiquette de l'UNICEF. Au retour de la soirée, vous n'avez qu'à faire parvenir cette tirelire ou son contenu à l'UNICEF, 1632 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 25.

Afin de prévenir tout accident, la JEM suggère que les parents ou des personnes responsables accompagnent les enfants, le soir de l'Hallowe'en. Quant aux automobilistes nous les engageons à réduire de prudence; il y aura partout dans les rues et sur les routes des enfants, le soir du 31 octobre.

Et pour terminer cette soirée unique, invitez plusieurs petites têtes masquées à tirer le masque pour venir, en groupe, à la maison, apprécier le produit de la cueillette. Une citrouille fleurie et garnie d'une bougie, quelques liqueurs douces et le tour est joué. La soirée est à eux... mais c'est à nous, adultes, d'établir ce climat de fraternité universelle.

S. G.

La Fédération des magasins CO-OP confirme l'ouverture d'une DIZAINÉ de magasins à Montréal et en province

La Fédération des magasins CO-OP qui possède déjà 200 magasins en province et dont le chiffre d'affaires s'élève à 80 millions nous confirme la rumeur qui circulait déjà depuis quelques jours, à savoir, qu'elle ouvrirait prochainement des magasins à Montréal.

Le projet en question que M. Towner, gérant général de la Fédération ne veut pas encore rendre public — à cause de transactions qui ne sont pas terminées avec certains organismes coopératifs qui financent l'entreprise, prévoit l'ouverture d'au moins cinq magasins à Montréal et d'environ cinq ou six autres dans les principales villes du Québec.

Si la Fédération est réticente à dévoiler le fonctionnement de ces magasins, c'est par crainte d'une concurrence certaine qui ne manquerait

pas de s'établir au niveau des supermarchés déjà existants. Comme M. Couture nous l'avait annoncé quelques heures plus tôt à Montréal, M. Towner rejoint au téléphone à Québec, nous confirme que le financement de l'entreprise se fera grâce à la mise en commun de capitaux d'organismes coopératifs. Tous les organismes coopératifs, y compris les caisses d'économie familiale qui sont patronnées par les syndicats ouvriers, ont accepté de collaborer au projet. Des transactions s'effectuent présentement — en particulier la part que fournira la Fédération des Caisses populaires n'est pas encore déterminée — et M. Towner croit être en mesure d'annoncer officiellement son projet d'ici peu.

Expérience du marché d'alimentation

Les magasins CO-OP nous dit M. Towner contrôlent dans la seule région qui fit l'objet de la recherche du BAEQ, près de 28 pour cent de l'alimentation de détail. Seulement dans la région Alma-Lac St-Jean, les deux coopératives établies ont un chiffre d'affaires annuel de un million et demi. Par conséquent, nous dit M. Towner, le projet de la Fédération est sérieux même si nous ne pouvons en dévoiler toutes les implications pour le moment.

Des magasins de type spécial

Il semble toutefois que les magasins qui créera la Fédération seront de type spécial.

Le consommateur épargnera nettement tout en achetant des produits de qualité indiscutable; toutefois, il devra sacrifier certaines de ses habitudes de confort. Le service sera sans doute moindre et l'établissement moins luxueux. "Pour nous c'est la qualité de produit vendu au consommateur qui nous importe" nous dit M. Towner répétant presque textuellement les paroles de M. J.-M. Couture de la Société de fiducie du Québec, l'un des financiers de l'entreprise.

Un investissement très important

Un chiffre total d'investissements de cinq millions a été prononcé à maintes reprises devant nous depuis quelques

jours. Toutefois les personnes interrogées ont refusé jusqu'ici de le confirmer. Il semble certain cependant qu'une somme d'environ deux millions sera employée à l'établissement de magasins de type spécial (formule sans service ce qui réduit les frais d'exploitation) et que la balance sera affectée à l'expansion des magasins déjà existants.

MM. Couture et Towner se refusent à nous préciser une date d'ouverture de l'un de ces magasins à Montréal. "Nous préférons agir avant d'ouvrir au public que nous sommes prêts à le servir". Il ne fait aucun doute que l'un de ces magasins verra le jour d'ici quelques mois.

S. G.

La rubéole de la mère cause la surdité du bébé

EDMONTON — Un médecin d'Edmonton est d'avis qu'on expose les petites filles à la rubéole parce que cette maladie, lorsqu'elle est contractée par une femme enceinte, peut entraîner la surdité chez l'enfant, avant sa naissance.

Cette maladie n'est pas considérée au Canada comme une raison suffisante d'avortement, a déclaré le Dr Richard Malen.

Il a également affirmé que l'éducation de l'ouïe chez les enfants handicapés devrait être entreprise dès l'âge de six mois, si possible.



Trois des bénéficiaires de certificats de l'Association ambulancière St-Jean recevaient leur parchemin des mains du directeur médical de l'hôpital, le Dr Raymond Labrecque à l'occasion de la reprise des activités des bénévoles; ce sont dans l'ordre habituel Mlle Liliane Labrosse, Simonne Riberdy et Louise Parenteau; Mlle Micheline Bergeron, Lisette Bouchard et Mme Alice Wilson, aussi bénéficiaires, n'étaient pas présentes à la cérémonie. Bien que le bénévolat soit de toutes les saisons à Ste-Justine, une cérémonie d'ouverture officielle de ses activités a lieu chaque année. Cette cérémonie s'est déroulée sous la présidence du R.P. Marc-André Bussière, s.j., et de Mme Aline Beaudin, présidente du comité central des bénévoles.

L'Association des consommateurs du Canada n'approuve pas le boycottage des magasins

KINGSTON — Ce n'est pas en boycottant les supermarchés que la maîtresse de maison canadienne équilibrera son budget-nourriture. Elle doit savoir choisir avec plus de compétence, savoir distinguer le degré de valeur des aliments. C'est ce que déclare Madame Arthur Plumtree, ancienne présidente de l'Association des consommateurs canadiens.

"L'Association des consommateurs n'approuve pas le boycottage des supermarchés qui se pratique actuellement dans plusieurs villes canadiennes," a-t-elle ajouté.

Le comité parlementaire qui enquête présentement dans les industries de produits alimentaires sera plus efficace que le boycottage dans le rétablissement de prix raisonnables, dit-elle.

Mme Maioney espère que le groupe se composera, à l'ouverture, de 300 parts. Jusqu'ici, 150 parts ont déjà été vendues, à \$5.00 la part. Un petit magasin a déjà été loué par la coopérative, avec option d'acheter, mais on espère agrandir les locaux dans un avenir rapproché.

Madame Plumtree, membre du Conseil économique de l'Ontario et du Conseil économique du Canada, affirme que l'augmentation actuelle des

prix "est une tendance qui date de loin, et qu'une diminution sensible n'est pas à prévoir avant longtemps."

Une coopérative de consommation ouvre ses portes à Deux-Montagnes

Une nouvelle coopérative doit ouvrir ses portes le 3 novembre à Deux-Montagnes, à quelques milles de Montréal, a annoncé hier Mme Hélène Maloney, présidente de la coopérative.

Le premier germe de cette idée est venu pendant que 400 femmes de la région étaient occupées à boycotter les supermarchés en signe de protestation contre le coût élevé des aliments.

A Vancouver également, une association de femmes de la ville a décidé de continuer indéfiniment le boycottage de certains aliments comme les viandes emballées, les céréales etc. vendues dans les supermarchés.

On estime à 5.000 le nombre des femmes qui prennent part activement au boycottage à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

L'élégance de l'heure



Deux dans un: une robe et une veste qui donnent tout à fait l'effet du tailleur. La robe est simplement montée sur une fermeture-éclair au dos et la veste garnie d'un col en rond, légèrement dégage du cou, est boutonnée à l'avant. Un ensemble pratique et charmant.

Le patron imprimé no M-167 est offert pour les tailles 12½, 14½, 16½, 18½, 20½ et 22½. La grandeur 16½ exige 2¼ verges de tissu de 45 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

HAUSSE DES PRIX : Comparaison des fabricants de conserves

OTTAWA — Les enquêteurs parlementaires sur la hausse des denrées alimentaires, à la recherche du responsable de ce phénomène, vont maintenant tenter de le trouver au sein d'une dernière classe d'industriels, celle de la manufacture et de la transformation des aliments.

Jusqu'à maintenant, chacun a nié sa culpabilité: les cultivateurs ont prétendu que leur part est moindre que jamais dans le produit de la vente au consommateur; les supermarchés à succursales ont soutenu que leurs marges de profit n'ont pas augmenté; les grossistes ont affirmé enfin que soumis à une concurrence plus forte que dans n'importe quel autre domaine, ils sont obligés de s'en tenir à des marges de profit très réduites.

Reste maintenant aux producteurs à se défendre. Les compagnies I.L.J. Heinz et Gerber, producteurs d'aliments de bébé, commenceront à comparaître devant le comité la semaine prochaine.

M. Boissvert, de la compagnie Couvrette et Provost, distributeur en gros, a témoigné jeudi que le prix des aliments est loin d'être le premier facteur considéré par les ménagères dans le choix qu'elles font de l'endroit où elles font leurs emplettes.

Selon des enquêtes répétées, les ménagères considèrent d'abord la propreté du magasin et la fraîcheur des denrées périssables, puis la variété des denrées offertes, la commodité et le confort, enfin l'attention et la courtoisie du personnel.

M. Boissvert a dit, cependant, qu'actuellement il se peut, étant donné la campagne de boycottage, que le facteur prix soit passé en troisième place.

GOURMETS GASTRONOMES amateurs de bons plats et de bons vins

vous trouverez le plus grand CHOIX et le STOCK le plus important au Québec d'ouvrages sur les vins, l'art culinaire et la gastronomie.

AU CEP D'ANJOU

470, ave Ogilvy
Tels: 276-1224 - 276-1127
Montréal 15, P.Q.

Prospectus et liste de prix sur demande



Mlle Louise Cherry, fille de Monsieur et Madame Gérard Cherry sera présentée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec à l'occasion du Bal des Petits Souliers qui aura lieu le vendredi, 4 novembre à l'Hôtel Windsor.

LA RESIDENCE D'ANJOU

pour les personnes âgées dans la magnifique Ville D'Anjou
6020, boulevard Joseph-Renaud

- Avantages:**
- Construction neuve, équipement moderne, ascenseurs
 - Chambres privées et semi-privées
 - Chambres pour couples et personnes seules
 - Système d'interphone et lavabo dans chaque chambre
 - Salle à manger ou service dans les chambres
 - Salles de séjour et de télévision
 - Chapelle
 - Casse-croûte, salon de coiffure
 - Surveillance constante

Pour admission ou renseignements, veuillez téléphoner à: 352-4670

Venez vous rendre compte en visitant, nous recevons tous les jours, de 2 à 8 heures.

L'Auberge provençale

Relais gastronomique

Rougemont, P.Q.

25 minutes de Montréal

Route No 1

Autoroute des Cantons de l'Est

Sortie 19

Tél.: 1-536-2445

L'information sportive

Roelants bat deux records de Clarke

LOUVAIN — Le Belge Gaston Roelants, champion olympique du 3,000 mètres-haies 29 ans, coiffeur, a battu hier soir au stade du "Daring" devant quelque 500 spectateurs, les records du monde des 20 kilomètres dans le temps de 58'06" 2-10, et de l'heure Roelants a amélioré d'environ 200 mètres ce dernier record, qui appartenait à l'Australien Ron Clarke avec 20 km 231. Toutefois il faudra attendre la vérification officielle pour connaître la performance exacte du Belge.

Le record des 20 k appartenait également à Clarke avec 58'22" 8-10.

En battant le record du monde de l'heure 20k664 et celui des 20 km (58'06" 2-10) le Belge Gaston Roelants a confirmé l'importance du rôle joué par l'athlète lorsqu'un athlète ou un nageur, comme ce fut le cas pour le Français Alain Mosconi, se retrouve au niveau de la mer. D'ailleurs, l'Australien Ron Clarke avait battu les records de l'heure et des 20 km. En Australie à son retour de Mexico en 1965 où il avait participé aux préolympiques n'obtenant que des résultats médiocres. Dès son retour Ron-Clarke s'était mis en pis-

Voici la chronologie des records des 20 kilomètres et de l'heure sur piste, battus hier après-midi à Louvain par le Belge Gaston Roelants.

20 KILOMÈTRES SUR PISTE :

15'04"00" : J.C. Zabala (Argenti.) 19-4-36 à Munich
15'03"81" : A. Caspar (Hongrie) 26-10-41 à Budapest
16'02"40" : V. Heino (Finlande) 22-9-49 à Turin
16'01"15" : E. Zatopek (Tchécoslovaquie) 15-9-51 à Prague
16'51"18" : E. Zatopek 29-9-51 à Sals-Boleslav
19'22"8" : W. Baillie (N-Zélande) 24-8-63 à Auckland
19'22"8" : R. Clarke (Australie) 27-10-65 à Geelong
19'22"8" : G. Roelants (Belgique) 28-10-65 à Louvain

HEURE :

19'558 km E. Zatopek (Tchec) 15-9-51 à Prague
20'052 km E. Zatopek (Tchec) 29-9-51 à Sals-Boleslav
20'188 W. Baillie (N-Z) 24-8-63 à Auckland
20'231 R. Clarke (Aust.) 27-10-65 à Geelong
20'664 G. Roelants (Belg.) 28-10-66 à Louvain

Edgar établissait des records avec des bois fabriqués de pur noyer

TORONTO — Cinq bâtons de golf taillés dans du noyer par un artisan et qui ont servi à l'un des exploits les plus sensationnels dans les annales canadiennes du golf, sont aujourd'hui précieusement conservés dans les locaux de l'Association royale du golf du Canada.

Le putter, le brassie ainsi que les trois bois avaient été sculptés par feu J. Douglas Edgar, un Anglais naturalisé américain qui avait utilisé ces bâtons de fabrication domestique pour remporter à deux reprises les honneurs de l'Open canadien, soit en 1919 et en 1920.

Il avait battu Jones

Jouant sur les links du club de golf Ancaster, à Hamilton, en 1919, Edgar avait fracassé tous les records en obtenant une fiche de 278, soit 16 coups de moins que son plus proche rival ou plutôt rivaux. Quelques-uns des plus illustres joueurs de l'époque, soit Bobby Jones d'Atlanta, George, Karl Kaffer, d'Ottawa, et Long Jim Barnes, de St-Louis, étaient ex-aequo au second rang avec

des fiches identiques de 294 pour les 36 trous. Cette marge de 16 coups demeure un record.

"Ce score de 278 serait excellent même aujourd'hui", affirme M. Jim Gagnon, de l'ARGC. Mais c'est un exploit incroyable pour l'époque si l'on considère l'équipement, les balles de type ancien et aussi les conditions du parcours.

Il avait égalé Armour

Le golfeur professionnel Don Massingale a remporté les honneurs de l'Open canadien de 1966 disputé à Vancouver en septembre avec un score de 280.

Quand Edgar a défendu son titre en 1920 au Rivermouth à Hull, il a obtenu une fiche de 298, sur un pied d'égalité avec Charles Murray de Montréal, et Tommy Armour, d'Edimbourg, qui était encore un amateur à cette époque. Le champion a conservé son titre en triomphant dans la ronde éliminatoire avec un score de 73.

Son score de 278 obtenu en 1919 est demeuré imbattable jusqu'en 1936 alors que Lawson Little a réduit ce record à 271. Le présent record de 263 a été établi par Johnny Palmer en 1952 au club de golf St. Charles de Winnipeg.

Les bâtons de Edgar ont été donnés à l'ARGC par Tommy Wilson dont les débuts dans le golf ont été étroitement liés à cet homme trapu mort dans des circonstances mystérieuses à l'âge de 41 ans avant d'avoir pu défendre son titre une seconde fois en 1921.

Luttes farouches et futiles en vue

Les parties à l'affiche en fin de semaine dans la conférence de l'est du football canadien n'auront aucun effet sur le classement, mais si l'on en juge par les propos des quatre instructeurs, elles devraient se traduire par des luttes farouches.

Le classement final des quatre équipes est déjà déterminé : l'Ottawa au premier rang, suivi des Tiger-Cats de Hamilton, des Alouettes de Montréal et des Argonauts de Toronto.

La saison régulière se termine par une rencontre Toronto-Hamilton aujourd'hui et par celle des Montréalais contre l'Ottawa, dans la métropole, demain.

Les Alouettes rencontreront ensuite les Tiger-Cats, le 6 novembre pour la demi-finale décisive, et les gagnants feront face aux Rough Riders pour les deux matches de la finale de l'Est, les 12 et 19 novembre.

Entre-temps, les pilotes des quatre clubs ne veulent s'entretenir qu'aux joutes de fin de semaine, et ce pour d'excellentes raisons.

CHEZ LES COMPTABLES

Pour sa part, Darrell Mudra, des Alouettes de Montréal, désire la victoire pour ses joueurs afin d'accorder aux Alouettes une fiche de 500 à Montréal pour la première fois depuis 1958.

Mais le clou de la fin de semaine sera la course au championnat des comptables. Trois joueurs ont des chances égales de remporter la victoire.

Racine même au classement des comptables avec 71 points, cinq de plus que le Montréalais Peter Kempf. Et Don Sutherland, qui avait gagné ce championnat l'an dernier en battant Racine, est au troisième rang avec 64 points.

Les Tiger-Cats et les Alouettes n'ont pas de blessés graves. Le pilote du Hamilton, Ralph Sazio, ne se propose aucun changement dans l'alignement, mais Mudra espère utiliser le centre-arrière J.W. Lockett pour la première fois depuis la joute inaugurale de la saison, alors que le joueur s'est fracturé un bras.



Le Grand 4, comme on appelle Jean Béliveau, celui dont l'ombre géante devrait bientôt couvrir de ses ailes ses rivaux qui le croient endormi depuis le début de la saison.

À vol d'oiseau dans la Ligue Nationale en fin de semaine

A Montréal, le pilote Toe Blake, déçu par la défaite des siens au compte de 5-3 contre Chicago mercredi soir, a mis ses joueurs à l'épreuve au cours de deux séances de rudes exercices, hier en prévision de la partie de ce soir, contre les Rangers. Montréal sera privé des services de deux importants ailiers gauches, Gilles Tremblay et Dick Duff. Le premier souffre d'une dislocation de l'épaule et le second d'une blessure au genou.

Le cas de Jean Béliveau demeure toujours incertain et l'on ne savait pas encore hier soir s'il participerait à la joute de ce soir ou non. Béliveau souffre d'une blessure à un pouce et le seul fait de ne pas pouvoir lancer avec force le prive pratiquement de 50% de son efficacité.

Les mises au jeu ne l'aident pas non plus alors que le choc des deux bâtons s'entre-croisent le font grimacer à chaque fois. Le pilote Toe Blake espère que ce soir sera la soirée Henri Richard - Claude Provost - Dave Balon, qui ont opéré au ralenti mercredi soir

contre les Black Hawks de Chicago. Blake espère fortement que ses protégés oublieront tous les commentaires élogieux lus partout dans les journaux à leur propos et qu'ils démarqueront en lions ce soir, contrairement à leur façon de jouer mercredi dernier. Le seul trio dont il a fait l'éloge après la défaite de 5-3 contre les Hawks a été celui de Backstrom, Ferguson et Larose. Son meilleur joueur demeure jusqu'ici Robert Rouseau qui a enregistré trois buts en trois parties.

ce qui donnera plus de puissance au Toronto, particulièrement au centre et sur les jeux de puissance.

Dans les buts, Punch Imlach a désigné Bruce Gamble pour Johnny Bower, qui souffre d'un malaise au dos, comme suppléant. Terry Sawchuk a dû s'absenter pour assister aux funérailles de sa belle-mère.

D'autre part, le centre Bob Pulford revient au jeu ce soir avec les Maple Leafs, après avoir manqué trois parties par suite d'une blessure au genou, sur un pied d'égalité au troisième rang, avec chacun trois points. Une victoire des Rangers leur permettrait de prendre l'avance sur Montréal qui a quatre points.

New York et Toronto sont en dernière position, avec chacun deux points.

Les Bruins de Boston auront l'occasion en fin de semaine de démontrer s'ils sont réellement du calibre de la première division de la Ligue Nationale de hockey.

Les Bruins, qui ont été dans le passé, déclassés régulièrement dans le circuit des six clubs, affronteront les Maple Leafs de Toronto, dans la Ville-Reine ce soir, et les Red Wings de Detroit, dans la ville de l'automobile dimanche. S'ils gagnent les deux joutes, les "nouveaux" Bruins se hisseraient au deuxième rang du classement de la LNH.

La seule autre partie dans la Ligue Nationale en fin de semaine mettra aux prises, ce soir, dans la métropole, les Canadiens de Montréal, et les Rangers de New York. Les meneurs, les Black Hawks de Chicago, qui ont remporté quatre victoires en autant de parties depuis le début de la saison, sont au repos durant le week-end.

Au cours des dernières années, lorsque les Bruins étaient victorieux, les partisans bostoniens ne se réjouissaient pas outre mesure parce qu'ils savaient que leur équipe n'avait pas l'étoffe nécessaire pour participer aux finales.

La semi-finale décisive sera disputée à Winnipeg, dimanche après-midi, 6 novembre.

La première joute des finales deux dans trois aura lieu à Regina, le dimanche après-midi, 13 novembre, et la 2e dans la ville des gagnants, le mercredi soir, 16 novembre. Si un troisième match est nécessaire, il aura lieu à Regina, le dimanche après-midi, 20 novembre.

Winnipeg. — Les dates des éliminatoires de la Conférence de l'Ouest du football canadien ont été confirmées hier par Sydney Halter, commissaire de la Ligue canadienne de football.

La semi-finale décisive sera disputée à Winnipeg, dimanche après-midi, 6 novembre.

La première joute des finales deux dans trois aura lieu à Regina, le dimanche après-midi, 13 novembre, et la 2e dans la ville des gagnants, le mercredi soir, 16 novembre. Si un troisième match est nécessaire, il aura lieu à Regina, le dimanche après-midi, 20 novembre.

De son côté, Maury Wills aurait affirmé : "J'ai pensé que la période de repos entre les séries mondiales et la tournée au Japon m'aurait aidé, mais mon genou n'est pas mieux en ce moment qu'il n'était à la fin de la saison."

Le Canada champion

NEW YORK — Le Canada a remporté les honneurs du troisième tournoi international de saut, aux jeux hippiques nationaux, vendredi, surclassant la puissante équipe des États-Unis. Le triomphe, grâce à Gail Ross, d'Edmonton, Tom Gayford, de Gormley, Ontario, et Jim Elder, d'Aurora, en Ontario, a permis aux Canadiens d'obtenir 57 points dans la course au championnat par équipes. Les États-Unis, qui ont gagné les deux autres épreuves internationales, ont 51 points.

Les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	3	8	11
Henderson, Detroit	0	8	9
Goyette, N. York	0	8	8
Ullman, Detroit	0	8	8
B. Hull, Chicago	4	3	7
Gilbert, N. York	3	3	6
D. Hull, Chicago	4	1	5
Marshall, N. York	3	2	5
Smith, Detroit	1	4	5
Roussau, Canadien	3	1	4
McKenzie, Boston	2	1	3
W. Hillman, N. York	2	1	3
Nesterenko, Chicago	2	1	3
Connelly, Boston	1	2	3
Oliver, Boston	1	2	3
Cournoyer, Canadien	1	2	3
Geoffroy, N. York	1	2	3
Pilote, Chicago	1	2	3
Hodge, Chicago	1	2	3
Esposito, Chicago	1	2	3
Maki, Chicago	1	2	3
Van Impe, Chicago	1	2	3
Bathgate, Detroit	1	2	3
Shack, Toronto	1	2	3
J.-C. Tremblay, Can.	0	3	3

KEY

HIER
LIGUE AMERICAINE
Springfield 3 Cleveland 2
Providence 4 Buffalo 4
LIGUE JUNIOR ONTARIO
Niagara Falls 6 Kitchener 4
Montréal 4 London 4
LIGUE JUNIOR QUEBEC
Québec 4 Thetford Mines 2

24 OCT
LIGUE NATIONALE
New York à Montréal
Boston à Toronto
LIGUE AMERICAINE
Cleveland à Baltimore
Buffalo à Hershey
Providence à Rochester
Pittsburgh à Springfield
LIGUE JUNIOR ONTARIO
Peterborough à Oshawa
LIGUE NATIONALE
Boston à Detroit
LIGUE AMERICAINE
Springfield à Buffalo
Rochester à Providence
LIGUE JUNIOR QUEBEC
Thetford à Drummondville
Québec à Shawinigan
Tr-Rivières à Sorel

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE						
(DIVISION EST)						
	G	P	N	Pp	Pc	Pt
Québec	5	0	2	30	20	1
Springfield	4	0	0	23	8	
Hershey	4	2	0	34	18	
Baltimore	1	3	1	12	18	
Providence	0	5	2	17	41	

(DIVISION OUEST)						
	G	P	N	Pp	Pc	P
Pittsburgh	4	2	0	21	18	
Buffalo	1	3	2	17	26	
Cleveland	1	3	1	16	17	
Rochester	1	3	0	16	12	

Rochester	1	3	0	10	16
LIGUE PROVINCIALE SR					
	G	P	N	Pp	Pc
Drumville	3	0	1	15	10
Victoriaville	2	2	0	16	15

St-Hyacinthe	1	2	1	9	11
Sherbrooke	1	3	0	15	21
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO					
	G	P	N	Pn	Pc
Hamilton	3	1	3	32	23

St. Cath'nes	3	1	2	26	18
Kitchener	3	2	1	28	33
Oshawa	3	2	1	17	16
Peterborough	3	3	1	25	25
Toronto	3	1	0	14	8
Niagara F.	1	3	1	32	27

Montréal	0	2	3	15	22
London	1	5	0	18	31
LIGUE JR "A" DU QUEBEC					
	G	P	N	Pp	Pc
Tr-Rivières	3	1	0	33	27

Tr-Rivières	3	1	0	33	27
Thetford	3	2	0	22	17
Sherbrooke	3	3	0	29	28
Québec	3	4	0	32	30
Shawinigan	3	5	0	35	35
Sorel	2	3	0	20	21
Drumville	2	3	0	19	22

Drumville	2	3	0	19	22
Canadien				4	

London	4
S O M M A I R E	
PREMIERE PERIODE	

1—London: Unger (Mercer, Murphy)	0:
2—London: Murphy (Dorey, McKenchnie)	12:
3—London: Blaim (Murphy, Unger)	13:

Punitions : Clairmont 6:18, Pu
 pie 11:34, Dorey 14:36, Bru
 (ma), Dorey (ma), 15:28
DEUXIEME PERIODE
 4-Montréal: Bouchard
 (Sutherland, Stewart)

5—Montreal: Drouin (Pleau, Bordeleau)	14
6—London: Unger	15
7—Montreal: Bannantyne (Drouin, Côté)	16
8—Montreal: Chagnon	18

Finitions: Chagnon 4:00, Clairmont 6:52, McKechnie 13:10, Chagnon et McKechnie (maison) 13:10, Clairmont, Ouimet (servi par Sutherland) 14:37.

TROISIEME PERIODE

8. Montclair: Côté

(Pleau, Bannantyne)	4:
Punitions: Allan, Descoteaux	
6:45, Sherwood 7:14, Unger, M	
Kechnie (m. cond.) 11:35, Bo	
deleau 12:22, Pleau 13:05, Bea	

LANCERS PAR :			
MONTREAL	7	12	8—
LONDON	10	7	23—

**Si vous habitez ou travaillez dans
l'Est de Montréal**

PONT
JACQUES
CARTIER

expo67

**Si vous habitez
ou travaillez
sur la Rive Sud**



**PLACE
LONGUEUIL**

**Vous vous trouvez à quelques minutes
seulement du magasin à rayons
le plus emballant de la Rive Sud.**



MIRACLE MART

STEINBERG

MIRACLE MART

Ouverture mer. 2 nov. 9³⁰ a.m.

Au centre commercial Place Longueuil, au point
de rencontre du boul. Taschereau et de la rue St-Laurent

Vue aérienne de la Rive Sud de Montréal, situant remarquablement les emplacements du Centre Commercial de la Place Longueuil et de l'Expo 67.

**Leçon de géographie aux Montréalais soucieux
d'économie** La famille moderne a besoin de plus d'articles
toujours meilleurs — à meilleur marché. Steinberg, chef de
file dans le domaine du commerce à grand débit des ali-
ments depuis près de 50 ans, reconnaît ce fait et applique
dans ses magasins à rayons les connaissances et les tech-
niques acquises au cours des années.

Il s'agit du premier magasin Miracle Mart à deux étages. Il
est muni d'escaliers roulants et offre un choix plus vaste
d'articles de première qualité à des prix en général inférieurs.

En plus, citons le stationnement gratuit, les timbres Pinky,
du crédit, et la garantie illimitée de satisfaction qui protège
chaque achat.

Voilà quelques-uns seulement des avantages des magasins
Steinberg Miracle Mart.

Fixez tout de suite le jour de votre visite chez nous.



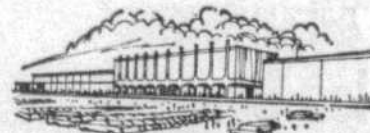
GREENFIELD PARK
399, boul. Taschereau, Rive Sud



PONT-VAIU
1055, boul. des Laurentides



JEAN-TALON
4325 est, rue Jean-Talon, près boul. Pie IX



LASALLE
7850, boul. Champlain



PLACE VERSAILLES
7455 est, rue Sherbrooke



CHOMEDEY — VILLE DE LAVAL
1101, boul. Curé-Labelle



SHERBROOKE, QUEBEC
Place Belvédère.



QUEBEC
Place Ste-Foy



OTTAWA
Avenue Carling



HAMILTON
Angle Mohawk et Upper James



TORONTO
Crang Plaza, angle Jane et Wilson



**Le centre commercial
WEST ISLAND MALL**
Sortie 16, Transcanadienne
et chemin des Sources

**13 magasins à rayons
Miracle Mart vous
permettent maintenant
de faire vos achats tout
en épargnant.**

AUTRES OUVERTURES PRÉVUES:

- Atwater et Ste-Catherine ouest
Plaza Alexis Nihon, Montréal
- Côte des Neiges et Barclay
Montréal
- Charlesbourg
Québec
- Hull
Québec
- Windsor
Ontario

2 magasins à rayons Steinberg Miracle
Mart desserviront désormais la Rive Sud:
le nouveau magasin de la Place Longueuil
et celui de la Plaza Greenfield Park.

Pour obtenir la liste complète des adresses
des magasins à rayons Miracle Mart et des
magasins d'aliments Steinberg, voir l'an-
nuaire du téléphone de Montréal, aux
pages 1,445 et 1,446.

Steinberg a tout pour vous plaire